



 ESPÉRER 95

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024



SOMMAIRE

EDITOS

Rapport moral de la présidente	4
Le mot de la directrice générale	6

ESPERER 95

Qui sommes-nous ?	8
Nos grandes missions d'ESPERER 95	10
2024 en quelques chiffres	12
Nos pôles d'activités de l'association	13
Organigramme	14
Ressources humaines	15
Rapport financier	16
Déploiement de notre démarche qualité	17

BILAN ET PERSPECTIVES

SIAO VAL D'OISE	28
Service Urgence	29
Service Hébergement Logement	30
Mission Logement	30
L'observation sociale et l'analyse des besoins	31
La coordination des acteurs	32
PÔLE VEILLE SOCIALE	34
Maraude d'Intervention Sociale et Educative	35
Tiers Lieu Alimentaire	36
Equipe Mobile Campements Illicites (EMCI)	36
Centre d'hébergement d'urgence La Maison Milada	37
Accueil de jour	38
Accueil de nuit	39
Taxi Social	39
Lits halte soins santé	40
PÔLE HÉBERGEMENTS COLLECTIFS	42
Les maisons relais	44
Maison Relais l'Ensemble	44
Maison Relais les Marjoberts	45
Maison Relais de Bezons	46
Les Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	47
Centre d'hébergement et de réinsertion sociale l'Ensemble	47
Centre d'hébergement et de réinsertion sociale Etape	48



Les Centre d'hébergement d'urgence	49
Centre d'hébergement d'urgence Olympes de Gouges	50
Centre d'hébergement d'urgence Argenteuil	51
Centre d'hébergement d'urgence de Bezons	52
Centre d'hébergement d'urgence des Carrières	52
Centre d'hébergement d'urgence de Pontoise	53
PÔLE HÉBERGEMENTS EN DIFFUS	42
Dispositif d'Hébergement d'Urgence en Appartements	58
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale diffus	59
Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile diffus	61
PÔLE HABITAT ET ACCÈS AU LOGEMENT	64
Plateforme départementale d'Accompagnement Social à l'Hôtel	66
Alternative à l'Hôtel ALTHO	68
Accompagnement Vers et Dans le Logement	69
Accompagnement Social Lié au Logement et au Logement Temporaire	71
Service d'Accompagnement Vers le Logement	72
Equipe Mobile Santé Précarité	73
Dispositif PHENIX : hébergement dédié aux femmes victimes de violences	74
Action Logement	75
PÔLE JUSTICE EMPLOI FORMATION	78
Service socio-judiciaire	80
Les dispositifs sans hébergement	80
Contrôle judiciaire socio-éducatif	80
Enquêtes de personnalité	81
Composition pénale	81
Sursis probatoire	81
Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales	82
Stages de responsabilisation	82
Les dispositifs avec hébergement	83
Placement extérieur	83
Centre d'hébergement et de réinsertion sociale l'Hermitage	84
Dispositif pour les personnes Libérables Sans Aménagement de Peine	85
Places d'hébergement dédiées aux auteurs présumés de violences conjugales	86
Service Formation-Insertion	86
Dispositif Action référent de parcours PLIE	86
Actions sociolinguistiques « Français Langue Étrangère »	87
Chantier d'insertion «Espaces Verts»	89
Chantier d'insertion «Valorisation des zones humides»	89
Chantier d'insertion «Gestion des espaces semi-naturels et humides»	89
Chantier d'insertion «Restaurant social»	90

Rapport moral



Agnès Coffin,
Présidente de l'association
ESPERER 95

Nous voici, comme chaque année, devant l'exercice difficile qui est de se retourner sur une année qui s'est achevée il y a 6 mois.

Il y a un an, j'ouvrais mon rapport moral avec inquiétude compte tenu de la situation politique nationale et des élections législatives. Nous avons certes échappé au pire pour l'instant, mais les questions de solidarité, d'accueil et d'accompagnement social restent dans le viseur de beaucoup de femmes et d'hommes politiques et de médias réactionnaires qui agitent la peur auprès de l'opinion publique. Notre vigilance doit être de chaque instant pour contrer les discours nauséabonds et faire preuve de pédagogie afin de démontrer le sens de nos missions.

Malgré cela et malgré parfois des incertitudes financières sur nos activités, l'Association est toujours présente auprès des personnes démunies et poursuit sa mission dans tous les domaines : hébergement, accompagnement social, santé, insertion sociale et professionnelle, socio judiciaire...

Nos publics sont confrontés, et je le disais déjà l'an dernier, à des difficultés liées à l'aide alimentaire, notamment pour les familles à l'hôtel, à des problèmes de santé mentale que le service public n'arrive pas à appréhender, à des violences conjugales, familiales, et bien-sûr à des problématiques d'accès au droit. En effet, l'ouverture des droits des personnes accompagnées notamment dans le cadre de l'urgence, souffre de délais conséquents, ce qui compromet les parcours et maintient les personnes dans des situations d'extrême précarité.

La dernière loi immigration n'a pas abouti, mais on sent au sein des services de l'Etat, la situation se tendre au niveau des délais, je le disais, mais aussi au niveau de l'accueil. Le gouvernement a proposé une réduction de 6 500 places d'hébergement pour les demandeurs d'asile en 2025. Cette décision a suscité des inquiétudes quant à la capacité d'accueil et d'intégration de ces personnes, notamment dans les grandes villes. Le budget alloué à l'hébergement des demandeurs d'asile a été réduit, avec une baisse des crédits de 71 millions d'euros. Cette réduction fait partie d'une série de mesures visant à économiser sur les dépenses liées à l'immigration et à l'asile. Par ailleurs, des mesures restrictives ont été mises en place, notamment sur la question des OQTF. De plus, des sanctions ont été renforcées pour les entreprises employant des salariés en situation irrégulière. Ces mesures sont particulièrement ressenties dans notre département.

Même si nous avons la confiance de l'Etat concernant la réalisation de nos activités et de nos missions, nous aurions besoin d'un soutien plus appuyé dans le cadre de notre installation dans certaines communes. La présence de structures d'hébergement dans les communes ne peut pas relever seulement de l'association. C'est une question éminemment politique et l'Etat pourrait inciter les maires à accueillir des hébergements et prendre part à l'effort collectif. Nous nous sentons souvent seuls sur cette question qui ne devrait pas relever du seul monde associatif.

Revenons sur notre association. Cette année 2024 a vu la prise de poste de Gaëlle Artifoni, de Marc Ruelle et l'arrivée de nouveaux directeurs et responsables. Une réorganisation des pôles a été nécessaire. Ces réorganisations sont indispensables pour faire face à la croissance de l'association depuis quelques années. Nous sommes garants de la bonne utilisation des fonds publics et de la qualité des services que nous rendons aux personnes

qui fréquentent nos structures. Pour cela notre organisation doit être efficace et exemplaire.

La présentation du rapport d'activités nous donnera bien sûr une vision de nos actions plus exhaustive.

Que sera 2025 ?

Nous sommes à la moitié de l'année ... et ces six mois ont été denses. De nécessaires décisions ont été prises afin de garantir l'évolution de l'association dans de bonnes conditions, réglementaires et liées à la sécurité des bâtiments notamment et une indispensable mise à plat des circuits de décisions a dû être mise en place sous la direction de Gaëlle et Marc.

Nos projets immobiliers sont toujours en cours de réflexion, et nous avançons pour pouvoir regrouper les services afin de gagner en efficacité. Ce sera un travail conséquent et un engagement financier sans précédent pour l'association mais indispensable pour accompagner notre développement au service des plus démunis. Le Conseil d'Administration est soucieux de proposer aux salariés de bonnes conditions de travail : les travailleurs sociaux et les services qui les accompagnent jouent un rôle crucial dans la construction d'une société plus juste et équitable. Et dans le cadre de ce projet immobilier, nous pourrions peut-être ressortir de nos cartons notre projet de restaurant solidaire...

Notre situation financière est saine, nous le verrons. Elle nous a permis de verser une prime à l'ensemble du personnel en 2025.

Nos relations avec nos partenaires sont bonnes, notre action est reconnue par tous et notamment par l'Etat qui ne manque de nous solliciter.

Les besoins sont grandissants et nous sommes prêts à poursuivre notre mission, à imaginer des solutions nouvelles, à construire des actions pour que chacune et chacun trouve sa place dans notre société et dans des conditions de vie décentes.

Espérer 95 restera attachée à ses valeurs d'humanisme, de laïcité, d'accueil dans la dignité. C'est une structure qui compte sur le territoire, qui porte des messages clairs et responsables même s'ils ne correspondent pas toujours à ce que l'opinion publique veut entendre. Notre positionnement éthique accompagne la mise en œuvre de chacune de nos missions. Nous continuerons d'accompagner les personnes qui en ont le plus besoin, pour qui vivre ou survivre est un combat quotidien, et ce, avec professionnalisme, bienveillance, respect et engagement.

Comme je le fais habituellement, je tiens enfin, à remercier très chaleureusement toutes et tous les salariés qui ont contribué à la réalisation des missions de cette année. Merci pour votre investissement, votre adaptabilité et votre capacité d'innovation, votre agilité qui nous permettent de rester présents et engagés auprès des citoyens d'ESPERER 95. Merci enfin à mes collègues du Conseil d'Administration de leur soutien sans faille.

Faisons le vœu que 2025 nous permette de continuer à porter nos valeurs haut et fort et que les mois qui viennent nous permettent de contribuer à la construction d'une société plus juste, plus solidaire et dans laquelle l'égalité, le partage et l'inclusion seront nos moteurs.



Les besoins sont grandissants et nous sommes prêts à poursuivre notre mission, à imaginer des solutions nouvelles, à construire des actions pour que chacune et chacun trouve sa place dans notre société et dans des conditions de vie décentes



Le mot de . . .



Gaëlle Artifoni,
Directrice générale
d'ESPERER 95

2024 s'est déclinée sur fonds de transition pour l'association, ayant pour ma part succédé à Valérie Péliisson-Corlieu au 1er janvier, tandis que Marc Ruelle prenait la succession d'Alain Chabo au dernier trimestre.

Une nouvelle structuration des Pôles a également été définie, visant à rééquilibrer les périmètres de chacun et à renforcer la cohérence de leurs champs d'intervention respectifs. Le Comité de Direction s'est ainsi construit sur ces nouvelles bases, avec néanmoins en ligne de fonds la nécessaire continuité des services et des dispositifs à assurer.

Cependant la garantie de continuité ne doit pas nous empêcher de nous réinterroger. Si l'association peut s'appuyer sur ses 45 ans d'existence, ses multiples expertises et une reconnaissance confirmée de la part des organismes de tutelle, il est aussi à considérer qu'elle a subi d'importantes transformations, ayant pratiquement triplé ses effectifs et son budget en 10 ans. Ces transformations nous gratifient, mais nous obligent. C'est ainsi avec une profonde exigence que nous devons penser notre place, notre fonctionnement, nos délégations et nos missions, pour garantir d'une part la bonne utilisation et gestion des fonds publics qui nous sont confiés, en même temps que la qualité de l'accueil et de l'hébergement des publics que nous accompagnons à de multiples niveaux. Et bien sûr, nous devons également attacher une profonde attention aux conditions de travail de ceux qui œuvrent au quotidien, jour et nuit, 365 jours par an, ceux qui constituent le socle fondamental de notre action, à savoir l'ensemble des salariés, épaulés par les bénévoles qui viennent en soutien.

Ces multiples exigences, parfois qualifiées d'injonctions, s'apparentent à un jeu d'équilibre, et révèlent des situations « insolubles », ou tout au moins des solutions qui ne sauraient pleinement satisfaire les attentes de chacun. On argue régulièrement la « perte de sens » de nos métiers, j'opterais de mon côté plutôt pour un besoin profond de changement de paradigme. La société évolue et nous devons évoluer avec. La relation au travail des professionnels du secteur social se transforme, à l'image du mouvement sociétal de fonds, et les publics que nous accompagnons évoluent et nous devons prendre en compte ces changements, avec les moyens que nous avons certes mais surtout avec notre expertise, nos compétences et nos capacités d'innovation. Sans faire de ce mantra une nouvelle injonction, il nous appartient de nous donner les moyens de réfléchir à ce qui nous anime, nous interroge, nous fait douter. C'est dans cet objectif, d'analyser et de prendre du recul, que nous avons d'ailleurs mis en place cette année un Comité d'éthique, avec une réflexion sur le sentiment d'impuissance des travailleurs sociaux au cœur de la première réunion. Si cette instance ne saurait répondre à l'entièreté du sujet, elle s'inscrit au sein de l'association dans une démarche plus large de qualité et d'amélioration continue, doublée de la mise en place d'espaces de réflexion et groupes de travail transverses.

Cette démarche qualité s'impose également à nous, à travers la certification Qualiopi pour le service insertion-formation, certification renouvelée en 2024, et par l'entrée de l'association dans les évaluations qualité de l'HAS, réalisée cette année pour l'EMSP, et programmées en 2026 pour les CHRS et les LHSS, selon les calendriers de nos tutelles.



Je nous engage à voir dans ces contraintes une nouvelle opportunité. L'opportunité, par la mise en place de procédures, travaillées, discutées en équipes, en CODIR, de donner des gages de transparence, de mettre en mots nos actions, d'assurer les prises de relais et continuité de service dans des contextes, on le sait, parfois tendus en termes de ressources humaines et de remplacements réguliers. Saisissons-nous de ce travail pour nous arrêter l'espace d'un instant, après 45 ans, sur qui a été mis en place au fil de l'eau, parfois de façon subie, dans l'urgence, sans cohérence peut-être entre les dispositifs et les services, pour trouver et décrire le fil rouge associatif, redéfinir nos valeurs, ailleurs que dans les mots.

Bien sûr la notion « d'arrêt » est très relative, car nous avons continué en 2024 à nous développer, à travers la montée en charge des structures ouvertes en toute fin d'année 2023 (le CHU de Taverny, la Maison Relais et le CHU de Bezons), celles ouvertes en 2024 comme le CHU de Pontoise, en différentes phases, ou encore les multiples réponses à appels à projets dont les réponses nous sont parvenues en fin d'année comme l'ouverture validée de 50 nouvelles places d'Hébergement d'Urgence, l'équipe mobile santé périnatalité ainsi que le dispositif O2R. Ce dernier marque un nouveau souffle pour le service insertion formation, confronté depuis des années à de nombreuses difficultés financières. Mais l'association a fait le choix de faire jouer la solidarité associative pour maintenir ces actions et dispositifs que nous savons essentiels dans l'insertion de publics fragilisés, et ce nouveau dispositif vient répondre à des besoins que nous savons non couverts, de repérage et de remobilisation vers l'emploi.

2024 a aussi été l'heure de faire des choix pour assurer une gestion saine et non entravée de notre Association, avec notamment la création d'EDOSSAH, visant à externaliser le développement de l'application ASSIA, dont l'utilité n'est plus à prouver en interne, mais aussi au sein d'autres associations utilisatrices. Il s'agissait ainsi de préserver la non lucrativité de l'association, tout en permettant le développement de l'outil, dont le potentiel s'avère important. En quelques mois cela a ainsi permis à l'équipe de développement renforcée de déployer le logiciel aux usages du socio-judiciaire notamment, et de proposer de nouvelles fonctionnalités souhaitées par les équipes de terrain.

Si c'est avec un optimisme nécessaire mais sincère que j'écris ces quelques lignes, je ne saurai conclure sans faire part malgré tout des sujets d'inquiétude qui nous ont tenus en alerte tout au long de l'année, en lien avec l'instabilité politique nationale et un projet de loi « immigration » avorté mais non enterré. Nous voyons chaque jour la difficulté des publics que nous accompagnons à s'insérer, nous nous heurtons régulièrement à des oppositions locales quant à l'installation de places d'hébergement, et nous sentons poindre, à l'aune du prochain calendrier électoral, des décisions, qui pourraient impacter les conditions de vie de ces publics, déjà très fragilisés, ainsi que nos conditions de travail. Nous resterons donc fermement mobilisés pour défendre les droits et la place de chacun, tout en travaillant, en 2025 sur de nouveaux axes de communication pour promouvoir une nouvelle façon de faire société, en redonnant à la Citoyenneté ses lettres de noblesse.





Qui sommes nous ?

Ancrée dans des valeurs profondément humanistes, ESPERER 95 milite pour une véritable intégration des personnes et combat, sous toutes ses formes, l'exclusion sociale et les processus de marginalisation. Ses missions : aller vers, orienter, mettre à l'abri, héberger, accompagner et favoriser l'insertion des personnes en situation de vulnérabilité économique, sociale ou sanitaire.

Ses domaines d'intervention sont aussi variés que l'hébergement, l'insertion professionnelle, l'accompagnement social et médico-social, la prévention de la délinquance, le soutien aux personnes placées sous-main de justice et la mise à l'abri des personnes victimes de violences.

ESPERER 95 s'investit également dans la réflexion autour des grandes problématiques sociales, telles que le mal-logement, l'accueil des réfugiés et l'accès à l'emploi.



Les grandes missions

d'ESPERER 95

Évaluer et adapter les réponses en vue d'un accompagnement global

Nos missions s'organisent autour de six axes complémentaires. Pour chaque mission, des équipes spécialisées évaluent les situations pour adapter les réponses et assurer un accompagnement global individualisé.



▷ Écouter, réguler et orienter

Le SIAO reçoit via le 115 des signalements et des demandes d'aide de personnes ou familles en situation de détresse. Le Centre de Prise en Charge et de suivi des Auteurs de violences conjugales (CPCA) reçoit et traite les demandes émanant des auteurs, des partenaires ou de la justice. Chacun, dans son champ, recense et centralise les informations des différents acteurs du département pour réguler et orienter les personnes vers les services ou les structures répondant à leurs besoins.



Dispositifs

→ SIAO du Val d'Oise, CPCA Île-de-France.



▷ Aller vers

Des équipes mobiles et une maraude vont à la rencontre des personnes en situation de vulnérabilité pour recréer du lien et ramener vers les dispositifs de droit commun les populations qui en sont le plus éloignées.



Dispositifs

→ Maraude, tiers lieux alimentaires, Plateforme d'Accompagnement Social à l'Hôtel (PASH), Équipe Mobile Santé Précarité (EMSP), Équipe Mobile Campements Illicites (EMCI), taxi social, équipe mobile 115.



▷ Accueillir

Les équipes de l'accueil de jour et de l'accueil de nuit accueillent de façon inconditionnelle les personnes sans domicile ou en situation de grande précarité pour répondre à leurs besoins essentiels et proposer un lieu de sociabilité.



Dispositifs

→ Accueil de jour, accueil de nuit.



▷ Héberger et loger

Les professionnels d'ESPERER 95 accompagnent de la rue jusqu'au logement, à travers différents dispositifs et structures d'hébergement d'urgence et d'insertion sociale adaptés aux situations des personnes.



Dispositifs

→ Centres d'Hébergement d'Urgence, Dispositif d'Hébergement d'Urgence en Appartements, Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile, Hébergement d'urgence pour femmes victimes de violences, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Alternative à l'hôtel, Mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement, Maisons relais, Dispositif pour les Personnes Libérées Sans Aménagement de Peine, Placement Extérieur, Places dédiées aux auteurs présumés de violences conjugales.



▷ Réinsérer et former

ESPERER 95 forme et accompagne les publics pour favoriser leur réinsertion sociale et professionnelle. L'association travaille par ailleurs étroitement avec les services de la Justice afin de proposer des réponses socio-éducatives, des alternatives aux poursuites et à l'incarcération, adaptées aux problématiques pénales des Publics Placés Sous-Main de Justice.



Dispositifs

→ O2R, Chantiers d'insertion, accompagnement à la recherche d'emploi, formations de remise à niveau, ateliers sociolinguistiques, mesures socio-judiciaires en pré et post sentenciel, enquêtes de personnalité, composition pénale, stages de responsabilisation.

2024

en quelques chiffres

Une croissance soutenue, pour un impact social durable. En 10 ans, ESPERER 95 a connu une transformation majeure. Derrière cette montée en puissance pour faire face à l'urgence sociale : des équipes plus nombreuses, un maillage territorial élargi, et un même cap inchangé — garantir dignité, soins, logement et perspectives à celles et ceux qui en ont le plus besoin.

+→ **12 342** 3 541 en 2014
personnes accompagnées

+→ **1 024** 284 en 2014
places d'hébergement

+→ **32,5** 12,7 millions en 2014
millions de budget

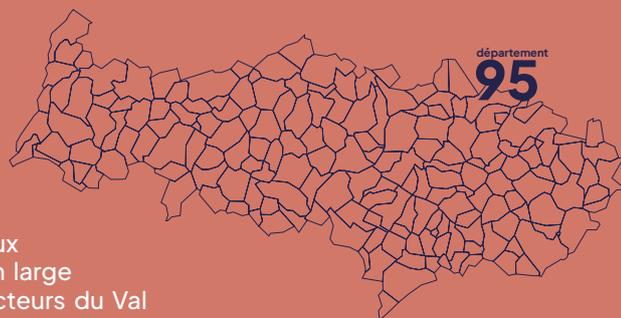
+→ **39 522**
passages sur l'accueil de jour
et l'accueil de nuit

+→ **310** 138 en 2014
salariés

Un maillage partenarial fort au service du territoire

Dans un contexte de demande croissante d'accompagnement et de précarisation accrue, l'ancrage territorial et les partenariats sont essentiels à l'action d'ESPERER 95. Pour répondre au mieux aux besoins des ménages que nous accompagnons et dans une vision large de l'insertion sociale, l'association collabore avec de nombreux acteurs du Val d'Oise, incluant les services de l'État, les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux, les associations partenaires et des entreprises locales. Parmi les principaux financeurs, on retrouve la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), le Conseil Départemental du Val-d'Oise, l'Agence Régionale de Santé (ARS), et le ministère de la Justice. Ces partenariats permettent de répondre aux différents besoins du territoire et de renforcer la cohérence des actions menées.

Par ailleurs, en adhérant à des Fédérations associatives et des unions et en s'engageant sur des responsabilités dans les instances partenariales, ESPERER 95 témoigne de l'importance qu'elle accorde aux dynamiques de travail impulsées par les têtes de réseaux, dont la finalité est : de favoriser l'amélioration des réponses apportées aux publics, de porter et d'exprimer des attentes communes sur l'évolution des politiques sociales et judiciaires.



L'association est structurée en pôles d'activités, coordonnés par un siège administratif



Le pôle Veille Sociale

regroupe les accueils de jour et de nuit, les maraudes, le tiers-lieu alimentaire et assure la prise en charge des personnes les plus marginalisées du département.



Le pôle Hébergements collectifs

regroupe différents dispositifs destinés à l'hébergement, au logement et à l'accompagnement de publics en situation de vulnérabilité : Centres d'Hébergement d'Urgence (CHU), Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), maisons relais.



Le pôle Habitat et Accès au logement

est composé de la Plateforme d'Accompagnement Social à l'Hôtel, de l'Equipe Mobile Santé précarité et de près d'une dizaine de dispositifs d'hébergement et d'accompagnement vers et dans le logement pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement.



Le pôle Hébergement en diffus

regroupe plusieurs dispositifs d'hébergement et d'accompagnement en diffus dans des appartements ou des maisons situés au cœur des villes : Dispositif d'hébergement d'urgence en appartement (DHUA), Hébergements d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) et CHRS.

 **ESPERER 95**



Le pôle Justice Emploi et Formation

regroupe des activités socio-judiciaire pré et post sentencielles, des missions de prévention de la récidive, ainsi que des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, notamment via les chantiers d'insertion.



Le pôle Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)

est une délégation de service public composé de plusieurs services : le volet urgence avec la plateforme téléphonique du 115, le volet Insertion avec la régulation des places d'hébergement et du logement intermédiaire contingentées Etat, la mission logement et le rôle de veille sociale. Cette délégation de service public nous positionne comme un acteur central de la politique départementale en matière d'hébergement et d'accès au logement.

Organigramme

Conseil d'administration

Direction générale

Direction administrative et financière

Services généraux et Service informatique

Direction des ressources humaines

Direction opérationnelle

Direction du développement

SIAO 95

- ✓ Service urgence
- ✓ Service insertion
- ✓ Missions transverses

Veille sociale

- ✓ Maraude - intervention sociale éducative
- ✓ Tiers lieux alimentaires
- ✓ Équipe Mobile Campements Illicites (EMCI)
- ✓ CHU Maison Milda
- ✓ Accueil de jour
- ✓ Accueil de nuit
- ✓ Taxi social
- ✓ Lits - halte soins santé

Hébergements collectifs

- ✓ Maisons relais : l'Ensemble, les Marjoberts, Bezons
- ✓ CHRS : l'Ensemble, Etape
- ✓ CHU : Olympes de Gougues, Argenteuil, Bezons, Carrières, Pontoise

Hébergements en diffus

- ✓ Dispositif hébergement urgence en appartements (DHUA)
- ✓ CHRS en diffus
- ✓ Hébergement d'urgence demandeurs d'asile (HUDA)

Habitat & accès au logement

- ✓ Plateforme départementale d'Accompagnement Social à l'Hôtel (PASH)
- ✓ Alternative à l'Hôtel (ALTHO)
- ✓ Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)
- ✓ Accompagnement Social Lié au Logement et au Logement Temporaire (ASLL et ASLLT)
- ✓ Service d'Accompagnement Vers le Logement (SAVL)
- ✓ Equipe Mobile Santé Précarité (EMSP)
- ✓ Dispositif PHENIX
- ✓ Action Logement

Justice emploi et formation

Socio-judiciaire

- ✓ Pré-sentenciel
- ✓ Post-sentenciel : placement extérieur, CHRS hermitage
- ✓ Centre de prise en charge des auteurs et violences conjugales Ile-de-France (CPCA)

Insertion et formation

- ✓ Accompagnement formation : parcours PLIE, accompagnement professionnel, accompagnement sociolinguistique
- ✓ Chantiers d'insertion : espaces verts et entretien voiries, gestion des espaces semi-naturels et humides, restaurant social





Ressources humaines

Au 31/12

+ → **310**
salarié·e·s

1,8 %
de plus
qu'en
2023

+ → **29**
CDDI

+ → **267**
CDI

+ → **14**
CDD

+ → **75%**
de l'effectif
est féminin

+ → **186**
salariés ont
bénéficié
d'une action
de formation

Perspectives 2025

- Intégration de « maRH » (portail salarié) dans le nouveau système SIRH - EIG
- Négociation d'un accord fixant les modalités de la BDES - E et de sa mise en place
- Création de tableaux de suivi R-H (automatisation des données par power BI)
- Participation à la réflexion sur l'attractivité de nos métiers
- Travail sur le parcours d'accueil et d'intégration des nouveaux salariés
- Procédure de recrutement en cours de finalisation
- Mise à jour du livret d'accueil remis lors de l'embauche des salarié(e)s

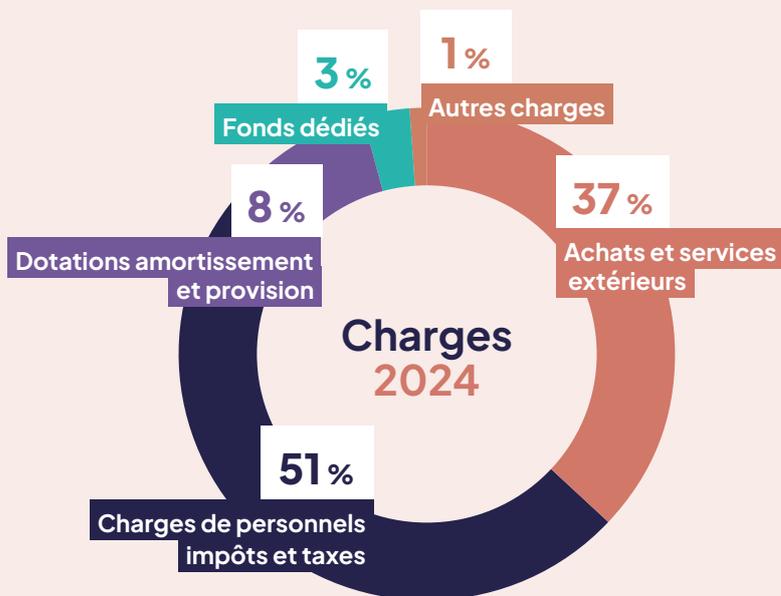


Rapport financier

30 759 184 €

+ 4,71%
par rapport à 2023
(29 375 832 €)

Charges consolidées 2024



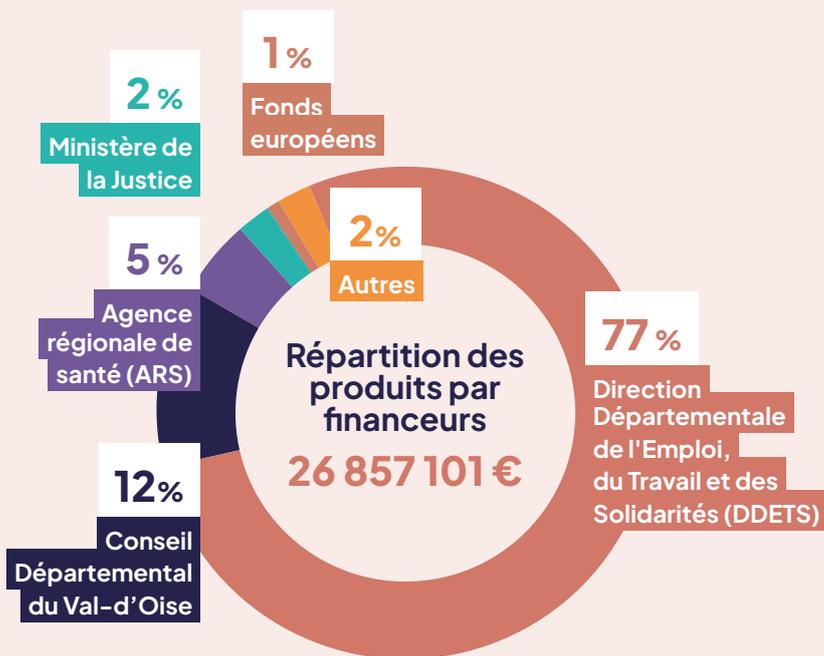
Comme chaque année, ce sont les charges de personnel qui représentent la part la plus importante. Il faut noter que de nombreux postes n'ont pas été totalement ou partiellement pourvus comme les années précédentes, le marché du travail dans notre secteur étant particulièrement tendu.

L'autre poste important concerne les services extérieurs. Les locations immobilières et les nuitées hôtelières en lien avec les demandeurs d'asile et l'ASE représentent à elles seules 53% des services extérieurs.

32 518 242 €

+ 7,39%
par rapport à 2023
(30 281 286 €)

Produits consolidés 2024



Perspectives 2025

Faire perdurer les actions existantes et mettre en œuvre les suivantes :

- Conserver les équilibres budgétaires avec des financements à moyens constants malgré l'inflation ;
- Continuer la veille et la vigilance au niveau de l'ensemble des suivis budgétaires ;
- Participer au montage des dossiers d'appel à projets qui se sont systématisés et qui nécessitent souvent des financements pluriels ;
- Accompagner les changements et évolutions de l'association.



Déploiement de la démarche qualité

Au cours des dernières années, l'association a connu des transformations et une croissance importantes : doublement du nombre de salariés en 10 ans, évolution des pôles et de leurs missions, multiplication des dispositifs...

Face à ces évolutions et consciente des enjeux d'évaluation de ses actions, ESPERER 95 s'est engagée dans une dynamique d'amélioration continue. En janvier 2024, l'association a recruté une responsable qualité, chargée d'accompagner les équipes dans la mise en œuvre de procédures visant à renforcer l'efficacité et la pertinence des interventions. Cette orientation s'inscrit dans une volonté d'adaptation permanente aux réalités du terrain. En questionnant en permanence l'existant,

la démarche qualité d'ESPERER 95 permet de faire évoluer et d'ajuster en continu les pratiques et dispositifs afin d'optimiser leur impact.

Grâce à cette dynamique, nous pouvons non seulement répondre aux exigences et enjeux de nos financeurs et partenaires, mais aussi améliorer continuellement nos processus internes afin de structurer l'organisation de l'association et donc améliorer son fonctionnement quotidien.

Les objectifs liés au système de management de la qualité sont donc multiples :

- **Structurer nos pratiques** garantissant une meilleure organisation interne,
- **Harmoniser nos outils** et méthodes de travail,
- **Faciliter la compréhension des tâches de chacun** grâce à des supports mis à jour ou créés à des fins de formation et de continuité d'activité,
- **Capitaliser sur les bonnes pratiques associatives** duplicables en interne grâce à une vision globale et une ouverture entre services et pôles,
- **Animer des groupes de travail** pluridisciplinaires, afin de collaborer sur un projet ou un objectif commun tout en étant plus performants dans la réflexion et la vision globale,
- **Anticiper et répondre aux exigences de nos financeurs** tels que l'obtention et le renouvellement du label QUALIOPi pour la partie formation-insertion, ou encore les évaluations qualité via l'HAS pour les structures médico-sociales et les CHRS récemment.

Cette démarche transversale permet de collaborer avec tous les pôles et dispositifs, offrant une richesse des échanges et facilitant la compréhension des enjeux spécifiques de chacun tout en ayant une vision globale et d'ensemble sur de nombreux projets et sujets de l'association.



Mise en place d'un comité éthique

En janvier 2024, le séminaire ouvrait l'année sur le thème « Qualité, bienveillance et éthique ». L'intervention d'Adélaïde de Lastic¹ nous permettait de donner corps et réflexion à la notion d'éthique, entre morale, valeurs, justice et déontologie, et permettait de nous amener à énoncer ce qui pourrait relever de questionnements éthiques.

À l'issue de cette journée, le Conseil d'administration et le Comité de Direction ont souhaité ancrer cette réflexion dans le quotidien de l'Association, en mettant en place un comité éthique. Après appel à manifestation d'intérêt, neuf professionnels, deux administrateurs et un Citoyen de l'Association se sont réunis pour constituer ce premier Comité. Après deux journées de création/formation en juin 2024, animées par Adélaïde de Lastic, il était lancé.

Réuni de façon trimestriel, le comité s'est penché en novembre 2024 sur un premier sujet : **le sentiment d'impuissance ressenti par les travailleurs sociaux**. Cette réflexion s'est nourrie à la fois de références bibliographiques partagées par Adé-

laïde, et des expériences, vécus et difficultés exprimées par les membres depuis leurs différentes fonctions. À l'issue des échanges, un avis collectif a été rédigé et diffusé au sein de l'association. Sans prétendre apporter une solution immédiate ou universelle, cet avis vise à **ouvrir des pistes de réflexion** dans les équipes, à nourrir le débat professionnel et pour aider chaque travailleur **prendre du recul sur sa pratique**.

Cette année n'a posé que les bases d'un fonctionnement et d'une instance nouvelle, avec de nombreuses pistes d'amélioration à penser, notamment en termes d'implication de tous et de communication des avis et réflexions partagées

1. Docteure en philosophie. Consultante-chercheuse en RSE & éthique des organisations.



ENJEUX

SOCIAUX



Du premier accueil des personnes en errance jusqu'à l'accès et au maintien dans un logement pérenne, en passant par l'orientation, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion professionnelle, nous sommes aux côtés de celles et ceux que l'on voit peu, que l'on entend rarement — des publics trop souvent invisibilisés ou stigmatisés. Cette proximité quotidienne nous donne une lecture fine et lucide de leurs besoins réels.

C'est à partir de cette expertise de terrain que nous souhaitons aujourd'hui faire entendre à la fois la parole des professionnels et celle des personnes accompagnées, pour interpeller les pouvoirs publics et faire évoluer les dispositifs, afin qu'ils soient à la hauteur des enjeux humains que nous rencontrons chaque jour.

Vieillesse et perte d'autonomie

L'année 2024 a été marquée par une **dégradation préoccupante de l'état de santé et de l'autonomie physique des personnes accompagnées**. De plus en plus de bénéficiaires présentent des pathologies chroniques, des troubles de la mobilité ou des signes avancés de dépendance, rendant la prise en charge plus complexe et exigeante.

Cette problématique est particulièrement prégnante en ce qui concerne l'accueil des publics en grande marginalité, souvent marqués par des parcours de précarité de longue durée qui se traduisent par l'apparition précoce de **signes de vieillissement, dès l'âge de 50 ans**. La problématique du vieillissement est également présente au sein des hébergements et des logements. Les équipes rencontrent de réelles difficultés d'orientation pour ce public précaire. La complexité croissante des besoins médicaux et sociaux des résidents impacte fortement l'organisation et les ressources des services, nécessitant des **adaptations constantes pour assurer un accompagnement adéquat**. A titre d'exemple, les équipes du DHUA cherchent ainsi des solutions en adaptant et en dédiant certains **hébergements aux personnes dépendantes ou à mobilité réduite**.

Le SIAO 95, porté par ESPERER 95, a organisé le 19 novembre une Coordination Territoriale sur le thème « Vieillesse et précarité, quelle perspective de prise en charge dans le Val d'Oise » et lancé une enquête « Vieillesse et précarité » auxquelles ont participé des travailleurs sociaux de l'ensemble du département et également de l'association.

Accès aux soins et précarité sanitaire

Les problématiques de santé et d'accès aux soins restent très marquées parmi les personnes accompagnées. Les publics en grande marginalité sont concernés en premier lieu. **Plus d'un tiers des personnes accompagnées par la Maraude d'intervention sociale et éducative souffrent ainsi de troubles physiques** et 13% rencontrent des problématiques de santé mentale. En 2024, l'activité du CHU Milada qui accueille des personnes isolées en situation d'exclusion ou de grande exclusion a été particulièrement impactée par la **dégradation de l'état de santé des personnes hébergées**. Le poste de Maîtresse de Maison a été transformé



La complexité croissante des besoins médicaux et sociaux des résidents impacte fortement l'organisation et les ressources des services, nécessitant des adaptations constantes pour assurer un accompagnement adéquat.

en poste d'Accompagnante Educative et Sociale (AES) afin de s'adapter à la dépendance grandissante du public. Avec un âge moyen de 50 ans, les Lits Halte Soins Santé sont également impactés par la perte d'autonomie croissante du public.

Les problématiques d'accès au soin sont également présentes dans les hôtels et hébergements ou des publics fragilisés nécessitent un étayage par des professionnels médicaux pour lesquels les délais d'attente sont souvent très longs, et des réorientations sur des structures médico-sociales encore compliquées du fait d'une méconnaissance des acteurs. **L'Equipe Mobile Santé Précarité a cependant d'ores et déjà permis de mettre en place de nouveaux partenariats et de trouver des passerelles entre le sanitaire et le social**. Cependant, des situations restent parfois sans solution, par manque de praticiens ou faute de solution réelle et existante comme les personnes vieillissantes et à droits incomplets ou encore les personnes atteintes de troubles psychologiques ou psychiatriques. Afin de renforcer l'accompagnement sur ce dernier volet, l'ensemble des structures de l'association ont conventionné avec l'équipe mobile psychologique portée par l'association Aurore.

Accès aux droits

L'accès aux droits reste un sujet central. D'une part la **lourdeur des démarches administratives** est souvent soulignée, entraînant parfois un décrochage total des ménages. D'autre part, les délais de réponse des administrations ne cessent de s'allonger, ayant parfois de graves répercussions sur les ménages. En 2024, les équipes ont constaté que des dossiers de demande d'AME sont déposés plusieurs fois avant d'obtenir une réponse. Les boîtes mail des partenaires sont saturées. Pour les premières demandes d'allocation RSA auprès de la CAF, les délais peuvent aller jusqu'à 9 mois. Les rendez-vous en préfecture peuvent aller jusqu'à 18 mois après le dépôt d'un dossier d'admission exceptionnelle au séjour. On constate également un allongement significatif des délais de réponse des Préfectures pour le renouvellement des titres de séjours pour certains habitants.

Ces délais peuvent entraîner des périodes d'attente prolongées avant l'obtention de documents essentiels comme les titres de séjour, les cartes de couverture sociale, ou d'autres documents nécessaires pour accéder à des droits sociaux ou à des soins. **Ces délais ont un impact direct sur la fluidité des dispositifs de mise à l'abri et d'hébergement.** Les personnes concernées restent donc en long séjour à l'hôtel ou en CHU, alors qu'elles pourraient prétendre à d'autres dispositifs, voire à un logement de droit commun. Cette attente prolongée aggrave par ailleurs les difficultés des familles, ne leur permet pas de s'insérer socio-professionnellement et ne favorise pas leur insertion sur le territoire. Cela accentue leur sentiment de précarité et rend l'accompagnement encore plus complexe pour les équipes.

Difficultés d'accès au logement social

Par ailleurs, les délais d'accès à un logement social restent importants et plusieurs freins administratifs subsistent. En effet, **la politique du Logement d'abord atteint ainsi ses limites pour un public à droits incomplets**, constituant encore la grande majorité du public mis à l'abri à l'hôtel notamment. De nombreuses autres situations s'avèrent également bloquantes pour l'accès à un logement, comme les ménages à faibles revenus ou avec des minima sociaux, ou pour lesquels la cohabitation avec un enfant majeur ou une personne âgée est possible et préférable. Les personnes séparées mais non encore divorcées, ou celles mariées postulant seules à un logement et devant justifier la non-cohabitation de leur conjoint (résidant par exemple à l'étranger), restent également des situations souvent insolubles.



Les difficultés d'accès au droit sont un sujet central qui accentue le sentiment de précarité et rend l'accompagnement encore plus complexe pour les équipes.

Saturation des hébergements d'urgence

La tension existante en Ile-de-France sur les places d'hébergement d'urgence impacte fortement la fluidité de certains dispositifs. Ainsi, dans le cadre de la PASH, alors que pour 50% des ménages accompagnés, les préconisations d'orientation en sortie vont vers l'hébergement d'urgence, les possibilités pour les ménages sont faibles. Il en résulte des durées de séjour à l'hôtel conséquentes : au 31 décembre 2024, 72% des ménages présents étaient à l'hôtel depuis plus d'un an, 46% depuis plus de 24 mois.

Périnatalité

L'accompagnement des femmes en situation de précarité pendant et après leur grossesse est un enjeu essentiel. En effet, depuis 2023 **nous constatons une recrudescence des femmes enceintes accueillies à l'Accueil de jour.** Plusieurs débuts de travail d'accouchement, nécessitant l'assistance des pompiers et du SAMU, ont mis en évidence la gravité des circonstances et l'importance d'une intervention prompte et efficace afin d'assurer la protection des mères et des nourrissons. **Cela a nécessité de retravailler avec le 115 sur l'orientation de ces personnes, l'accueil de nuit étant peu adapté à leur situation.**



De plus en plus de jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance

Depuis peu nous observons un accroissement des jeunes en errance, sortis des dispositifs de l'**Aide Sociale à l'Enfance**, qui arrivent au sein de l'**Accueil De Jour et l'Accueil De Nuit**. Souvent fragilisés par des parcours de vie difficiles, ces jeunes se retrouvent sans solution stable à la fin de leur prise en charge et rencontrent de nombreuses difficultés dans leurs démarches administratives et leur insertion sociale. **Leur parcours est marqué par une dispersion et un manque de repères**, ce qui rend leur accompagnement particulièrement complexe et nécessite une attention accrue de la part des équipes de nuit et de jour qui doivent adapter leurs actions pour répondre aux besoins spécifiques de ces jeunes adultes. Cette tendance étant trop récente pour être mesurable, nous porterons une attention particulière pour avoir des données chiffrées en 2025.

En 2024, à l'occasion du séminaire SOLIPAM-RPVO au Centre Hospitalier Intercommunal Eaubonne Montmorency l'équipe du SIAO, venue présenter son action, a pu rencontrer des acteurs valdoisiens accompagnant les femmes en situation de précarité pendant et après leur grossesse afin de mieux connaître leurs actions pour mieux orienter les publics.

Par ailleurs, ESPERER 95 a candidaté à l'appel à projet ouvert par l'ARS en 2024 afin de mettre en œuvre, en 2025, **une Equipe Mobile Santé Précarité dédiée à la périnatalité sur l'ensemble du Val d'Oise**. Nous avons eu l'honneur d'être retenu.

Parentalité

La question de la parentalité et de la protection de l'enfance est récurrente. Les travailleurs sociaux observent ainsi différents types de mise en danger des enfants, **un besoin d'accompagnement sur la construction du lien parents-enfants** ou encore un manque de connaissance et de compréhension des besoins de l'enfant. Au sein de nos structures d'hébergement ou à l'hôtel les situations de violences intrafamiliales sont fréquentes. Nous constatons par ailleurs que de nombreux enfants, sont trop tôt et trop souvent exposés aux écrans. Pourtant il y a un réel manque au niveau de la prise en charge des addictions en lien avec les écrans et c'est une réelle problématique liée notamment à la parentalité. En effet la surexposition aux écrans a de nombreuses conséquences néfastes sur le développement des plus jeunes : risques accrus d'obésité, diminution des capacités cardio-vasculaires, troubles de l'attention. **ESPERER 95 souhaite développer dès 2025 des actions d'accompagnement des familles et de formation des professionnels** pour mieux répondre à cet enjeu.

Fracture numérique

La levée des freins administratifs est un levier essentiel d'insertion. Pourtant, les professionnels constatent quotidiennement que la dématérialisation de nombreuses démarches est une source de difficultés pour les ménages. **La fracture numérique se révèle également comme source de discrimination pour des ménages** dont aujourd'hui les seuls moyens d'accès ou d'ouverture de droits s'avèrent dématérialisés. **Cela représente un obstacle supplémentaire en termes d'insertion et d'accès aux droits** et contribue à fragiliser les parcours. En outre, les professionnels doivent également s'adapter en permanence aux nouvelles procédures et nouveaux logiciels des partenaires.



Les travailleurs sociaux observent différents types de mise en danger des enfants, un besoin d'accompagnement sur la construction du lien parent-enfant ou encore un manque de connaissance et de compréhension des besoins de l'enfant.



Des Ateliers Chantiers d'Insertion en danger

Désengagement de nombreuses collectivités locales, règles de financement FSE, durcissement des exigences des marchés publics... les chantiers d'insertion rencontrent aujourd'hui de fortes contraintes qui mettent à mal leur modèle économique. Pourtant, il convient **d'affirmer la pertinence de ces dispositifs qui permettent d'accompagner des personnes très éloignées de l'emploi, dans une logique de parcours.** La fédération CHANTIER école, dont ESPERER 95 est adhérente, porte des plaidoyers en ce sens. Mais au regard des orientations fixées par l'Etat, la pérennité de ces dispositifs essentiels adaptés aux publics très éloignés de l'emploi, semble en danger.

Pourtant ces dispositifs de chantiers d'insertion sont d'autant plus pertinents lorsqu'ils s'intègrent une approche plus globale grâce aux autres dispositifs de l'association qui permettent de faciliter la levée des freins (barrières de la langue, culturelles, sociales, en matière de garde, de mobilité...) dans une logique de parcours (cours de Français, hébergement...). **ESPERER 95, qui croit fortement à l'impact de l'insertion par l'emploi, fait donc jouer la solidarité associative en interne afin de maintenir l'équilibre économique des ateliers chantiers d'insertion.**

Cependant, la levée des freins et l'accompagnement proposés ne permettent pas à tous les publics d'accéder à l'emploi. **Ces constats invitent l'association à ouvrir la réflexion sur la création de modèles alternatifs d'entreprises d'insertion,** à cheval sur le secteur de l'insertion et le monde du travail, moins animés par une logique de performance propre aux entreprises classiques, mais permettant aux personnes de trouver une utilité sociale.

ESPERER 95, qui croit fortement à l'impact de l'insertion par l'emploi, fait jouer la solidarité associative en interne afin de maintenir l'équilibre économique des Ateliers Chantiers d'Insertion.

Attractivité du travail social

Pour répondre aux nouveaux enjeux sociaux et à l'accroissement de la demande, les équipes créent régulièrement de nouveaux postes. Ceux-ci ne sont pas toujours évidents à pourvoir. Face aux difficultés de recrutement et au turnover des équipes, les personnes accompagnées expriment leurs préoccupations, notamment en ce qui concerne les difficultés à instaurer une relation de confiance durable avec les professionnels. Afin de limiter les répercussions de la vacance régulière de postes sur la qualité de la prise en charge des personnes vulnérables et sur les conditions de travail des professionnels en poste, l'association a donc réagi en travaillant à la **fidélisation des équipes, en repensant les organisations et en créant une équipe de travailleurs sociaux volants.**



Une équipe volante en renfort des différents services

Intégré à la Direction des Opérations Transverses et Transitoires, le service volant est une équipe pluridisciplinaire composée d'une cadre, huit travailleurs sociaux dont une coordinatrice, une juriste et deux régulateurs de nuit.

Les travailleurs sociaux interviennent en remplacement ou en renfort des équipes sur l'ensemble des Pôles d'activité de l'association partout sur le territoire. La composition de l'équipe, sa connaissance de l'ensemble des publics, dispositifs et outils de l'association permettent ainsi une continuité dans les accompagnements et le fonctionnement des différents services. En 2024, l'équipe volante a ainsi effectué le remplacement temporaire de 27 postes de travailleurs sociaux, 2 postes de coordination, 3 postes de chef de service et 1 poste de direction.

Ces professionnels sont également sollicités pour l'ouverture des nouvelles structures et la gestion complète des dispositifs d'accueil d'urgence ponctuels. En janvier 2024, le service volant a ainsi été sollicité pour l'ouverture de lits intempéries. Toujours dans le cadre des dispositifs d'accueil d'urgence temporaire, le service volant a maintenu l'accompagnement des personnes déplacées d'Ukraine, en opérant, à la demande des services de l'Etat, la fermeture progressive de ce dispositif à la fin de l'année 2024. En février 2024, deux travailleuses sociales volantes et la cadre ont ouvert le nouveau centre d'hébergement d'urgence situé sur la commune de Pontoise. Les travailleuses sociales volantes ont également accueilli et formé la nouvelle équipe.

Parallèlement tout au long de l'année, les deux régulateurs ont continué leur mission de veille active et de sécurisation des sites. Ils sont intervenus à plusieurs reprises en soutien des équipes de surveillants de nuit pour gérer des conflits, des tensions. Leur intervention, répartie sur l'ensemble des sites, a permis la gestion de situations complexes en lien avec les équipes de jour par le biais des transmissions quotidiennes.

En 2024, l'activité de veille juridique du service volant a principalement été marquée par l'adoption de la Loi du 26/01/2024 dite Loi Darmanin. Plusieurs temps d'information collectifs ont été animés par la juriste à destination des équipes éducatives pour présenter les nouvelles dispositions en matière d'asile, de séjour et de mesures d'éloignement. A ces temps collectifs, viennent s'ajouter une activité de veille juridique sociale constante auprès des équipes éducatives de l'Association.

Le développement du service volant continuera en 2025 avec le recrutement de nouveaux travailleurs sociaux et l'ouverture à d'autres métiers pour répondre plus globalement aux besoins de l'association et accentuer l'approche pluridisciplinaire (TISF...). Sur le plan de la veille juridique, l'actualité de l'année 2025 sera la promulgation de la circulaire dite Retailleau concernant notamment les conditions de régularisation des personnes en situation administrative instable.

Exemples de situations concrètes



Pôle Justice Emploi et Formation

➤ **Salim, 18 ans**, de nationalité française, originaire d'Algérie, est arrivé en France début 2025, chez sa grand-mère à Cergy. Avec un CAP Peinture et une expérience professionnelle limitée, il voulait devenir chauffeur routier. Sa situation administrative l'empêchait d'accéder aux prestations sociales et aux services d'insertion. Les relations avec sa grand-mère se sont détériorées, et elle l'a expulsé de chez elle. Salim s'est donc retrouvé en grande précarité.

Suite à évaluation de la situation de Salim dans le cadre du dispositif O2R, nous avons mobilisé les ressources disponibles pour obtenir un hébergement, une aide alimentaire et d'hygiène, pour constituer son dossier SIAO et ce, en lien avec les services du 115 et les accueils de jour et de nuit à Cergy et Beaumont-sur-Oise. Nous l'avons accompagné à la CPAM de Cergy pour initier son ouverture de droits à la sécurité sociale. Enfin, au regard des besoins de Salim, nous avons contacté le centre de formation de l'EPIDE de Margny-lès-Compiègne que Salim a pu intégrer suite à une visite. **Il bénéficie maintenant d'un parcours de 24 mois avec une rémunération en tant que stagiaire de la formation professionnelle, incluant une remise à niveau, le passage du permis de conduire, un hébergement en pension complète, et l'accès à des complexes sportifs.**



Pôle Habitat et Accès au logement

➤ **Madame K., 38 ans**, de nationalité ivoirienne, est arrivée en France en 2018. Elle a d'abord été hébergée par des tiers, puis a vécu dans des squats. En 2021, elle donne naissance à sa fille. Cette même année, elles obtiennent toutes deux la protection internationale. Elles bénéficient alors d'une mise à l'abri via le 115, dans le cadre de la convention avec l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Cette stabilisation permet à Madame K. d'être accompagnée par un travailleur social de la PASH. Celui-ci, entre autres démarches, constitue avec elle un dossier SIAO afin de l'orienter vers une structure d'hébergement adaptée à sa situation sociale et administrative. Elle est ainsi orientée vers le dispositif d'Alternative à l'Hôtel (Altho). Cet hébergement, qui a duré près de deux ans, leur a permis de bénéficier d'un accompagnement social global. Durant cette période, Madame K. a pu accéder à l'emploi, ouvrir ou renouveler ses droits sociaux, et travailler à son projet de relogement. Ce parcours a abouti à l'attribution d'un logement social en avril 2025. Afin de sécuriser son entrée dans les lieux — Madame K. n'ayant jamais été locataire en titre en France — **elle bénéficie actuellement d'un accompagnement social lié au logement (ASLL). Cet accompagnement, réalisé à son domicile, lui permet d'être soutenue dans ses premières démarches liées à l'accès au logement, de s'installer en toute sécurité, et de finaliser son parcours vers l'autonomie.**



Pôle Hébergement collectif

 **Luc, 44 ans**, a intégré le CHRS l'Ensemble fin 2023. Luc a passé la moitié de sa vie à la rue. Vingt ans. Vingt longues années passées dehors, errant de squat en hébergement chez des amis ou sur le trottoir. Ce Citoyen souffre d'une lourde pathologie peu connue et au traitement thérapeutique inexistant : l'isolement. Comme une maladie, il souhaite la soigner, la guérir, plus que son pancréas qui lui vaut des séjours à l'hôpital. Il a cette volonté tenace d'exister, de parler, de rire. Rompre l'isolement, c'est créer du lien. La présence et le savoir-faire de l'équipe éducative sont essentiels. Ces professionnels tissent au quotidien ce lien éducatif, fin et résistant. On échange sur des banalités, on partage un café, on écoute de la musique et on échange sur nos cultures musicales. On découvre les espaces végétalisés de la terrasse de l'Ensemble et on discute en plantant des pieds de tomate. **C'est aussi en proposant ou en demandant un service qu'on crée du lien. Rompre l'isolement à l'Ensemble, c'est aussi accueillir des animaux de compagnie. Grâce à ce lien, l'équipe a accompagné durant plusieurs semaines Luc dans son projet personnel : l'adoption de deux oiseaux. Nous avons tout récemment accueilli Soleil et Caramel. Luc est accompagné le long de son chemin de vie et envisage d'accéder un jour à une Maison Relais.**



Pôle Veille sociale

 **Jennifer, 36 ans**, de nationalité française, a traversé un parcours de vie marqué par des fractures sociales et familiales profondes, ainsi que des problématiques de santé majeures. Elle a souffert dans un parcours de rue fait d'isolement et de précarité. Suivie régulièrement par la maraude (MISE), Jennifer bénéficiait par moments d'un accueil sur l'accueil de jour/accueil de nuit. Conscients de ses multiples fragilités, ces derniers ont sollicité les Lits halte soin santé pour une prise en charge médico-sociale : Jennifer avait besoin d'un accompagnement tant sur le plan de sa santé que pour ses démarches administratives. Grâce à ce suivi, elle a pu adhérer à ses soins, tant somatiques que psychiques, et a progressivement retrouvé un équilibre. Elle a réussi à faire réouvrir ses droits, à être prise en charge à 100 % pour une longue maladie, et a pu récupérer rétroactivement son RSA. Aujourd'hui, Jennifer ne souffre plus de ses hallucinations, elle est présente, pleinement impliquée dans la vie en collectivité au sein des LHSS. Son projet de sortie est d'intégrer le dispositif « chez soi d'abord » pour vivre de manière autonome et de façon pérenne, tout en étant accompagnée par des professionnels spécialisés dans le suivi des personnes présentant des troubles psychiatriques.



Pôle Hébergement diffus

 **Mme D.** a été orientée en 2017 vers le DHUA avec ses trois enfants : deux adolescents et un bébé en situation de handicap atteint de trisomie 21. La famille est venue d'Algérie dans le but d'obtenir une meilleure prise en charge pour son bébé. Son mari, monsieur D., était à ce moment déjà en France intégré en tant que compagnon au sein de la communauté Emmaüs. Il a pu après plusieurs années bénéficier d'un titre de séjour avec le soutien de l'équipe d'Emmaüs. L'équipe de DHUA a accompagné et soutenu madame D. dans ses démarches de régularisation, dans l'ouverture de ses droits et dans la mise en place des dispositifs de soins indispensables à l'évolution de son fils handicapé. Nous l'avons également soutenue dans son rôle parental auprès de ses deux aînés. Elle a obtenu un titre de séjour en 2022. En 2022, **nous avons pu rassembler toute la famille au sein d'un même hébergement.** La cohabitation avec les co-hébergés n'a pas toujours été évidente, il a fallu effectuer des médiations régulièrement. **Monsieur D. a trouvé un emploi. Ainsi, toutes les ressources ont pu être mobilisées et la famille a pu accéder à son logement de droit commun en 2024.**

SIAO

VAL D'OISE



Véronique
PELISSIER,
Directrice du
pôle SIAO

À la suite du rapport de l'IGAS de 2021 sur la mise en place d'un SIAO unifié en Île-de-France, la DRIHL, en concertation avec les services déconcentrés de l'État, a élaboré une feuille de route pour faire évoluer les SIAO franciliens et renforcer leur pilotage. Validée fin 2021, cette feuille de route vise à améliorer la prise en charge et garantir l'équité de traitement des usagers dans un contexte interdépartemental. Elle s'articule autour de quatre objectifs stratégiques, dont le premier est la définition d'un cadre unifié d'intervention des SIAO, coconstruit en 2023 et applicable depuis janvier 2024. Ce cadre couvre l'ensemble des missions des SIAO, de la gestion des appels au 115 jusqu'aux orientations et sorties d'hébergement.

Tout au long de l'année, les travaux se sont poursuivis via la participation active du SIAO aux trois commissions de la Feuille De Route (évaluations sociales, hôtellerie, indicateurs) pilotées par la DRIHL, ainsi qu'à de nombreux groupes de travail associés.

En continuité avec l'instruction du 31 mars 2022, une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) a été signée pour cinq ans à compter du 1er janvier 2023. L'année 2024 a permis de tirer les enseignements de cette première année de mise en œuvre, à l'occasion du premier dialogue de gestion organisé en septembre.

Enfin, la fin d'année a vu la préfiguration du premier Comité Stratégique Partenarial, dont l'installation officielle est prévue début 2025. Il s'inscrit dans le cadre du Comité Responsable du PDALHPD.

Les évolutions portées par le cadre unifié, en cohérence avec le Plan Logement d'Abord, ont contribué à conforter le rôle central du SIAO comme clé de voûte du service public de la rue au logement. Parmi les avancées notables : la création et la pérennisation de nouveaux ETP, notamment au sein du service urgence, qui s'est doté en octobre d'une cellule mobile d'évaluation.



Service Urgence

La plateforme 115 en quelques chiffres

85 497

Demandes de mise
à l'abri enregistrées
(en nombre de personnes)

37 771

Nombre de réponses
positives (en nombre de
personnes)

7 672

Personnes différentes
ayant sollicité le 115

928 674

Nombre total de nuitées
hôtelières

En 2024, la plateforme 115 a traité 100 266 appels aboutissant à plus de 85 000 demandes individuelles de mise à l'abri.

Chaque nuit, 2 132 personnes ont été hébergées à l'hôtel dans le cadre du 115 (incluant nuitées classiques, injonctions, PVV, sortants de prison). En y ajoutant les nuitées prises en charge par l'ASE et le dispositif HUDA hôtel, ce chiffre atteint une moyenne de 2 527 personnes par nuit, représentant 928 674 nuitées sur l'année.

Le volume de nuitées est en baisse par rapport à 2023, notamment du fait de la sortie de l'activité HUDA du dispositif hôtelier. Les nuitées « injonction » ont également chuté de 47 %, passant de 30 777 à 9 901. Cette baisse a entraîné une diminution du nombre de personnes différentes ayant sollicité une mise à l'abri, bien que 54 % des appelants soient nouveaux.

Demandes non pourvues

Le nombre de demandes non pourvues (DNP), lorsque aucune solution d'hébergement n'a pu être proposée malgré le besoin, s'élève à 47 726, soit une moyenne de 130 par jour, en hausse de 27 % par rapport à 2022. 98 % des DNP sont liées à l'absence de place disponible ou adaptée à la composition du ménage.

Taux d'attribution selon le type de ménage

- **Familles** : 51 % (- 4 points par rapport à 2023)
- **Ménages sans enfant** : 18 % (- 13 points). Ces publics (personnes isolées, groupes, couples sans enfant) relient de la priorité 4 dans le cadre unifié.

Malgré leur faible priorité, des orientations de personnes isolées ont été réalisées dès le printemps, en lien avec la maraude de la Croix-Rouge française. Des chambres d'hôtel ont été captées spécifiquement pour les personnes marginalisées, souvent éloignées du 115. Parallèlement, des places en structures d'hébergement (gérées par Coallia et France Horizon) ont été ouvertes, permettant un accompagnement de proximité pour les personnes relativement stabilisées.

Adaptation aux aléas climatiques

Depuis 2021, la gestion « au thermomètre » de l'hébergement d'urgence a pris fin. Néanmoins, les périodes de froid ou de fortes chaleurs continuent de fragiliser les publics vulnérables.

En 2024, des lits intempéries ont été ouverts deux fois dans l'année (janvier et août, pour une dizaine de jours chacun), et un plan Grand Froid a été déclenché en janvier par le préfet de région, mobilisant l'ouverture d'un gymnase.

Cellule mobile 115

Le dernier trimestre 2024 a été marqué par le lancement de la cellule mobile 115, conformément à l'objectif du cadre unifié prévoyant une évaluation sociale dans un délai d'un mois (deux mois en 2024 à titre transitoire) pour toute nouvelle prise en charge.

Le modèle retenu repose sur une équipe se déplaçant directement dans les hôtels pour rencontrer les ménages hébergés dès leur arrivée, et réaliser une évaluation sociale approfondie sur site.

A ce titre, la cellule a démarré son activité progressivement et a réalisée 81 évaluations. 9 ménages ont pu bénéficier d'une sortie positive vers un dispositif d'hébergement ou de logement. Enfin, 33 ménages ont été stabilisés à la suite de la prise en charge initiale par le 115 (en réponse aux critères de stabilisation du cadre unifié et en fonction du socle hôtelier).



Service Hébergement Logement

Données clés
au 31 décembre 2024

5 629

Nouvelles demandes
enregistrées

1 483

Ménages admis

4 456

Demandes en attente

2 212

Orientations réalisées

L'année 2024 se caractérise par une hausse significative de l'activité du service Hébergement Logement :

- **+13 %** de nouvelles demandes enregistrées dans le SI-SIAO ;
- **+24 %** d'admissions, majoritairement vers des CHU puis des CHRS. La pérennisation des places hivernales en 2023 et l'ouverture de nouvelles places en 2024 ont favorisé ces orientations vers des dispositifs habituellement saturés ;
- Le nombre de demandes en attente reste élevé (+18 %), conséquence logique d'un afflux de demandes supérieur aux ouvertures de places ;
- Les orientations vers des structures d'hébergement ou de logement intermédiaire progressent de +14 %, grâce à l'augmentation de l'offre disponible.

Au 31 décembre 2024, le SIAO centralise **5 800 places en contingent Etat et en règle 5 521**, réparties, réparties de manière équilibrée entre structures d'hébergement (51 %) et logement intermédiaire (49 %).

Évolution de l'offre :

- Les places en hébergement d'urgence ont continué à augmenter, avec l'ouverture de plus de 100 nouvelles places sur le dernier trimestre ;
- Les places en CHRS ont encore progressé, en raison de la transformation de places anciennement catégorisées comme « urgence » ;
- Des créations ont été enregistrées dans des dispositifs alternatifs : ALT, ALTHO, résidences étudiantes, etc.

Concernant le dispositif Solibail, bien que le SIAO assure l'orientation des ménages, il ne dispose pas de parc propre. La captation de logements est opérée par le GIP HIS. On observe cette année une baisse de captation de 58 % dans le Val-d'Oise, tendance que l'on retrouve au niveau régional.

101 entrées en logement Solibail ont été comptabilisées cette année. Le critère principal d'accès reste la sortie d'hôtel.



Mission Logement

Données clés
au 31 décembre 2024
(nombre de ménages)

1 031

Nouvelles demandes de
labellisation

406

Ménages labellisés –
Action Simple

504

Ménages labellisés –
Action Renforcée

373

Baux signés

Selon le type de place occupée par le ménage (contingent État ou hors-contingent), la labellisation est dite « Action renforcée » (places contingentées) ou « Action simple » (places hors contingent).

L'Action renforcée vise à fluidifier les parcours en structure et à accélérer l'accès au logement de droit commun pour les ménages hébergés ou logés temporairement sur des places relevant du contingent État.

Évolutions notables en 2024 :

- Le nombre total de demandes et de labellisations a progressé de près de 12 % ;
- Les labellisations Action renforcée ont augmenté de 33 %, tandis que les demandes au titre de l'Action simple ont diminué.

Cette évolution s'explique notamment par la requalification de certaines demandes Action simple en Action renforcée, dans les cas suivants :

- Ménages en présence indue dans les dispositifs DNA, pour lesquels l'État souhaite accélérer la sortie vers un logement social ;
- Ménages ukrainiens hébergés en intermédiation locative (IML) ;
- Finalisation des demandes déposées en 2023 pour des ménages expulsés de la Tour Guyenne à Sarcelles.

Répartition des labellisations par dispositif PDALHPD « sortant de structure » :

- 8 ménages issus des dispositifs Ukraine (IML)
- 47 sortants d'hôtel 115
- 109 d'intermédiation locative (SOLIBAIL)
- 133 du DNA
- 142 de structures d'hébergement (CHU et CHRS)
- 592 d'autres formes de logement intermédiaire (FJT, FTM, résidences sociales, maisons relais, ALT)

Attribution de logements :

La mission logement a reçu 706 logements en désignation, principalement de la part du Bureau logement de la DDETS et du GIP HIS (collecteur pour Action Logement Service), ou en mise à disposition directe par les bailleurs.

Ce volume représente une hausse de 31 % par rapport à l'année précédente.

373 ménages ont signé un bail, et 15 autres étaient en attente d'entrée dans leur logement au 31 décembre 2024, après passage en CALEOL.

Par rapport à 2023, cela représente une hausse de 49.2 % de baux signés.

Accompagnement des acteurs

La mission logement a poursuivi son accompagnement des professionnels pour renforcer l'accès au logement des publics reconnus prioritaires. Cet accompagnement vise à favoriser une acculturation réciproque entre bailleurs sociaux et structures d'hébergement.

En 2024, elle a organisé quatre sessions de formation ouvertes à un public élargi : intervenants sociaux, bailleurs, travailleurs sociaux du SSD et des missions locales. Ces formations ont réuni 89 participants. Les actions de formation sont complétées par des visites de structure proposées aux bailleurs. L'objectif reste de créer des temps de rencontre entre les professionnels du logement de droit commun et ceux de l'hébergement et du logement intermédiaire. A ce titre, 7 bailleurs et 2 intervenants d'une Equipe Mobile se sont rendus sur à la Résidence Parme de Montmorency et à la Résidence Jeunes Actif ALFI de Bezons.



L'observation sociale et l'analyse des besoins

Grâce à l'étendue de ses missions, le SIAO bénéficie d'une connaissance transversale des publics, de leurs besoins et des adaptations nécessaires dans les dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'insertion. Cette vision d'ensemble renforce son rôle d'observateur et de coordinateur au sein de l'écosystème social du département.

Comme les années précédentes, certaines catégories de publics continuent de poser des difficultés en matière de prise en charge ou de sortie positive, notamment :

- Les personnes isolées, souvent non prioritaires pour une mise à l'abri hôtelière, sont, lorsqu'elles sont orientées, hébergées en cohabitation, ce qui génère fréquemment des tensions ; Actuellement, seules 38 places dédiées aux personnes isolées sont mobilisées chaque nuit par le 115 pour des personnes isolées. Ce chiffre illustre la faible capacité de réponse pour ce public, bien que des avancées soient à noter. En effet, l'année 2024 a vu l'ouverture de places d'hébergement dédiées aux personnes isolées, marquant une reconnaissance institutionnelle des besoins croissants sur le territoire. Dans un souci de continuité avec la fin de la gestion « au thermomètre », les services de l'État ont fait le choix stratégique de privilégier l'ouverture de places pérennes plutôt que de recourir exclusivement à des solutions hivernales temporaires. Cette orientation traduit une volonté affirmée de renforcer les dispositifs de mise à l'abri durable des publics les plus vulnérables, et de proposer des réponses plus qualitatives et stables.

- Les ménages à grande composition familiale restent difficilement orientables, en raison du manque de places adaptées à l'hôtel (notamment pour les familles de plus de 4 personnes), et de l'absence ou le manque d'hébergement ou de logement de grande capacité.

- Les personnes victimes de violence pour qui le 115 priorise la prise en charge conformément au protocole PVV mais pour qui l'hôtel reste une solution de mise à l'abri non spécifique à cette problématique. L'offre d'hébergement spécialisée reste insuffisante, pas toujours adaptée (vie en collectivité) et parfois inadéquate face aux profils des ménages.

- Enfin, nous constatons un accroissement des refus d'orientation dans le parcours d'insertion des ménages orientés par le SIAO. Le taux de refus élevé est souvent lié à la crainte du changement, d'espaces partagés. Le SIAO porte une attention particulière aux motifs de refus en les qualifiant de recevable ou non. En fonction, il peut entraîner une annulation de la demande d'insertion voire d'une fin prise en charge au 115.



La coordination des acteurs

En 2024, une seule Coordination Territoriale a été organisée, autour de la thématique du vieillissement et de la précarité. Cette rencontre a permis de souligner l'augmentation du nombre de personnes âgées de 50 ans et plus sollicitant le SIAO.

Elle a mis en lumière les effets du vieillissement sur des publics déjà fragilisés par la précarité, ainsi que les difficultés rencontrées par les professionnels, souvent peu outillés pour accompagner ces situations. Elle a également pointé l'inadaptation de certaines structures d'hébergement face aux besoins spécifiques liés au vieillissement prématuré de ces personnes. Cette instance aura permis de proposer des initiatives pour parer les difficultés rencontrées comme faciliter le parcours vers les EHPADs ou d'insister sur le besoin de formation des professionnels du secteur. Suite à cette CTS, une enquête afin d'identifier les besoins et problématiques du secteur AHI accompagnant un public vieillissant a été lancée.

Par ailleurs, cette année, trois CVS ont été organisées par le SIAO en mars, septembre et décembre. Les échanges ont porté notamment sur le plan grand froid du début d'année, l'action ciblée auprès des personnes sans domicile présentes sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle avec toujours en préambule un tour de table des actualités des différents acteurs de la veille sociale. De nouveaux dispositifs ont été invités à présenter leur mission comme la cellule mobile du 115, l'EMPP d'Aurore.

Le SIAO a organisé 8 commissions situations complexes permettant la présentation de 27 situations. De nombreuses situations ont mis en avant une problématique de santé souvent mentale mettant à mal le parcours d'insertion des personnes concernées.

Enfin, le SIAO a organisé concernant le logiciel SI SIAO :

■ 11 formations à destination des utilisateurs premiers accueils, 113 participants

■ 5 formations utilisateurs hébergement / logement, 35 participants

En fin d'année, le contenu et la forme des formations ont été retravaillés afin de proposer une animation plus dynamique et répondant davantage aux besoins des participants.



La coordination territoriale a mis en lumière les effets du vieillissement sur des publics déjà fragilisés par la précarité, ainsi que les difficultés rencontrées par les professionnels, souvent peu outillés pour accompagner ces situations.



Perspectives



En 2025, le SIAO 95 poursuivra ses efforts pour renforcer la structuration de ses services, améliorer la qualité des réponses apportées aux personnes en situation de précarité, et consolider son rôle de coordination territoriale.

Le service 115 continuera à structurer son action autour du Cadre Unifié régional, à renforcer la coopération avec le service Insertion et à valoriser la cellule mobile. Un accent particulier sera mis sur la lisibilité de son action, à travers des actions de communication ciblées et des temps d'immersion pour les partenaires.

Le service Hébergement-Logement renforcera sa présence dans les instances territoriales, consolidera ses partenariats et portera une attention particulière aux publics jeunes. Une commission dédiée aux situations complexes liant précarité et santé sera créée. La Mission Logement poursuivra le développement de ses actions de formation, de ses liens avec les bailleurs et des outils favorisant la fluidité des parcours résidentiels, notamment via la création d'une cellule mobile «Logement d'Abord».

Enfin, le SIAO s'investira dans la refonte du SI-SIAO, la modernisation des outils d'observation sociale, le développement de formations adaptées aux besoins du territoire. Il dynamisera la coordination AHI sur tout le département.

PÔLE

veille sociale



Marie-Joe DUBO,
Directrice du pôle
Veille sociale

Chiffres clés



→ **39 522**

accueils en Accueil
de Jour et de Nuit



→ **1 264**

interventions réalisées par la
maraude sociale et éducative



→ **20**

diagnostics sociaux
réalisés par l'équipe mobile
campements illicites



→ **125**

personnes accompagnées
par l'écrivain public bénévole
à l'accueil de jour.



→ **498**

transports réalisés
par le taxi social



→ **231**

repas partagés et 496 paniers
distribués par le tiers lieu
alimentaire.

Le Pôle Veille Sociale d'ESPERER 95, un levier majeur contre l'exclusion, regroupe plusieurs services et établissements essentiels pour l'accompagnement des personnes en situation de rue et de grande précarité. Il repose sur une approche proactive à travers ses dispositifs d'« aller-vers » : deux équipes mobiles dédiées l'une aux maraudes sociales et éducatives, l'autre à l'intervention sur les campements illicites (la MISE et l'EMCI), un tiers-lieu alimentaire, le Taxi social, et des structures d'accueil et d'hébergement à bas seuil : un accueil de jour, un accueil de nuit (35 places), un centre d'hébergement d'urgence (Milada), des lits halte soins santé (25 places).

Le pôle veille sociale constitue un premier levier de sortie de l'exclusion. Son action propose des alternatives concrètes à la rue : hébergement adapté, accompagnement social quotidien et soutien renforcé, adaptés aux besoins des publics les plus vulnérables. Son intervention s'appuie notamment sur le principe du « aller-vers », pour raccrocher les plus marginalisés à un accompagnement social/médico-social et les inscrire dans une logique de parcours d'insertion ou de réinsertion sociale.

Comme signalé précédemment dans la rubrique « enjeux sociaux » l'année 2024 a été marquée par une dégradation marquée de la santé et de l'autonomie physique des personnes accompagnées. Par ailleurs, dans un contexte d'incertitudes budgétaires et d'équilibres difficiles à tenir concernant les ressources humaines, les dispositifs et services sociaux sont amenés à être repensés en termes de fonctionnement et de modèle. L'évolution des besoins des publics questionne par ailleurs les moyens et modalités d'accompagnement proposés.

L'activité en quelques chiffres



Maraude d'Intervention Sociale et Educative

La Maraude d'Intervention Sociale et Éducative (MISE) sillonne l'espace public, sur la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, afin d'entrer en contact et de maintenir un lien avec des personnes en situation d'errance et de marginalité, d'établir un diagnostic social de leur situation et de pouvoir les orienter vers des structures adaptées. Bien ancrée dans le territoire, la MISE coordonne les différentes interventions autour d'une même personne et active les leviers nécessaires à la levée de certaines difficultés.

Les chiffres

1 264
Interventions réalisées

3 070
Personnes rencontrées

113
Entretiens formels

123
Accompagnements physiques

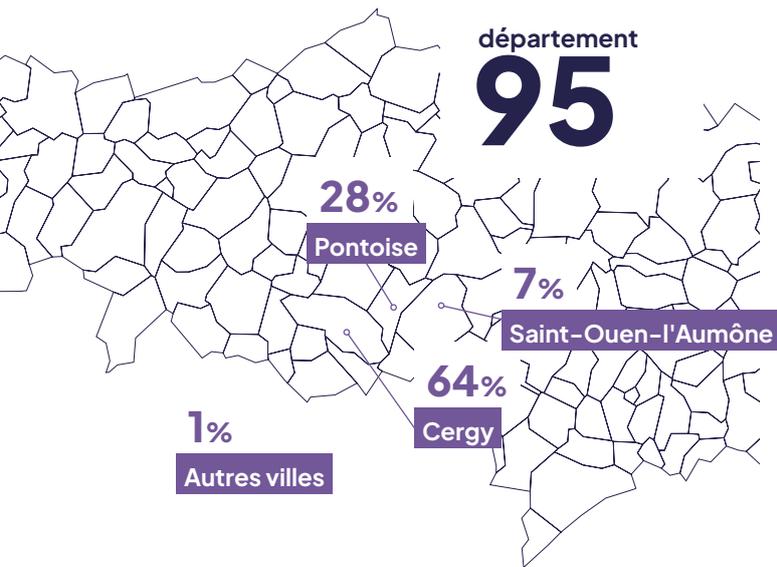
32
Signalements

23
Entrées en hébergement

En 2024, le binôme de travailleurs sociaux de la MISE a réalisé plus de 1 264 interventions, enregistrant une baisse de 11 % par rapport à 2023, principalement due à l'arrêt du Bus Solidaire. Malgré cette diminution, la MISE a rencontré un total de 3 070 personnes, soit une moyenne de 300 bénéficiaires par mois.

En 2024 la MISE comptabilise 23 entrées en structure d'hébergement ou en logement (16 en CHU/CHRS, 5 en hébergement médicalisé - LHSS, maison hospitalière - et 2 en Maison Relais). Pour certaines situations, l'équipe a mené un accompagnement au long court (ouverture de droits, montage de dossiers, accompa-

Sectorisation des interventions



gnement physique). Pour d'autres, elle a réalisé une démarche un accompagnement ponctuel.

Les problématiques de santé restent particulièrement prégnantes parmi les personnes accompagnées : plus d'un tiers d'entre elles souffrent de troubles physiques.

Ancrée dans le maillage partenarial du territoire de la CACP, la MISE est aujourd'hui confrontée à un enjeu crucial de pérennisation de son activité au-delà de 2026.



Tiers Lieu Alimentaire

Dédié aux familles les plus précaires, en errance ou hébergées à l'hôtel dans le Val-D'oise le Tiers lieu alimentaire vise à garantir un accès durable et équitable à une alimentation de qualité, tout en favorisant le lien social et l'autonomie alimentaire des bénéficiaires. « Le Pélican » met une cuisine à disposition des familles avec enfants et des femmes isolées pour préparer ensemble des repas pris sur place et propose des ateliers éducatifs autour de la parentalité, la santé et l'alimentation. Le tiers-lieu itinérant se déplace sur les hôtels sociaux du Val d'Oise afin de distribuer des « paniers alimentation durable » aux personnes prises en charge par le 115.

Les chiffres

La fréquentation du Pélican

162 passages sur le Pélican

20 repas distribués

20 activités éducatives réalisées

44 familles différentes bénéficiaires du Pélican soit **136** personnes dont **69** enfants

Les paniers du TLA itinérant

496 panier distribués

19 hôtels du Val d'Oise

79 repas distribués bénéficiaires des paniers, soit **253** personnes dont **139** enfants

Le Tiers-Lieu Alimentaire a vu, fin 2023, son financement renouvelé pour trois ans, dans le cadre de l'appel à projet sur l'aide à l'alimentation durable. Les deux Tiers-Lieux Alimentaires ont touché 106 familles, soit 342 personnes et 189 enfants. 40% des femmes seules avec enfant(s). 71% des bénéficiaires sont hébergés à l'hôtel et 21% sont en errance résidentielle.



Equipe mobile campements illicites (EMCI)

L'Equipe Mobile Campement Illicite (EMCI) a été créé en 2023 suite à un appel à projet de la DDETS 95. Son action s'inscrit dans le cadre de la politique de résorption des bidonvilles. Le binôme de maraudeuses a pour mission de réaliser des diagnostics sociaux sur les campements illicites et bidonvilles du Val d'Oise. Les diagnostics se font à la demande de la DDETS en amont d'une expulsion. L'objectif est de repérer les vulnérabilités, de proposer des mises à l'abri en lien avec le 115 et de réorienter les familles vers les partenaires adaptés.

— Les chiffres —

20
diagnostics sociaux
réalisés

60%
dans le secteur Plaine de
France et Est Val d'Oise

80%
dans des bidonvilles

1
stabilisation en hôtel

18
mises à l'abri réalisées : **39** personnes, soit **15**
ménages

En 2024, l'EMCI a réalisé 20 diagnostics sociaux, marquant une augmentation de plus de 150 % par rapport à 2023. Ses interventions se concentrent principalement sur Plaine de France et l'Est du Val d'Oise, qui représentent 60 % de son activité.

Pour garantir un accompagnement de qualité, l'EMCI s'est solidement ancrée à l'échelle départementale. Son action s'appuie sur un réseau institutionnel (DDETS, DRIHL, DIHAL...), des partenaires de droit commun (I15, CCAS, SSD...) ainsi que sur des opérateurs spécialisés dans la résorption des bidonvilles (ACINA, ADVOG, Croix-Rouge française...).

Bien que son champ d'intervention soit encadré par un cadre réglementaire strict, l'EMCI s'est affirmée comme un acteur clé du territoire. Son expertise et sa connaissance fine des dynamiques de mobilité du public lui permettent aujourd'hui d'adopter une approche efficiente, facilitant à la fois son action et le lien avec l'ensemble des partenaires.

Le public installé dans les bidonvilles est majoritairement composé de familles issues d'Europe de l'Est appartenant à la communauté Rom. Les personnes mises à l'abri sont à 33% des hommes isolés et à 33% des couples avec enfants. Lors des diagnostics, l'équipe repère différentes vulnérabilités incompatibles avec la vie en bidonville. Elles nécessitent une prise en charge adaptée et un accès à des conditions d'hygiène minimum. Cette année, les vulnérabilités ont principalement un lien avec la santé ou avec l'âge. Le handicap et les enfants de moins de 3 ans en font également partie. Sur les 15 familles mises à l'abri suite à une expulsion, une seule a pu être stabilisée à l'hôtel.



Centre d'hébergement d'urgence La Maison Milada

Etablissement historique de l'association, la Maison Milada est un hébergement d'urgence qui compte 17 places à destination de publics isolés (hommes / femmes) en situation d'exclusion ou de grande exclusion cumulant de nombreuses problématiques (addictions, santé mentale et physique, désocialisation ou handicap). La Maison Milada propose un hébergement collectif, en chambre individuelle ou partagée et en pension complète. L'équipe éducative, présente 24h/24h, anime le quotidien et assure un accompagnement social global. L'objectif est d'accompagner les résidents dans leur projet de vie et d'accéder à un hébergement ou logement plus adapté tout en respectant leur rythme.

— Les chiffres —

17
places (16 places stables
et 1 place à la nuitée)

25
Personnes hébergées en
2024

118
Personnes accueillies
sur la place à la nuitée

10
Nouvelles personnes
hébergées en 2024

97,75%
Taux d'occupation
places stables

84%
Entrées en hébergement

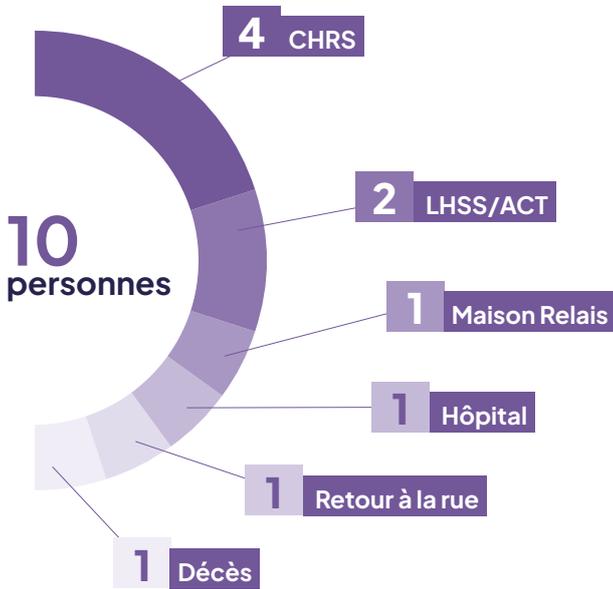
2 ans et demi au 31/12
Durée moyenne du séjour

Avec un taux d'occupation de 98 % sur l'ensemble de l'année, MILADA accueille un public majoritairement masculin (plus de 80 %) pour des séjours dont la durée moyenne dépasse deux ans et demi.



La structure a été particulièrement impactée par la dégradation de l'état de santé des personnes hébergées. Près de 68 % d'entre elles souffrent de problèmes de santé physique, tandis que 64 % sont confrontées à des troubles de santé mentale. Par ailleurs, 24 % des résidents ont plus de 60 ans et 24% sont sous mesure de protection ou en cours de démarche.

Sorties



Accueil de jour

Ouvert en journée, l'accueil de jour est un lieu d'accueil inconditionnel, anonyme et gratuit destiné à toute personne ou famille en situation de rue, accompagnée ou non d'un animal. Il propose diverses prestations pour répondre aux besoins essentiels des personnes (sociabilité, repas, douche, laverie, bagagerie, dons de vêtements...) et des permanences sociales et psychologiques.

Les chiffres

70

Capacité d'accueil en simultané

28 084

Passages/accueils en 2024

1 200

personnes
soit 948 ménages

8 422

Douches

9 060

Petits déjeuners

19 498

Déjeuners

En 2024, l'accueil de jour a enregistré 28 084 passages, et 725 entretiens de premier accueil d'urgence et d'orientation ont été réalisés. L'équipe mobile psychologique d'Aurore a conduit 368 entretiens, tandis que l'écrivain public bénévole a assuré 42 permanences, permettant d'accompagner 125 personnes dans leurs démarches administratives.

La baisse de fréquentation observée cette année (28084 passages contre 34444 en 2023) s'explique en partie par le travail de stabilisation mené auprès des bénéficiaires, favorisant leur orientation vers des solutions d'hébergement ou d'accompagnement adaptées. Néanmoins, nous observons que le nombre de personnes isolées est en hausse et que la situation des personnes accueillies s'est considérablement dégradée ces dernières années. En effet, de nouvelles personnes se sont installées durablement au sein de la structure, parmi lesquelles certaines, vieillissantes, sont atteintes de maladies incurables. D'autres sont porteuses de problématiques psychiatriques. Plusieurs familles sont par ailleurs sans solution depuis plus de deux ans.

Ces évolutions ont mis l'équipe sociale en difficulté, qui a constaté cette année son incapacité à multiplier les orientations ou à trouver des relais face à l'urgence des situations, d'autant plus que les délais administratifs ne sont pas en phase avec les besoins immédiats.

Typologie familiale



Accueil de nuit

L'accueil de nuit est un lieu de repos, pour une mise à l'abri la nuit, pour les personnes majeures isolées ou en couple en situation de grande précarité. Il est accessible sur orientation du 115 et des maraudes. Il propose diverses prestations pour répondre aux besoins essentiels des personnes (lien sécurisant, couchage, repas, douche, laverie, bagagerie, dons de vêtements...) et des permanences psychologiques.

Les chiffres



En 2024, l'accueil de nuit a enregistré en moyenne 953 passages par mois. L'équipe mobile psychologique d'Aurore a réalisé 69 entretiens. En juillet 2024, les modalités d'orientation ont évolué, passant à 2 nuitées en semaine et 3 le week-end. Ce changement répond au constat d'une forte récurrence des mêmes bénéficiaires, permettant d'améliorer leur bien-être tout en apaisant les relations entre professionnels et accueillis, notamment par une diminution des risques de violence.

Comme à l'accueil de jour, nous accueillons davantage de personnes âgées mais nous constatons également un vieillissement prématuré des personnes accueillies. Les conditions de vie précaires, l'absence de soins médicaux adéquats et les addictions contribuent à cette situation.

Orientations :



Taxi Social

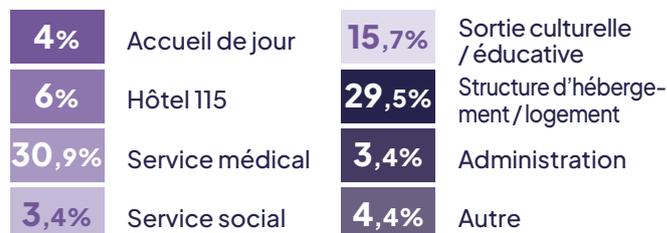
Le Taxi social est un service de transport gratuit, mis à la disposition des partenaires du Val-d'Oise pour faciliter le déplacement des personnes en situation de vulnérabilité rencontrant des difficultés de déplacement dues à leur situation (sociale, médicale, administrative, financière...) vers des lieux de prise en charge (hôpitaux, PASS, administrations, services sociaux, hôtels 115).

Les chiffres



498 transports ont été réalisés en 2024. Parmi eux, 30 % concernent des trajets vers un service médical, représentant la principale destination, suivis de 29 % vers une structure d'hébergement. Plus de 70 % des transports ont pour origine ou destination la Ville Nouvelle.

Les personnes transportées sont majoritairement des hommes isolés (51,4 % des ménages transportés), des femmes isolées (22,5%), des familles monoparentales (18,3 %) et des enfants (16,5 %).



Les 50 à 59 ans représentent la tranche d'âge la plus représentée parmi les utilisateurs du taxi social (34,2 %). Ce groupe d'âge paraît être le plus vulnérable face à des situations de précarité ou de fragilité sociale, ce qui entraîne un besoin important de ce service. En 2025, l'équipe souhaite augmenter la visibilité du dispositif par l'ensemble des acteurs associatifs dans le Vexin et investir dans un nouveau véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite.

Lits halte soins santé

Les lits halte soin santé permettent aux personnes majeures isolées et sans domicile fixe présentant un état de santé incompatible avec la vie à la rue de bénéficier de soins médicaux et d'un accompagnement social. En plus d'un accompagnement médico-social personnalisé permettant l'accès aux droits fondamentaux de la personne, à son épanouissement, ainsi qu'à l'élaboration de son projet de sortie individuel, l'équipe des LHSS propose des temps d'échanges et des activités visant à (re)créer des liens sociaux pour les personnes hébergées.

Les chiffres

25 places
Capacité d'accueil

46
Personnes hébergées en 2024

136
Demandes d'admissions

20
Nouvelles personnes hébergées en 2024

96%
Taux d'occupation

176 jours
Durée moyenne du séjour

8086
Nuitées

13 900
(7 491 en 2023)
Actes de soin réalisés

48 ans
Moyenne d'âge

En 2024, les LHSS ont accueilli 20 nouvelles entrées (14 hommes, 6 femmes) et enregistré 17 sorties avec solutions (ACT, CHU, LAM). Avec un âge moyen de 48 ans, la structure a été directement impactée par la perte d'autonomie croissante du public. Plus de 13 900 actes de soins ont été réalisés, contre 7 491 en 2023, avec une augmentation d'environ 7 fois pour les patients de plus de 50 ans.

Sorties



Son intervention s'appuie notamment sur le principe du «aller-vers», pour raccrocher les plus marginalisés à un accompagnement social/médico-social et les inscrire dans une logique de parcours d'insertion ou de réinsertion sociale.



Bilan et perspectives

Les évolutions du public nécessitent des réponses adaptées en matière de soins, d'accompagnement médico-social et d'hébergement spécialisé. Cette situation soulève des défis majeurs quant à la pérennité et à l'adaptation des dispositifs existants face à une population de plus en plus vulnérable.

En 2025, le pôle veille sociale maintiendra une veille sur les possibles appels à projets pouvant permettre de répondre à l'émergence de besoins observés et à des financements d'activités déjà en place.

Bien implantés et identifiés au niveau du territoire, ses services, denses et essentiels, répondent à une forte demande, tant de la part des publics accompagnés que des acteurs locaux. Il s'agira donc de maintenir cet ancrage et de continuer à le développer.

Enfin, la vigilance quant aux conditions de travail reste une priorité, notamment en raison de la pénibilité des missions exercées (maraudes, nuits, public grand marginal etc). Face à la charge physique et émotionnelle induite par ces activités exigeantes, une attention renforcée est portée aux situations de violence auxquelles les équipes peuvent être confrontées. Cette démarche vise à garantir un environnement de travail préservant la santé et l'investissement des professionnels engagés sur le terrain.



PÔLE

hébergements collectifs



Floriane Da Costa,
Directrice du Pôle
hébergements
collectifs

Chiffres clés



→ **406**

places d'hébergement



→ **469**

personnes accueillies
en hébergement
collectif



→ **13 1130**

nuitées



→ **93,41%**

de taux d'occupation
moyen

Le Pôle Hébergement collectif regroupe plusieurs dispositifs d'hébergements collectifs répartis sur l'ensemble du Val d'Oise. Il a été créé en 2024 suite à la séparation du Pôle Hébergement Social en deux Pôles : le Pôle Hébergements et le Pôle Hébergement Diffus. D'une capacité d'accueil de 406 places, il regroupe différents dispositifs destinés à l'hébergement, au logement et à l'accompagnement de publics en situation de vulnérabilité : centres d'hébergement d'urgence (CHU), centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), maisons relais. Le 19 février 2024, l'association ouvrait les premières places de son nouveau CHU à Pontoise d'une capacité de 43 places. Suite au retard pris par les travaux, son ouverture définitive a été programmée pour février 2025.

La part des personnes accompagnées rencontrant des situations de dépendance est croissante au sein des Maisons relais et des CHRS accueillant principalement du public isolé ayant connu un long parcours d'errance. Cette problématique est d'autant plus présente dans les maisons relais dont le public accueilli est titulaire d'un bail sans limite de durée de séjour et vieillit dans son appartement. Certains habitants, confrontés aux conséquences de l'âge avancé ainsi qu'aux séquelles de longues années d'addiction et de parcours de rue, présentent des formes de dépendance liées à ces facteurs. Cette évolution pose les limites du maintien à domicile en Maison Relais et rend encore plus difficile leur intégration dans la vie collective de l'institution, créant une nouvelle forme d'isolement dans un lieu initialement dédié à la lutte contre l'isolement social. Par ailleurs, elle impacte les pratiques. Certains résidents ne sont par exemple plus en capacité de prendre leurs repas seuls, ce qui implique que les professionnels doivent intervenir auprès des organismes de protection des majeurs pour obtenir des livraisons de repas et gérer les situations quotidiennes. Une situation qui soulève des questions sur la frontière entre les rôles des professionnels et les responsabilités des autres acteurs du secteur médico-social et de l'aide à domicile.

L'accès aux soins constitue une problématique majeure pour l'ensemble des publics accompagnés en raison du manque de professionnels de santé disponibles, médecins traitants comme spécialistes, qui allonge les délais d'attente. À cette pénurie des professionnels de santé s'ajoutent les démarches administratives longues et complexes, la méconnaissance des services disponibles et parfois la barrière de la langue, qui rendent difficile l'accès à une prise en charge appropriée, augmentant ainsi la précarité des familles. Bien que des efforts aient été réalisés pour améliorer l'accès aux soins, notamment via des partenariats externes, les personnes accompagnées expriment le besoin d'une prise en charge plus rapide et coordonnée, en particulier pour les soins non urgents mais néanmoins essentiels au bien-être.

Les Maisons relais ont également été confrontées à des situations de refus de soins, de mise en danger des résidents et de détresse psychologique, des questions qui se posent fréquemment dans les structures collectives. Les équipes sont souvent confrontées à des dilemmes concernant leur capacité à intervenir face à des refus de soins ou à des situations de crise. Ces défis ont mis en lumière la nécessité d'acquérir de nouvelles compétences pour mieux gérer ces situations, et d'élargir les pratiques à des approches plus spécialisées, tout en respectant les limites des missions des professionnels.

Dans les centres d'hébergement d'urgence notamment, la barrière de la langue est un obstacle majeur pour plusieurs résidents. Cela complique l'accès à l'information et la compréhension des démarches administratives. La communication avec les services publics ou les médecins, devient un défi, ce qui engendre un sentiment d'isolement. La mise en place de solutions d'accompagnement linguistique et de traduction semble essentielle pour aider ces résidents à surmonter cet obstacle. Les publics concernés rencontrent par ailleurs des difficultés dans leurs démarches de régularisation. Les procédures, notamment pour les demandes de titres de séjour, sont longues et complexes ce qui engendre plusieurs difficultés, notamment l'accès à l'ouverture des droits sociaux qui limite l'insertion sociale et professionnelle. L'année 2024 a par ailleurs été marquée par un allongement significatif des délais de réponse des Préfectures, créant des tensions et des incertitudes pour les personnes concernées (voir rubrique « Enjeux sociaux »).

L'alimentation équilibrée, adaptée et en quantité suffisante est également une problématique récurrente pour les familles en situation de précarité accueillies dans les CHU qui ont du mal à accéder à des repas de qualité.

L'activité en quelques chiffres



Les maisons relais

Les maisons relais sont des structures de taille réduite associant logements privatifs individuels pérennes et espaces collectifs, ce dispositif répond aux besoins spécifiques des personnes en situation d'exclusion sociale ou familiale et souffrant d'isolement. ESPERER 95 gère trois de ces établissements : les maisons relais de l'Ensemble et des Marjoberts à Cergy, et une troisième à Bezons.

En 2024 le nombre de personnes sollicitant l'aide des hôtes a considérablement augmenté. La mission de l'équipe évolue vers un accompagnement social plus global, impliquant une prise en charge plus complète des besoins des résidents.

Les Maisons Relais des Marjoberts et de l'Ensemble qui accueillent essentiellement d'anciens grands marginaux ayant connu de longues périodes à la rue, rencontrent les mêmes problématiques : augmentation des besoins d'accompagnement social global, dépendance accrue des résidents, refus de soins... C'est pourquoi elles travailleront notamment en 2025 à l'évolution de l'accompagnement social proposé, au développement des partenariats et au développement des compétences de leurs équipes. Les deux équipes auront d'ailleurs une partie de leur activité mutualisée.



Maison Relais l'Ensemble

Située à Cergy, la Maison Relais de l'Ensemble accueille des personnes isolées et des familles (couples sans enfant et fratries) qui sont pour la grande majorité d'anciens grands marginaux ayant connu de longues périodes à la rue.

Les chiffres

30 places
Capacité d'accueil

30 soit 25 ménages
Personnes hébergées en 2024

2
Nouvelles personnes hébergées en 2024

96,75%
Nouvelles personnes hébergées en 2024

93,75%
Taux d'occupation

66 mois
Durée moyenne du séjour

1 0294
Nuitées

57 ans
Âge moyen des personnes demandeuses principales

Pour les bénéficiaires du RSA, des ruptures de versements liées à la non contractualisation avec le département ont provoqué beaucoup de suspensions de droits et ont soulevé de fortes inquiétudes chez les usagers. Une part croissante des locataires rencontre par ailleurs des problématiques de dépendance : plus d'un quart (8 personnes) rencontrent des difficultés de déplacements (absence de repères dans l'espace, difficulté de mobilité), un tiers (11 personnes) bénéficie de passages de personnels soignants à domicile, une part identique (10 personnes) est protégée par une mesure de protection de majeurs vulnérables.

En 2025, la Maison Relais mettra en place des processus optimisés pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants et s'assurer d'une transition plus harmonieuse dans la gestion des départs (commission d'attribution, échanges réservataires, etc...).



Un budget participatif pour renforcer l'autonomie des résidents.

FOCUS

Les habitants ont pour projet de mener une récolte de fonds, en collaboration avec une enseigne partenaire. Les fonds seront utilisés pour constituer un budget piloté en concertation avec les délégués du conseil de vie sociale, afin de s'impliquer dans différents loisirs. Cette approche permettra aux résidents de jouer un rôle plus actif dans la gestion de leur quotidien, en leur offrant plus de responsabilité et de pouvoir décisionnel. La création d'une commission d'attribution, composée de résidents et de délégués, assurera une gestion transparente, équitable et adaptée aux besoins spécifiques de chacun, tout en favorisant l'implication de tous dans la vie collective.



- 20% de familles dont :
- 16% Couples sans enfant
- 4% Fratries
- 80% personnes isolées



Maison Relais les Marjoberts

Comme celle de l'Ensemble, la Maison Relais des Marjoberts, située à Cergy, accueille des personnes isolées et des familles (couples sans enfant et fratries) qui sont pour la grande majorité d'anciens grands marginaux ayant connu de longues périodes à la rue.

Les chiffres

- 28 places
Capacité d'accueil
- 31 soit 31 ménages
Personnes hébergées en 2024
- 31 personnes isolées
Nouvelles personnes hébergées en 2024
- 98,46%
Taux d'occupation
- 26 mois
Durée moyenne du séjour
- 10 063
Nuitées
- 56 ans
Âge moyen des personnes demandeuses principales

* Les valeurs sont toujours données en part de ménages.



- 12% en situation d'exil (économique, familial, politique et pour soin)
- 12% déclarent avoir été confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- 16,6% déclarent avoir été victimes de violence familiale ou victimes de la traite des êtres humains
- 70% déclarent avoir connu une situation d'errance (résidentielle ou à la rue) ou hébergés à l'hôtel 115

Comme pour la Maison Relais de l'Ensemble, celle des Marjoberts est confrontée à la perte d'autonomie de ses locataires qui avancent en âge : 6 d'entre eux rencontrent des difficultés de déplacement, 9 bénéficient de passages de personnels soignants à domicile et 3 sont protégés par une mesure de protection de majeurs vulnérables.



- 6,4%** en situation d'exil (économique, familial, politique et pour soin)
- 6,4%** déclarent avoir été confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- 12%** déclarent avoir été victimes de violence familiale ou victimes de la traite des êtres humains
- 68%** déclarent avoir connu une situation d'errance (résidentielle ou à la rue) ou hébergés à l'hôtel 115

La Maison Relais de Bezons a été ouverte en toute fin d'année 2023. Bien que le début d'année ait été marqué par la montée en charge, les taux d'occupation sont restés relativement faibles durant toute l'année du fait de la difficulté à orienter une population féminine majeure en cohabitation dans un même studio. Alors que les logements individuels ont été occupés très rapidement, cela a ainsi demandé plus de temps pour les logements doubles.



- 11%** de ménages en situation d'exil (économique, familial, politique et pour soin)
- 11%** victimes de violence familiale ou victimes de la traite des êtres humains
- 14%** des ménages en situation d'errance ou hébergés à l'hôtel 115

Maison Relais de Bezons

La Maison Relais de Bezons, située sur la commune du même nom, accueille des femmes majeures en situation de grandes vulnérabilités.

Les chiffres

35 places
Capacité d'accueil

27
Personnes hébergées en 2024

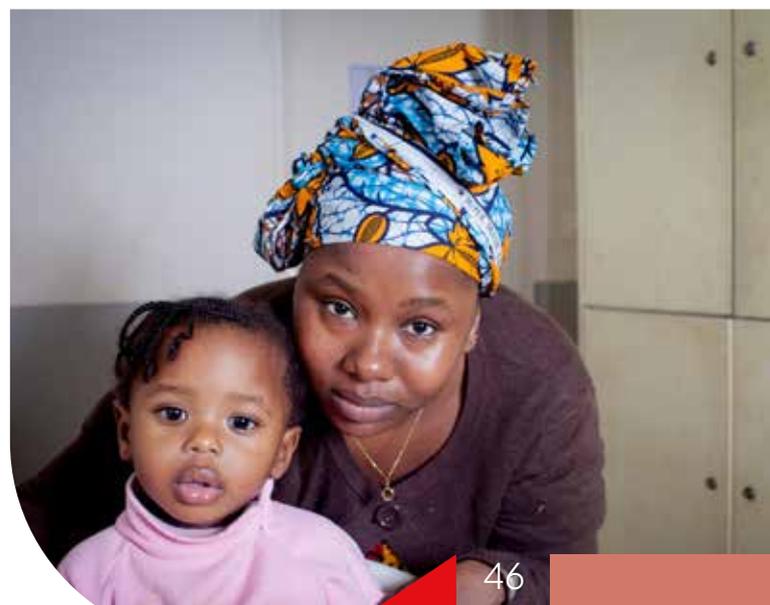
55,5%
Taux d'occupation

12 mois
Durée moyenne du séjour

7 001
Nuitées

53 ans
Âge moyen des personnes demandeuses principales

Au sein de l'établissement, de nombreuses résidentes rencontrent des difficultés à gérer leur budget, souvent en raison de revenus limités et de dépenses imprévues. Elles peinent parfois à subvenir à leurs besoins essentiels, tels que l'alimentation ou les soins de santé, ce qui aggrave leur situation de précarité. Contrevenant aux idées reçues, qui feraient de ces problématiques des sujets essentiellement masculins les problèmes d'addictions et de dépendances (alcool, drogues, médicaments) touchent également certaines résidentes, affectant leur quotidien et leur capacité à gérer des situations de manière autonome. De nombreuses personnes sont par ailleurs confrontées à des problèmes de santé mentale. Ces difficultés affectent non seulement la qualité de vie des résidents, mais aussi leur capacité à s'intégrer pleinement dans des projets d'insertion sociale et professionnelle. L'absence de suivi psychologique adéquat ou de ressources spécialisées aggrave cette situation.





Les Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) assurent l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes et des familles en situation de vulnérabilité et/ou de précarité, en vue de les aider dans une démarche d'accès ou de retour à l'autonomie.

L'année 2024 a été marquée par un important turnover au sein des équipes des CHRS, ce qui a pu soulever des inquiétudes chez les résidents, notamment autour de la relation de confiance avec les professionnels. Les nouvelles équipes en place se sont saisies de ce contexte pour travailler sur la continuité de l'accompagnement.

Parallèlement de nombreuses dynamiques ont émergé. Le partenariat avec Addictions France a été relancé en fin d'année, donnant lieu à des ateliers et permanences individuelles, offrant un véritable espace de prévention et d'écoute autour des problématiques d'addiction. De nouveaux projets ont également vu le jour, comme les ateliers de couture animés par une bénévole, très appréciés par les résidentes, ou encore des actions éducatives et ludiques pour les enfants (lectures, jeux sportifs liés aux JO d'été, sortie à la mer).

L'année a aussi été ponctuée de partenariats solidaires, comme la livraison hebdomadaire de pain grâce à la Protection Civile.

En vue de l'évaluation de la Haute Autorité de Santé prévue en 2026, des ateliers collectifs seront organisés avec la participation active des résidents et des équipes. Cette démarche participative et collaborative permettra de co-construire des pistes d'amélioration pour le service et l'accompagnement proposé.



Centre d'hébergement et de réinsertion sociale l'Ensemble

Situé à Cergy, le CHRS l'Ensemble accueille des personnes isolées, des couples ou des fratries dans des studios autonomes.

Les chiffres

34 places
Capacité d'accueil

50 soit 38 ménages
Personnes hébergées en 2024

7
Nouvelles personnes hébergées en 2024

99,44%
Taux d'occupation

29 mois
Durée moyenne du séjour

76 444
Nuitées

47 ans
Âge moyen des personnes demandeuses principales

De nombreux résidents sont en situation de surendettement, ce qui impacte leur stabilité financière et leur qualité de vie, créant une difficulté supplémentaire dans leurs parcours d'accompagnement. La gestion des addictions reste également un défi majeur, avec des résidents confrontés à des comportements addictifs qui compliquent leur insertion. L'équipe a donc renforcé son partenariat avec Addictions France avec des retours positifs. Cette collaboration s'est matérialisée par la mise en place d'ateliers et de permanences individuelles, offrant ainsi aux résidents un espace de santé préventif. Ces actions ont permis de traiter de manière plus ciblée les problématiques liées aux addictions, en proposant un cadre pour discuter ouvertement de ce sujet.

La dépendance des résidents est également en augmentation. : 8 d'entre eux rencontrent des difficultés de déplacement (23,5%), 6 bénéficient de passages de personnels soignants à domicile (18%) et 3 sont protégés par une mesure de protection de majeurs vulnérables (9%).



- 18%** en situation d'exil (économique, familial, politique et pour soin) (déclarant avoir connu un parcours d'exil)
- 18%** sortants d'autres structures ou dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- 12%** victimes de violence familiale ou victimes de la traite des êtres humains
- 82%** des ménages en situation d'errance ou hébergés à l'hôtel 115



- 10,5%** couple sans enfant.
- 76,3%** personnes isolées dont 14.7 % de femmes ayant des enfants confiés par ailleurs

Sorties

8 personnes

Accès à un logement autonome : 👤👤👤👤

Départ volontaire : 👤👤

Décès : 👤👤

Centre d'hébergement et de réinsertion sociale Etape

Le CHRS Etape, situé à Eaubonne, accueille en grande majorité (94.7%) des familles avec enfants.

Les chiffres

37 places
Capacité d'accueil

49 soit 319 ménages
Personnes hébergées en 2024

13
Nouvelles personnes hébergées en 2024

97,90%
Taux d'occupation

25,4 mois
Durée moyenne du séjour

13 222
Nuitées

35 ans
Âge moyen des personnes demandeuses principales

Du fait d'une bonne collaboration avec la commune d'Eaubonne, le CHRS Etape jouit d'une bonne intégration dans son territoire qui garantit une meilleure insertion des résidents. À cela s'ajoutent les bénévoles qui jouent également un rôle important. Deux mercredis par mois, des bénévoles viennent pour lire des livres aux enfants du CHRS, ces moments de partage favorisent l'éveil des enfants. Du côté des résidentes, une bénévole a proposé des ateliers de couture, cette initiative renforçant l'autonomie et le bien-être des participantes a été très appréciée.

Enfin, dans le but d'améliorer la qualité de vie des résidentes, l'équipe souhaiterait mettre en place dès 2025 des ateliers réguliers et pérennes autour du bien-être. Ces ateliers pourraient inclure des activités telles que des séances de relaxation, de sophrologie ou des ateliers créatifs.



- 47,4%** En situation d'exil (économique, familial, politique et pour soin)
- 5,3%** sortants d'autres structures ou dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- 21%** victimes de violence familiale ou victimes de la traite des êtres humains
- 15,8%** en sortie de parcours d'asile

Sorties

**5 ménages
soit 12 personnes**

Accès à un logement autonome :  

Départ volontaire : 





Les Centre d'hébergement d'urgence

L'hébergement d'urgence représente une solution temporaire pour répondre aux besoins immédiats de personnes en situation de vulnérabilité et de précarité, sans abri ou sans domicile fixe. Il permet de fournir un hébergement provisoire aux personnes et familles en incapacité d'accéder au logement classique dans l'immédiat.

Au-delà des accompagnements classiques, les équipes continuent à informer, sensibiliser et encourager les résidents à profiter des partenariats pour améliorer leur quotidien. L'accent est par ailleurs mis sur l'accompagnement à la parentalité. Cela inclut la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation pour aider les mamans à mieux comprendre et gérer les enjeux éducatifs, mais aussi pour promouvoir un environnement familial sain et épanouissant. L'accompagnement des familles sera au cœur des priorités pour 2025, avec la mise en place d'actions dédiées au soutien à la parentalité. Ces actions viseront à offrir des outils et des ressources pour aider les parents à mieux gérer leur quotidien et à améliorer leur relation avec leurs enfants.



Centre d'hébergement d'urgence Olympes de Gouges

Le CHU Olympes de Gouge accueille des femmes seules ou avec enfants ainsi que des jeunes majeures.

Les chiffres

49 places
Capacité d'accueil

54 soit 26 ménages
Personnes hébergées en 2024

9
Nouvelles personnes hébergées en 2024

99,86%
Taux d'occupation

11,8 mois
Durée moyenne du séjour

76 806
Nuitées

33 ans
Âge moyen des personnes demandeuses principales

En 2024, l'équipe a multiplié les sorties et les actions collectives pour favoriser l'intégration et le bien-être des résidents. Tout au long de l'année, plusieurs partenaires ont joué un rôle clé en enrichissant les activités et en soutenant les résidents. Les bénévoles ont éga-

lement joué un rôle central, apportant un soutien précieux aux résidents dans diverses activités. Le soutien scolaire a permis à de nombreux enfants de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, tandis que des séances de sophrologie et de relaxation ont offert un moment de détente et de bien-être aux habitants. Par ailleurs, la ludothèque a favorisé des échanges intergénérationnels et des moments de partage entre les résidents, contribuant à l'épanouissement de chacun.

On constate cependant une faible participation des résidents aux activités proposées par le CHU. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette réticence, comme la méfiance vis-à-vis des institutions, ou des problématiques personnelles et psychologiques. Cette difficulté à mobiliser les résidents met en lumière un défi plus large : celui de favoriser l'engagement des personnes dans leur parcours d'insertion, et de maintenir leur bien-être au-delà des actions ponctuelles proposées par la structure.

Enfin les résidents rencontrent également des difficultés. À l'allongement des délais pour les démarches administratives et à la barrière de la langue s'ajoutent des difficultés liées à leurs démarches auprès des services municipaux ce qui ne facilite pas leur intégration dans la commune. La gestion des formalités administratives requises pour garantir l'accès à l'école n'est pas toujours fluide et crée des retards dans l'accès à la scolarité des enfants. L'accès à l'épicerie sociale gérée par le Croix-Rouge Française (CRF) est parfois compliqué, notamment en raison des exigences administratives. Enfin, la recherche d'un mode de garde pour les enfants des familles accueillies demeure une source de stress.

En 2025, l'équipe organisera des ateliers réguliers et pérennes visant à améliorer le bien-être des résidents, avec un accent particulier sur la santé mentale et physique. L'arrivée d'une TISF au sein de la structure offrira par ailleurs de nouvelles possibilités d'accompagnement pour les familles. Des actions ciblées seront proposées afin de soutenir les parents dans leur quotidien, notamment en matière d'aide à la gestion du logement et de la parentalité. Cette ressource complémentaire enrichira l'accompagnement global des résidents et contribuera à renforcer le soutien aux familles en difficulté.



- 46,1%** en situation d'exil (économique, familial, politique et pour soin)
- 23,1%** sortants d'autres structures ou dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- 30,8%** victimes de violence familiale ou victimes de la traite des êtres humains
- 82%** en situation d'errance ou hébergés à l'hôtel



- 65,4%** Familles monoparentales
- 34,6%** Personnes isolées



Centre d'hébergement d'urgence Argenteuil

Le CHU Argenteuil accueille des femmes isolées avec enfants ainsi que des femmes seules au sein de chambres d'hôtel.

Les chiffres

- 85** places
Capacité d'accueil
- 94** soit 37 ménages
Personnes hébergées en 2024
- 94** soit 37 ménages
Nouvelles personnes hébergées en 2024
- 99,58%**
Taux d'occupation
- 11** mois
Durée moyenne du séjour
- 13 222**
Nuitées
- 38** ans
Âge moyen des personnes demandeuses principales

En 2024, deux familles ont dû faire face au décès d'enfants mort-nés. Ces événements, très marquants pour les résidentes et les équipes ont eu un impact important sur l'accompagnement de ces familles.

Les familles rencontrent souvent des tensions liées à la cohabitation dans des espaces restreints. L'absence de véritables espaces privés et les chambres partagées peuvent générer des conflits entre les résidents, notamment en raison de l'intimité limitée et de l'absence d'espace personnel. Ces tensions affectent la sérénité des familles, en particulier pour celles qui ont des enfants. Les familles ayant des enfants majeurs rencontrent également des difficultés à cohabiter dans des chambres partagées mal adaptées aux besoins d'intimité et d'autonomie des uns et des autres. Une priorité pour 2025 sera d'améliorer les conditions de vie des résidentes en favorisant notamment une cohabitation harmonieuse.

En 2024, 7 personnes ont quitté le dispositif pour rejoindre essentiellement d'autres dispositifs d'hébergement.



- 100%** en situation d'exil (économique, familial, politique et pour soin)
- 51%** victimes de violence familiale ou victimes de la traite des êtres humains
- 88%** en situation d'errance ou hébergées à l'hôtel 115



- 60%** Femmes isolées avec enfant(s)
- 40%** Femmes seules

Centre d'hébergement d'urgence de Bezons

Le CHU de Bezons accueille des femmes seules avec leurs enfants dans des logements individuels.

Les chiffres

28 places
Capacité d'accueil

28 soit 12 ménages
Personnes hébergées en 2024

100%
Taux d'occupation

12 mois
Durée moyenne du séjour

9 516
Nuitées

39 ans
Âge moyen des personnes demandeuses principales

L'ensemble des femmes accueillies au CHU de Bezons étaient en situation d'errance ou hébergées à l'hôtel 115 et ont connu l'exil (économique, familial, politique et pour soins). Un quart d'entre elles a été victime de violences familiale ou de la traite des êtres humains. Ces femmes rencontrent de nombreuses difficultés liées à la régularisation de leur situation administrative. Les démarches complexes et longues pour obtenir des titres de séjour ralentissent leur processus d'intégration et de stabilisation.

Nombre d'entre elles souffrent par ailleurs d'une absence de ressources, que ce soit en termes de revenus, de soutien matériel ou d'accès à des services de base. Cette précarité économique rend difficile la gestion des besoins quotidiens, comme l'alimentation, les soins de santé et l'éducation des enfants. L'absence de ressources limite également leur capacité à envisager des solutions de logement durable ou à répondre aux besoins spécifiques de leurs enfants.

L'insécurité vécue par les familles, que ce soit en raison de la précarité de leur logement ou de la précarité de leurs situations administratives et professionnelles, génère un stress constant. L'absence de visibilité sur leur avenir amplifie ce sentiment de vulnérabilité et de résignation, créant des obstacles supplémentaires à leur intégration et à leur autonomie.



- 83%** Femmes isolées avec enfant(s)
- 17%** Femmes seules



Centre d'hébergement d'urgence des Carrières

Le CHU des Carrières accueille majoritairement des familles, des couples avec enfants. Il a la particularité d'accueillir également des hommes isolés et des personnes orientées par le 115 pour la nuit.

Les chiffres

37 places
Capacité d'accueil

58 soit 38 ménages
Personnes hébergées en 2024

35
Nouvelles personnes hébergées en 2024

83%
Taux d'occupation

6,5 mois
Durée moyenne du séjour

11 433
Nuitées

40 ans
Âge moyen des personnes demandeuses principales

L'année 2024 a mis en évidence les défis liés à une structure vieillissante. Des réflexions sur un réaménagement des locaux ont été amorcées en vue d'améliorer l'ergonomie et la fonctionnalité des espaces pour répondre aux besoins actuels des équipes et des résidents.

Dans le but d'améliorer le bien-être des résidents, des groupes de parole animés par une psychologue seront instaurés en 2025, favorisant ainsi le soutien psychologique et l'entraide mutuelle entre les résidents. Le partenariat avec la BAPIF permettra par ailleurs de bénéficier d'un soutien financier dans la gestion des denrées alimentaires nécessaires pour les personnes orientées à la nuitée pour le 115.



- 18%** de familles dont :
 - 13%** couples avec enfants soit 5 ménages
 - 5%** familles monoparentales soit 2 ménages
- 79%** des ménages hébergés sont des personnes isolées soit 30 personnes





Centre d'hébergement d'urgence de Pontoise

Le CHU de Pontoise accueille des familles, des couples ou des fratries dans des chambres privatives avec des espaces partagés.

Les chiffres

43 places
Capacité d'accueil

100%
Taux d'occupation

8 223
Nuitées

39 ans
Âge moyen des personnes
demandeuses principales

Le 19 février 2024, le CHU de Pontoise ouvrait ses premières places après plusieurs mois de préparation et de travaux. Cependant, le retard significatif des travaux a constitué une difficulté majeure entraînant une ouverture différée des trois tranches prévues. Ces retards ont affecté plusieurs aspects du projet, notamment les aménagements et les installations nécessaires pour assurer un environnement optimal pour les résidents. Au 31 décembre toutes les places n'étaient pas encore ouvertes, l'ouverture définitive étant finalement programmée pour février 2025. Malgré cela, l'équipe s'est adaptée à ses contraintes et a pu développer l'accompagnement des publics présents en mettant notamment en place des actions collectives, un accompagnement des projets individuels et un soutien personnalisé.

En 2024, trois personnes ont quitté le dispositif. Parmi elles, deux ont accédé à un logement autonome. En 2025, avec la finalisation des travaux, Le CHU pourra ouvrir ses six dernières chambres. Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie des résidents, une salle de vie commune sera mise en libre accès en 2025. Ce nouvel espace permettra aux résidents de se retrouver, de socialiser et de participer à des activités collectives dans un environnement convivial.

Afin de renforcer le soutien psychologique auprès des résidents, l'intervention de la psychologue sera élargie en 2025, tandis que le partenariat avec la BAPIF sera consolidé en 2025 pour soutenir le développement de nouveaux projets et l'amélioration des services.



Bilan et perspectives



Le vieillissement des résidents dans certains établissements (Maisons Relais et CHRS) représente un défi croissant pour l'accompagnement. Il sera nécessaire de réfléchir à des stratégies spécifiques pour répondre aux besoins liés au vieillissement, en particulier dans l'attente d'une orientation vers des structures adaptées. Ce travail impliquera une collaboration avec des établissements spécialisés et des professionnels de santé pour anticiper les besoins à venir et offrir un accompagnement préventif.

Pour répondre aux besoins croissants en termes de santé, tant physique que psychologique, les équipes développeront des collaborations solides avec des professionnels de santé et des psychologues, pour offrir un accompagnement plus adapté et complet et aider certains résidents à prendre conscience de leurs problématiques de santé, tant physiques que psychologiques. Des actions de sensibilisation seront menées afin d'encourager la prise en charge des troubles de santé, ainsi que le suivi médical et psychologique. L'objectif est de renforcer l'autonomie des résidents en matière de santé, tout en facilitant leur accès aux soins.

Le développement des partenariats existants et de nouveaux partenariats durables avec les acteurs locaux (collectivités, services publics, associations, entreprises...) sera également une priorité afin d'élargir les ressources disponibles pour les résidents et de renforcer l'accompagnement. Ces collaborations permettront aux résidents d'avoir un accès plus direct aux ressources (soins, alimentation, activités culturelles et sportives), tout en favorisant leur intégration sociale et professionnelle dans le tissu local. Le travail en réseau permettra aussi d'améliorer l'efficacité des actions menées.

Enfin, dans un contexte en constante évolution, il est essentiel de poursuivre la montée en compétences de nos équipes afin qu'elles soient prêtes à faire face aux nouvelles problématiques des ménages. Nous mettrons l'accent sur des domaines spécifiques comme la gestion des addictions, l'accompagnement psychologique, l'accompagnement administratif ou l'accompagnement au logement de droit commun, pour développer une expertise pluridisciplinaire et renforcer la capacité d'adaptation des salariés. Cela impliquera des formations continues et un partage de bonnes pratiques pour assurer une prise en charge plus efficace et adaptée aux besoins spécifiques des résidents.



PÔLE

hébergement en diffus



Delphine Solaire,
Directrice du pôle
hébergement diffus

Chiffres clés



→ 542

places d'hébergement
(510 en 2023)



→ 672

personnes accueillies
en hébergement
diffus



→ 165 096

nuitées



→ 85,51%

de taux d'occupation
moyen



Le Pôle Hébergement Social a été scindé en deux pôles en 2024 : le Pôle Hébergements Collectifs et le Pôle Hébergement Diffus. Ce dernier regroupe plusieurs dispositifs d'hébergements en diffus répartis sur l'ensemble du Val d'Oise. Il a pour missions la mise à l'abri d'urgence, l'accueil et l'accompagnement des personnes isolées et des familles en situation de détresse sociale qui sont hébergés dans des appartements ou des maisons situés au cœur des villes. Ses équipes s'appuient sur une démarche d'intervention et d'accompagnement social global des publics et sur un vivier de partenaires dense et pluriel.

La capacité d'accueil du Pôle Hébergement Diffus a augmenté de 166 places en 2024, soit une hausse de 44,1%. Ainsi l'HUDA a augmenté sa capacité d'accueil de 100 places pour les familles, femmes seules et hommes seuls. Le CHRS diffus a quant à lui accueilli 16 nouvelles places d'hébergements de deux autres CHRS de l'Association (8 places d'une maison rattachée au CHRS l'Ensemble et 8 places d'un appartement rattaché au CHRS Etape). La volonté était de rassembler les appartements et les maisons au CHRS diffus et de ne plus les rattacher à un collectif. Cette étape a demandé une certaine agilité aux équipes qui ont travaillé avec les structures des CHRS collectifs afin d'effectuer des passations et des rencontres avec les familles pour leur expliquer les changements à venir.

Afin de renforcer la qualité de l'accompagnement socio-éducatif global et sur mesure proposé aux personnes accueillies, l'accent a également été mis sur le perfectionnement de la prise en charge des problématiques rencontrées. En effet, les difficultés liées à la parentalité ont été très présentes en 2024 (voir rubrique enjeux sociaux). Les liens avec des partenaires importants comme l'Aide Sociale à l'Enfance et le Service d'Investigation Educative ont donc été renforcés. Nous pouvons ainsi travailler ensemble sur des situations très complexes et répondre aux besoins des familles.

Les problématiques liées au vieillissement des personnes hébergées sont également croissantes (voir rubrique enjeux sociaux) et nous rencontrons de réelles difficultés d'orientation pour ce public précaire. Plusieurs solutions ont donc été mises en œuvre : adaptation d'hébergements du DHUA aux personnes dépendantes ou à mobilité réduite, participation à la

Coordination Territoriale du SIAO « Vieillesse et précarité, quelle perspective de prise en charge dans le Val d'Oise » et à l'enquête « Vieillesse et précarité » du SIAO.

Pour garantir un accompagnement qui répond au mieux aux besoins des personnes accompagnées il est par ailleurs nécessaire de constituer des équipes pluri professionnelles. Ainsi le DHUA s'est doté d'une psychologue qui analyse les situations, effectue une évaluation psychologique et oriente les personnes hébergées si besoin. Ce poste est important compte tenu des parcours traumatiques des personnes accueillies. Une éducatrice de jeunes enfants fait aussi partie de cette équipe éducative : elle effectue un travail important autour de la parentalité et des naissances auprès de femmes souvent en demande d'accompagnement dû à leur extrême fragilité. Cette année, l'équipe de l'HUDA a recruté une monitrice éducatrice afin de travailler davantage sur la socialisation, l'ouverture vers l'extérieur, la parentalité et le savoir vivre ensemble. Elle organise ainsi des ateliers, des sorties, des animations sportives et les personnes hébergées sont preneurs de ces propositions. Nous observons un réel repli sur soi des hébergés et une grande difficulté à aller vers l'extérieur. Ce recrutement répond aux besoins du public accueilli.

Enfin, l'accent est mis sur la gestion de l'occupation des hébergements et la médiation de la cohabitation. Majoritairement, plusieurs familles cohabitent dans un hébergement et partagent les cuisines et les sanitaires, ce qui entraîne des conflits parfois très importants. Les équipes mettent donc en place des temps de rencontres et parfois de médiation afin d'apaiser les situations de crise.

L'activité en quelques chiffres



Dispositif d'Hébergement d'Urgence en Appartements

Le DHUA (Dispositif d'Hébergement d'Urgence en Appartements), créé en 2017, regroupe les hébergements d'urgence en appartements ou maisons dans tout le département du Val d'Oise. Le DHUA est divisé en deux secteurs géographiques (Est et Ouest).

Les chiffres

214 places
Capacité d'accueil

235 soit 78 ménages
Personnes hébergées en 2024

20
Nouvelles personnes hébergées en 2024

97,6%
Taux d'occupation

48 mois
Durée moyenne du séjour

76 444
Nuitées

100%
Part des personnes suivies pour une ouverture de droits administratifs

37%
Part des personnes majeures ayant trouvé un emploi

31%
Part des personnes orientées vers des partenaires de santé

10
Personnes orientées vers les acteurs de l'emploi et de la formation

En 2024 l'équipe du DHUA a poursuivi son travail d'accompagnement des publics vers l'insertion et l'autonomie en mettant l'accent sur le soutien à la parentalité. Par ailleurs, suite à des situations d'enfants en danger, le partenariat avec les dispositifs de protection de l'enfance (ASE, PEPA, Accueil de Jour de la VAGA) s'est

intensifié. L'équipe a également poursuivi le travail partenarial autour de l'aide alimentaire et vestimentaire (besoin récurrent pour les ménages accueillis), mais aussi autour des démarches administratives. Des ateliers pédagogiques ont ainsi été mis en place avec l'ARS 95 sur les thèmes des critères d'accès au logement social et autour des contraintes relatives à l'occupation d'un logement.

Le DHUA a par ailleurs intensifié la présence des travailleurs sociaux au sein des hébergements avec l'aménagement de bureaux de permanence. Ces permanences permettent de gérer des situations de conflit rapidement et apaisent les tensions au sein des grands hébergements collectifs.

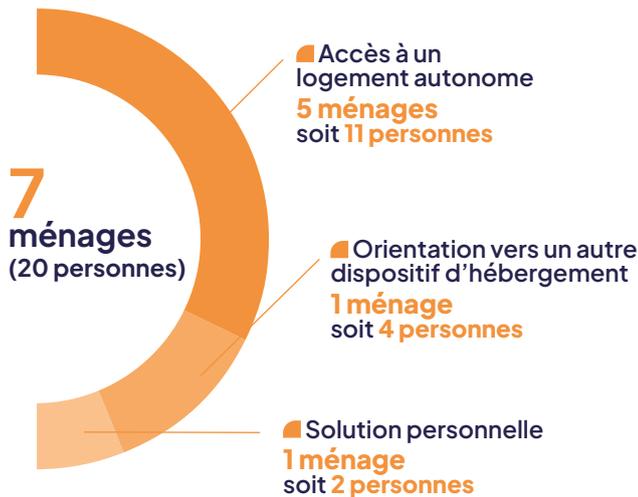


- 58%** En situation d'exil (économique, familial, politique et pour soin).
- 22%** Sortants d'autres structures ou de dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance
- 5%** Victimes de violence familiale ou de la traite des êtres humains
- 15%** En situation d'errance ou hébergés à l'hôtel



- 93%** de familles dont :
 - 14%** Couples avec enfants
 - 73%** Familles monoparentales
 - 6%** Couples sans enfant
- 6%** Personnes isolées

Sorties



Accompagnement psychologique

202

consultations

28

personnes bénéficiaires d'une prise en charge régulière

43

personnes reçues en consultation

En 2025, le DHUA prévoit l'ouverture de 27 nouvelles places d'hébergement d'urgence et se fixe l'objectif de développer les partenariats sur les communes concernées afin de permettre la meilleure intégration des personnes.

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale diffus

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale diffus (CHRS diffus), regroupe les hébergements d'insertion en appartements ou maisons dans tout le département du Val d'Oise. Il a pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

Les chiffres

66 places
Capacité d'accueil

71 soit 24 ménages
Personnes hébergées en 2024

8
Nouvelles personnes hébergées en 2024

84,19%
Taux d'occupation

34 mois
Durée moyenne du séjour

20 336
Nuitées

100%
Part des personnes suivies pour une ouverture de droits administratifs

33%
Part des personnes majeures ayant trouvé un emploi

20%
Part des personnes orientées vers des partenaires de santé

21
Personnes orientées vers les acteurs de l'emploi et de la formation

Le 1er janvier 2024, 50 places d'urgence du dispositif du DHUA (Dispositif d'Hébergement d'Urgence en appartements) ont été transformées en places insertion « CHRS DIFFUS ». L'accompagnement socio-éducatif de ces ménages vers l'insertion et l'autonomie est assuré par une équipe mixte, intervenant à la fois sur de l'hébergement d'urgence et du CHRS, dans une logique de territorialisation des interventions.



Des logements individuels ou collectifs existants ont été ciblés pour l'hébergement de ces familles. Durant l'année 2024, 16 places CHRS déjà existantes sur l'association ont été rattachées à ce service.

On constate par ailleurs un accroissement des refus des personnes lors des admissions : en 2024, 11 ménages ont refusé l'orientation en CHRS proposée par le SIAO. Les familles refusent de partager leur hébergement et ont des attentes accrues quant à la nature de leur hébergement.

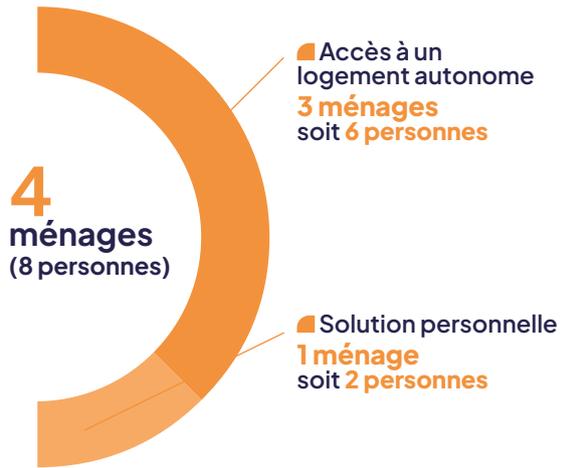


- 21%** En situation d'exil (économique, familial, politique et pour soin).
- 21%** Sortants d'autres structures ou de dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance
- 8%** Victimes de violence familiale ou de la traite des êtres humains
- 33%** En situation d'errance ou hébergés à l'hôtel 115
- 4%** Expulsion locative
- 13%** Séparation ou rupture des liens familiaux



- 87%** de familles dont :
 - 21%** Couples avec enfants
 - 58%** Familles monoparentales
 - 8%** Couples sans enfant
- 13%** Personnes isolées

Sorties



Accompagnement psychologique





Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile diffus

L'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) est rattaché au Dispositif National d'Accueil (DNA). Il accueille des demandeurs d'asile orientés par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) en attente d'entrée dans un centre d'hébergement pour demandeur d'asile (CADA) ou dont la situation administrative ne leur permet pas d'être hébergés pendant que l'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA) statue sur leur demande. En plus de l'hébergement, il propose un accompagnement social et administratif global (lié à l'asile, vers l'accès au droit, au logement).

En 2024, le service a vu sa capacité d'accueil fortement augmenter avec l'ouverture de 36 places sur le diffus (reliquat des 50 places de 2023), puis la bascule en mai des 100 places d'hébergement du My Hotel auparavant rattachées au service du 115. En décembre 2024 a été annoncé la fermeture définitive du My Hotel qui accueillait un public demandeur d'asile, sur orientation de l'OFII, depuis plusieurs années.

Si nos financements sont liés au taux d'occupation, il est à souligner que les places sont parfois laissées vacantes du fait des délais d'orientation de l'OFII une fois celles-ci mises à disposition.

Afin de renforcer son accompagnement, en 2024 l'équipe a accentué sa présence dans les logements, particulièrement pour logements dits « problématiques ». Par ailleurs une monitrice-éducatrice a été recrutée en fin d'année pour travailler davantage la socialisation, l'ouverture sur l'extérieur, la parentalité et le savoir vivre ensemble en 2025.

L'équipe étaye ainsi son accompagnement global afin de répondre aux difficultés rencontrées par les personnes : déracinement, difficultés de cohabitation, barrière de la langue, faibles ressources (allocation pour demandeur d'asile insuffisante pour subvenir à l'intégralité des besoins des ménages), sentiment d'isolement...



Suivi des ménages en présence indue

FOCUS

En 2024, l'attention de l'État s'est portée sur le suivi des ménages en présence indue au sein des dispositifs HUDA. Ce travail a débuté dès juillet 2023, dans le cadre d'un diagnostic de la DDETS visant à mieux connaître le profil des Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI) ayant dépassé le délai réglementaire des six mois, tel que défini dans le cahier des charges, à compter de la notification de l'obtention de leur statut. Une matrice de suivi a été mise en place par la DDETS afin de leur permettre, ainsi qu'à la Mission Logement Renforcée du SIAO, d'avoir un tableau unique permettant d'identifier les ménages concernés. Cet outil visait également à faciliter les orientations, notamment vers le CHU The Sun, initialement destinées aux BPI en présence indue disposant de ressources stables et prêts à être relogés, ou encore vers le dispositif AGIR en cours de déploiement dans le département.

En septembre 2024, des réunions bilatérales bimensuelles HUDA/DDETS ont été instaurées, et la transmission de la matrice des BPI en présence indue est demandée mensuellement. Le suivi s'est intensifié en 2024, toujours avec la transmission mensuelle de la matrice mais aussi l'instauration de réunions bilatérales mensuelles, d'abord avec la DDETS seule, puis avec l'OFII, afin de pouvoir étudier les situations individuelles de chaque ménage en présence indues et justifier de leur présence au-delà des six mois. Des réunions rassemblant les différents gestionnaires du département ainsi que les services de l'Etat (DDETS, OFII...) ont également été organisées au sein de la Préfecture du Val d'Oise.

La question des pénalités financières mentionnées dans le cahier des charges — déjà appliquées dans certains départements — a également été soulevée, avec une mise en œuvre envisagée en 2025 dans le département. Toutefois, il est important de souligner que le respect du délai de six mois reste difficilement tenable au vu des difficultés d'accès à un logement ou à un hébergement en Ile-de-France, l'offre étant inférieure à la demande. Les retards fréquents dans la signature des Contrats d'Intégration Républicaine (CIR), et le démarrage tardif des cours de français dans ce cadre, constituent également un frein à l'insertion des BPI et, par conséquent, à leur sortie effective des HUDA.

Nous mobilisons l'ensemble des leviers à notre disposition afin de garantir aux personnes une orientation vers une solution d'hébergement pérenne à la sortie de l'HUDA, avec l'objectif de permettre la continuité de l'accompagnement sociale et des démarches engagées. En 2024, l'ensemble des BPI sortis de l'HUDA ont bénéficié d'une proposition de sortie positive grâce au travail mené par l'équipe sociale. Afin de répondre aux exigences de l'état sur la question des présences indues, il apparaît nécessaire de repenser nos pratiques et de penser de nouvelles solutions afin d'éviter aux personnes des fins de prises en charge sèches, entraînant des mises à la rue ou des parcours d'hébergement instables et précaires, qui mettront à mal tout l'accompagnement mis en place durant leur accueil sur notre dispositif.

Les chiffres

262 places
Capacité d'accueil

366
soit 255 ménages
Personnes hébergées en 2024

266
Nouvelles personnes hébergées en 2024

74,35%
Taux d'occupation

9,2 mois
Durée moyenne du séjour

68 316
Nuitées

44
Personnes évoluant vers des droits complets au 31/12

5
Personnes deboutées de leurs demandes d'asile au 31/12



- 46%** de familles dont :
 - 18%** Couples avec enfants
 - 20%** Familles monoparentales
 - 3%** Couples sans enfant
 - 5%** Groupes d'adultes avec enfants

54% Personnes isolées



3 à 17 ans	82 personnes	22,5%	18 à 24 ans	59 personnes	16%
25 à 29 ans	85 personnes	23,2%	30 à 39 ans	87 personnes	23,8%
40 à 64 ans	49 personnes	13,4%	65 ans et +	4 personnes	1%

Situation administrative du public présent au 31/12/2024 (en nombre de personnes)

154 ménages
soit **228 personnes**

19

Dublin

73

Procédure normale / accélérée

11

Bénéficiaires de la protection subsidiaire

33

Réfugié statutaire

13

Recours CNDA en cours (procédure PA et PN confondues)

5

Déboutés dont 2 en indue - 24 personnes sur l'année

21

sont en présence indue au 31/12/2024 sur les 44 BPI

Insertion socio-professionnelle et accès aux soins

100%

Part des personnes suivies pour une ouverture des droits administratifs

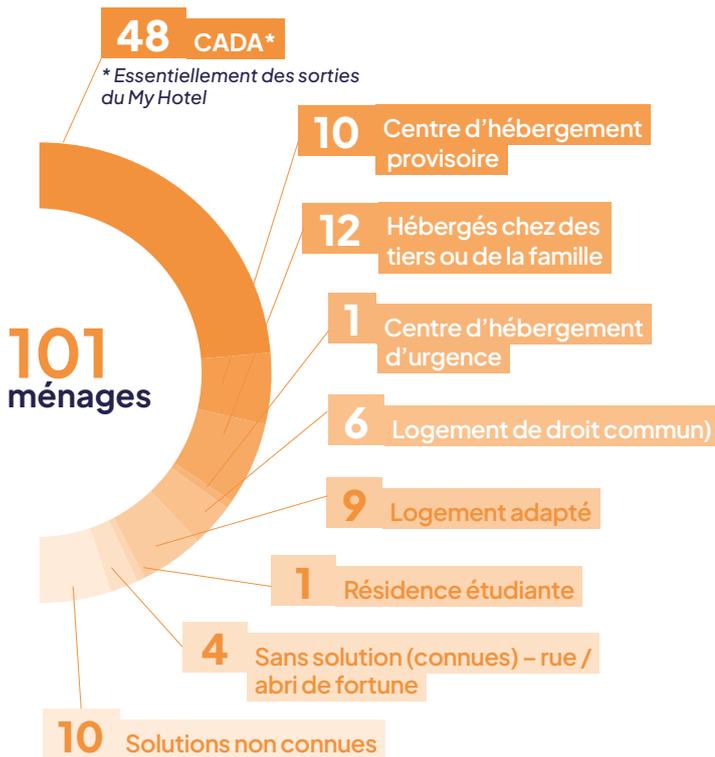
100%

Part des personnes orientées vers les acteurs de l'emploi et de la formation

24%

Part des personnes orientées vers les acteurs de l'emploi et de la formation

Sorties



Il apparaît nécessaire de repenser nos pratiques et de penser de nouvelles solutions afin d'éviter aux personnes des fins de prises en charge sèches, entraînant des mises à la rue ou des parcours d'hébergement instables et précaires, qui mettront à mal tout l'accompagnement mis en place durant leur accueil sur notre dispositif.



Perspectives 2025



En 2025, le pôle accompagnera la fermeture définitive des 100 places du My Hôtel situé à Villiers-le-Bel et poursuivra son travail autour de la baisse des bénéficiaires d'une protection internationale en présence induite avec des orientations vers des solutions pérennes et adaptées en fonction des situations (travail avec le SIAO, l'OFII, les gestionnaires de logement adapté...).

Par ailleurs, nous développerons le travail en partenariat et en réseau pour favoriser l'accès à la culture et aux loisirs comme levier d'insertion, ainsi que le travail de maillage avec les partenaires (Communauté d'Emmaüs, avocats, la VAGA, Le Moulin du Pont Rû...) afin d'améliorer l'accompagnement des différents publics hébergés.

PÔLE

Habitat et accès au logement



Aurore Fromont,
Directrice du pôle
Habitat et accès au
logement

Chiffres clés



→ 7 660

personnes ont été accompagnées tout au long de l'année par le Pôle Habitat et 6142 dans le cadre de la plateforme d'accompagnement social à l'hôtel



→ 203

203 personnes hébergées et accompagnées par le dispositif ALTHO, pour un taux d'occupation de 95%



→ 1 060

personnes accompagnées vers le logement (ASLL, ASLLT, AVDL, SAVL)



→ 146

personnes accompagnées par l'équipe mobile santé précarité



Depuis sa création en 2016, le Pôle Habitat et Accès au Logement ne cesse d'évoluer, se saisissant des nouveaux appels à projets et s'adaptant aux besoins remontés du terrain. L'année 2024 ne déroge pas à la règle: un nouvel avenant au partenariat avec le FSL a permis la montée en charge de 28 mesures supplémentaires d'ASLL ; une convention a été signée avec Action Logement ; une demande de subvention a été déposée pour la mise en place d'ateliers à destination des femmes victimes de violences ; et une candidature a été adressée à l'ARS pour porter la nouvelle équipe mobile santé précarité du Val-d'Oise.

L'organisation du Pôle, en plateforme d'accompagnement social vers laquelle nous tendons depuis plusieurs années maintenant, permet en effet d'avoir une souplesse et une réactivité face à la demande des financeurs et partenaires, nous permettant de mobiliser les professionnels, en fonction des besoins et des priorités, sur tous types de dispositifs, à savoir ALTHO, ASLL, ASLLT, SAVL, AVDL... En soi, de nombreux sigles pour des dispositifs très proches et surtout une mission commune : accompagner des ménages dans leur parcours d'hébergement/logement.

Derrière cette idée de plateforme se glisse la notion de pluridisciplinarité qui a été renforcée en 2022 avec la mise en place d'une équipe mobile santé précarité. Si l'EMSP a une vocation départementale et intervient aux côtés de la PASH dans les hôtels, elle intervient aussi au sein de toutes les structures d'hébergement. Malgré ce vaste périmètre, qui s'étend au-delà du Pôle, la présence des infirmières est une vraie plus-value, au bénéfice de toutes les personnes accompagnées par le Pôle. Forts de cette expérience, nous avons candidaté à l'appel à projet ouvert par l'ARS cette année afin de mettre en œuvre, en 2025, une EMSP dédiée à la périnatalité sur l'ensemble du Val d'Oise. Nous avons eu l'honneur d'être retenu.

Cette année nous avons créé au sein du PHAL une cellule dédiée à l'accompagnement des Personnes Victimes de Violence avec trois activités distinctes : deux missions PASH (les interventions d'urgence PVV et l'accompagnement des PVV stabilisés en long séjour) et les hébergements Phénix (places ALTHO et HU) permettant d'accueillir 65 personnes, soit 24 ménages.

Ce sont donc 7760 personnes qui ont été accompagnées tout au long de l'année par le Pôle Habitat, 6142 dans le cadre de la plateforme d'accompagnement social à l'hôtel, qui constitue le dispositif le plus important en termes de volume. Son fonctionnement est désormais rôdé, cependant des groupes de travail avec la DRIHL et les différents SIAO ont eu lieu tout au long de l'année afin d'ajuster certaines procédures et référentiels.

Afin d'accompagner tous ces mouvements, l'organisation du Pôle est restée un axe de travail quotidien. L'objectif est d'apporter des réponses toujours plus pertinentes aux ménages accompagnés, tout en donnant du sens à l'intervention des professionnels. Adaptation et souplesse restent des lignes directrices fortes, avec en outre de la rigueur dans la gestion des dispositifs, facilitée par les outils associatifs, et notamment ASSIA, désormais incontournable dans nos fonctionnements.

L'activité en quelques chiffres

Plateforme départementale d'Accompagnement Social à l'Hôtel

La Plateforme départementale d'Accompagnement Social à l'Hôtel (PASH) intervient dans tout le département du Val-d'Oise. Elle a pour mission d'accompagner les ménages mis à l'abri par les 115 et de mettre en œuvre une dynamique de mobilisation dans la construction de leurs parcours vers l'hébergement ou le logement.

6 142 soit 1884 ménages
Personnes accompagnées en 2024

En janvier 2020, la DRIHL a publié un appel à projets, relatif à la relocalisation de l'accompagnement social des personnes hébergées à l'hôtel par l'État en Île-de-France. ESPERER 95 a été retenue en tant qu'opérateur départemental pour le Val d'Oise et la PASH a été rattachée au Pôle Habitat et accès au logement. La Plateforme regroupe près de 30 travailleurs qui travaillent en relation avec l'ensemble des SIAO franciliens ainsi que dans le cadre de l'ASE, sur demande du Conseil Départemental, pour les familles mises à l'abri à l'hôtel par ses soins. Elle accompagne celle-ci dans 70 hôtels sur 24 villes du département.

En 2024 l'équipe s'est mobilisée autour de situations sociales et humaines toujours plus difficiles. La précarité, l'isolement, la violence, les problématiques de parentalité, les problématiques psychiques et de santé en général sont autant de sujets à appréhender au quotidien, dans une approche globale de notre accompagnement. Si nous cherchons toujours à étayer notre intervention avec des partenaires extérieurs, il est à noter que pour près de 81% des ménages accompagnés, dans le cadre du long séjour, nous sommes seuls référents, intervenant alors subsidiairement de tout autre dispositif de droit commun.

Accompagnement long séjour des ménages orientés par le 115

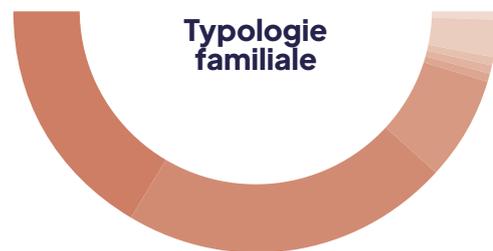
Les chiffres

5 438
soit 1 661 ménages
Personnes accompagnées en 2024

1 004
Nouvelles personnes accompagnées en 2024

721 jours
Durée moyenne d'accompagnement en long séjour

Sur les 1661 ménages accompagnés sur orientation des différents 115, 1281 ont été intégrés dans le cadre d'un accompagnement long séjour et 380 ont été rencontrés dans le cadre d'une intervention d'urgence.



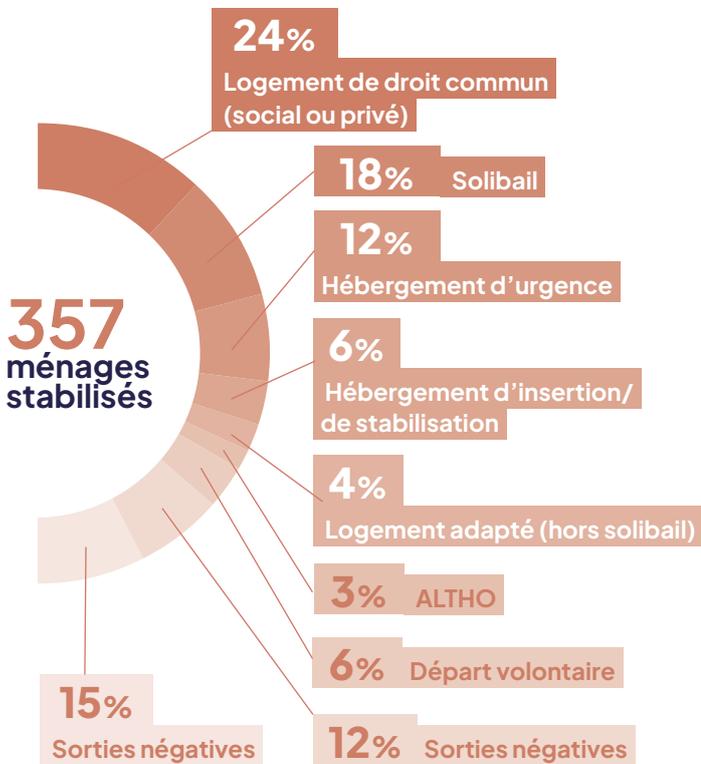
33%	Femme avec enfants	1%	Homme avec enfants
44%	Couples avec enfants	1%	Homme avec enfants
14%	Femme isolée	5%	Homme isolé
1%	Groupe d'adultes sans enfant	1%	Groupe d'adultes avec enfant(s)

Ces interventions réalisées en urgence, soit dans les 48 heures après la mise à l'abri, sont en baisse en comparaison de 2023. 289 d'entre elles concernent un public victime de violences (PVV). Pour ce dernier, l'intervention de la PASH est sollicitée de façon systématique pour évaluer la situation des personnes mises à l'abri dans le cadre des bons d'hôtel PVV six nuits. L'objectif est de pouvoir accompagner la personne victime de violence et contribuer à sa mise en sécurité, en tentant de trouver avec elle des solutions alternatives au retour à domicile. Pour une grande partie d'entre elles, les alternatives restent difficiles à trouver, et les bons de six nuits peuvent être renouvelés une fois et peuvent se transformer en long séjour.

La PASH accompagne ainsi des personnes victimes de violences, stabilisées à l'hôtel. L'équipe met en place un accompagnement social, oriente vers les ressources extérieures et actualise régulièrement leurs droits sociaux et leur dossier auprès du SIAO, avec des préconisations d'orientations. C'est ainsi tout l'intérêt d'une mise en place d'un relai social suite à l'intervention d'urgence pour éviter que la personne ne se trouve seule et démunie à l'hôtel le temps de la prise en charge PASH. Si 87% des interventions d'urgence sont réalisées à la demande du 115 95, 2/3 des ménages en long séjour accompagnés par la PASH 95 sont orientés par un autre 115 que celui du 95.

En 2024, 357 ménages stabilisés ont pu sortir de l'hôtel, 22% d'entre eux vers du logement social et 22% vers du logement adapté.

Sorties



Pour près de la moitié des ménages accompagnés, les préconisations d'orientation, en sortie, sont vers l'hébergement d'urgence. Considérant la tension existante en Ile-de-France sur ce type de places d'hébergement, les possibilités de sortie pour ces ménages sont faibles, induisant des durées de séjour à l'hôtel conséquentes. Au 31 décembre 2024, 72% des ménages présents étaient à l'hôtel depuis plus d'un an, 46% depuis plus de 24 mois.

Accompagnement des ménages orientés par l'ASE

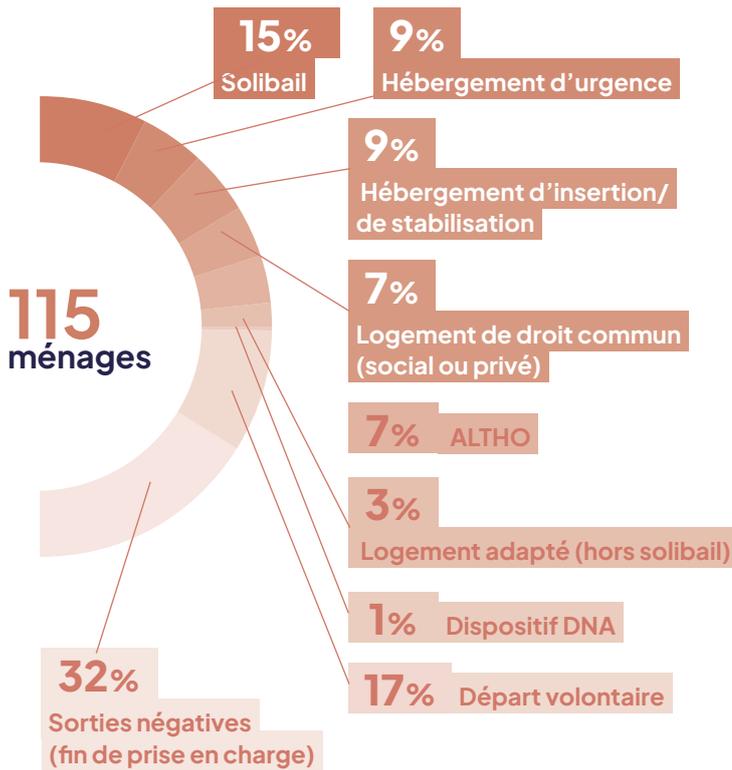
Les chiffres



Aux ménages stabilisés accompagnés par la PASH, sur orientation des 115, se sont ajoutés 223 ménages accompagnés dans le cadre de l'ASE. A travers son accompagnement l'équipe de la PASH a permis à 64 d'entre eux de sortir vers un autre dispositif.



Sorties



Alternative à l'Hôtel ALTHO

Avec pour objectif de réduire les nuitées hôtelières et d'améliorer l'accompagnement et l'accès aux droits des familles mises à l'abri par le 115 et inscrites dans une dynamique d'insertion, le dispositif Alternative à l'hôtel (ALTHO) vise, via un hébergement et un accompagnement social global (régularisation administrative, accès à l'emploi, insertion sociale, constitution et dépôt des dossiers logement, etc..), à leur permettre d'accéder au logement de droit commun.

Les chiffres

137 places
Capacité d'accueil

203 soit 82 ménages
Personnes accompagnées en 2024

73
Nouvelles personnes accompagnées en 2024

95%
Taux d'occupation

25 mois
Durée moyenne de séjour

34
Labélisations validées et 4 en cours

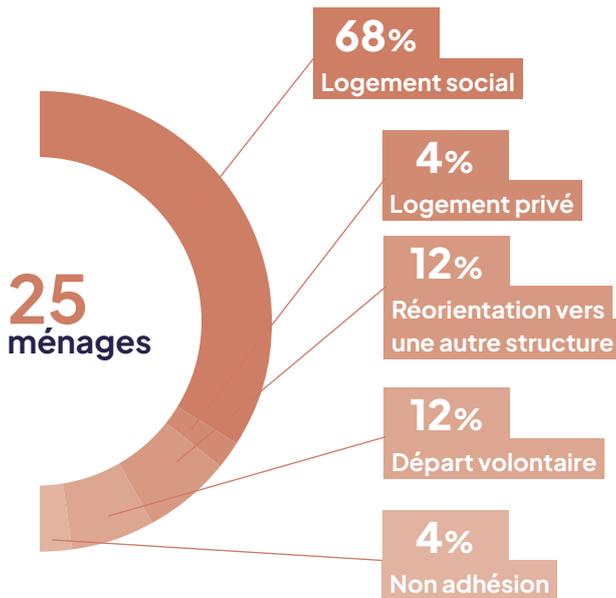
Typologie familiale

80,5%	Femme avec enfants
4,9%	Homme avec enfants
9,8%	Couples avec enfants
3,7%	Couples sans enfant

ESPERER 95, via le Pôle Habitat et accès au logement, s'est positionnée sur l'appel à projets de la DRIHL paru en 2015. Les 137 places sont réparties sur l'ensemble du département :

- A Goussainville, 24 ménages hébergés en studettes, au sein de la Résidence Hôtelière à Vocation Sociale, Montempo.
- A Andilly, 21 ménages hébergés en studette
- A Cergy, à l'Oasis, 8 ménages hébergés, (femmes avec un ou plusieurs enfants).
- En appartements partagés, à Ezanville et Garges les Gonesse, 4 familles.

Fins d'accompagnements



Notons également pour cette année un nombre constant de refus d'orientation. Ainsi sur les 32 candidatures reçues, 8 n'ont pas donné suite à une admission. La moitié de ces refus, est liée à une place d'hébergement jugée trop éloignée du lieu de formation ou d'emploi des ménages concernés. Un ménage a, quant à lui, refusé la place pour refus de respecter le règlement intérieur de la structure, un autre pour refus de vivre en cohabitation et deux ménages ont refusé après avoir jugé les conditions d'accueil non conforme à leurs désirs et besoins.

Concernant les familles nouvellement orientées en 2024, de nombreuses fragilités continuent à être repérées, mais l'objectif est de pouvoir proposer un accompagnement à la hauteur des besoins, quelles que soient les problématiques identifiées.



Accompagnement Vers et Dans le Logement

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) est un dispositif d'accompagnement social global, mis en œuvre à la demande d'acteurs comme la commission DALO, la CCAPEX, les bailleurs ou la DDETS du Val-d'Oise. Il vise à soutenir les ménages en difficulté dans leur accès et leur maintien dans un logement. L'accompagnement est assuré par des associations conventionnées pour quatre ans, depuis la recherche de logement jusqu'à l'appropriation du nouveau lieu et cadre de vie. L'accompagnement, personnalisé et contractualisé avec le ménage, se poursuit jusqu'au relogement effectif.

Les chiffres

100
Nombre de mesures

470 soit 158 ménages
Personnes accompagnées en 2024

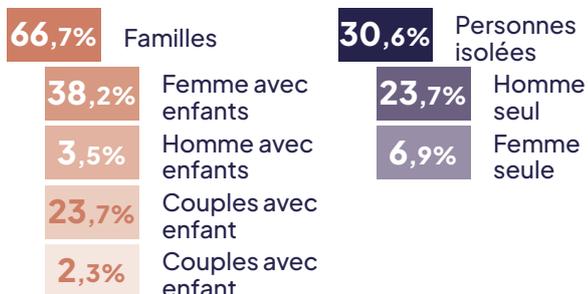
193 soit 70 ménages
Nouvelles personnes accompagnées en 2024

63
Bilan diagnostics réalisés

12 mois
Durée moyenne de l'accompagnement



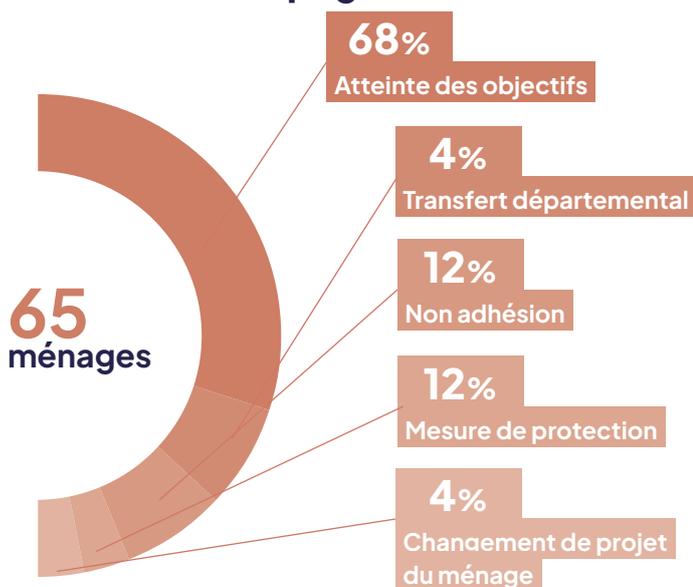
L'objectif est de pouvoir proposer un accompagnement à la hauteur des besoins, quelles que soient les problématiques identifiées.



Suite au renouvellement de la convention AVDL pour 4 ans, ESPERER 95 maintient en 2024, ses 4 postes Équivalent Temps Plein pour l'accompagnement AVDL DALO et Hors DALO, ce qui représente une centaine de mesures. Si dans la convention précédente, la gestion de l'AVDL Hors DALO était déléguée au conseil départemental, ce n'est plus le cas cette année et l'Etat a souhaité en reprendre la gestion.

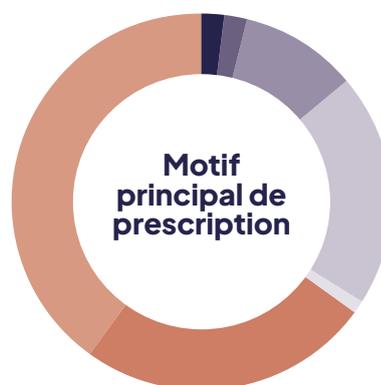
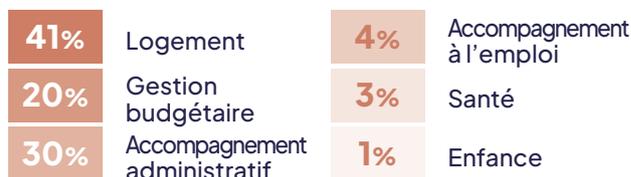
Plus que tout autre dispositif, l'AVDL se veut un dispositif d'accompagnement gradué, dont la gestion et les modalités de suivi permettent de comptabiliser différemment les mesures en fonction des situations (allant du 1/4 de mesure à la double mesure). Cela donne une vraie souplesse et permet aux travailleurs sociaux de dégager le temps nécessaire en fonction des situations.

Fins d'accompagnement



L'accompagnement des familles repose sur une dimension sociale et administrative, avec de multiples démarches à réaliser avec les ménages. Comme en 2023, des difficultés sont remontées par les travailleurs sociaux, concernant la dématérialisation de multiples

supports pour les ménages (CAF, DLS, impôts...), ce qui représente un obstacle supplémentaire en termes d'insertion et d'accès aux droits, et contribue à fragiliser les parcours. Cette année, les difficultés liées au renouvellement de titre de séjour ou aux démarches de divorces sont également un frein important au relogement et au maintien dans le logement des ménages accompagnés.





Accompagnement Social Lié au Logement et au Logement Temporaire

L'accompagnement social lié au logement et au logement temporaire (ASLL – ASLLT) est un dispositif financé par le FSL, destiné à soutenir les ménages en difficulté dans leur accès à un logement autonome ou dans le maintien dans leur logement. Il s'adresse à des personnes vivant dans des conditions précaires, accédant à un logement, ou rencontrant des difficultés pour s'y maintenir. L'accompagnement, assuré par des associations conventionnées pour trois ans, est contractualisé pour 6 mois, renouvelable une fois. Il repose sur une approche globale, prenant en compte un cumul de difficultés sociales, économiques ou administratives.

Les chiffres

65 Nombre de mesures	458 soit 177 ménages Personnes accompagnées en 2024
278 Nouvelles personnes accompagnées en 2024	7 mois (ASLL) 10 mois (ASLLT) Durée moyenne de l'accompagnement

Pour l'année 2024, le département, faisant face à un nombre de demandes croissantes, nous a de nouveau confié plus de mesures que notre convention le prévoyait. Nous avons donc conventionné 66 mesures dans le cadre du FSL, soit 56 mesures ASLL et 10 mesures ASLLT. Au 31 décembre 2024, nous avons réalisés 56.44 mesures ASLL soient 56 financées et 8.71 mesures ASLLT soient 9 financées. Les mesures d'ASLLT sont exercées au sein des appartements pour lesquels nous disposons d'un agrément préfectoral ALT. La plupart des appartements sont des appartements

partagés, où cohabitent 2 familles. Le public qui y est accueilli (18 ménages en 2024, soit 53 personnes) est essentiellement un public de familles avec enfants. Les familles monoparentales restent majoritairement représentées (78%). 65 % des ménages accueillis sont en situation d'emploi, contre 88% en 2023. L'accueil en ASLLT reste un réel appui pour renforcer la stabilité des ménages et leur insertion professionnelle.

Huit familles sont sorties du dispositif, toutes vers du logement de droit commun. La durée moyenne d'accompagnement était de 10.1 mois à la sortie, soit toujours une diminution par rapport à 2022 et 2023 (respectivement 14 mois et 13 mois).

159 ménages, soit 405 personnes, ont été accompagnés via un ASLL accès ou maintien, soit en vue d'une entrée dans un logement individuel, soit afin de les y maintenir. En moyenne, les accompagnements durent 7.21 mois, et de manière générale ils prennent fin lorsque la situation de la famille lui permet d'être autonome dans son logement, et quand les situations ont été stabilisées. Les coordonnées des services sociaux de proximité et de secteur sont remises à chaque ménage, en fin de mandat.

Pour 14 ménages l'ASLL a été mis en œuvre en sortie de dispositifs ALTHO ou ALT gérés par le Pôle Habitat, ce qui a permis aux ménages de s'ancrer dans leur nouveau logement, en maintenant un référent social déjà connu, puisque dans la logique du parcours et de la continuité recherchée d'accompagnement, ce sont les mêmes professionnels qui peuvent intervenir sur les différents dispositifs. En moyenne, un ASLL de six mois est nécessaire et suffisant pour ce public spécifique.



- 50%** Familles monoparentales
- 23%** Couples avec enfants
- 2%** Couples sans enfant
- 25%** Personnes isolées

Au-delà des problématiques administratives et budgétaires, nous avons toujours eu à accompagner, en 2024, des personnes présentant des problématiques multiples, et notamment en lien avec la santé, complexifiant ainsi le travail et nécessitant une véritable coordination avec les autres intervenants et partenaires. Cependant, depuis 2020, l'articulation entre les mesures FSL et l'AVDL permet de graduer les accompagnements en fonction des besoins en considérant que pour les si-

tuations les plus complexes, l'ASLL peut être requalifié en AVDL hors DALO, permettant un accompagnement global et renforcé. Néanmoins, nous avons rencontré en 2024 une réelle difficulté avec certains ménages qui, dès notre première rencontre, relevaient d'une mesure AVDL selon notre évaluation. Un travail de proximité avec le Conseil Départemental a permis de faire remonter ce constat. Nous avons, dès que cela a été nécessaire, demandé une requalification en AVDL, sans pour autant être certains d'obtenir l'accord de poursuivre l'accompagnement déjà débuté dans le cadre de l'ASLL. À savoir qu'en 2024, une mesure AVDL a été le relai pour 13 ménages ASLL soit le triple de 2023.



Service d'Accompagnement Vers le Logement

Le Service d'Accompagnement Vers le Logement (SAVL) est un dispositif d'accompagnement social global, spécifiquement destiné aux personnes placées sous-main de justice et/ou sortant de détention. Il prend en compte la situation judiciaire des bénéficiaires dans l'élaboration du projet d'accompagnement. Ce service vise à favoriser l'accès et le maintien dans un logement adapté. L'accompagnement, personnalisé et contractualisé avec le ménage, se poursuit jusqu'au relogement effectif.

Les chiffres

40

Nombre de mesures

132 soit 111 ménages

Personnes accompagnées en 2024

73

Nouvelles personnes accompagnées en 2024

11,5 mois

Durée moyenne de l'accompagnement

Depuis 2010, ESPERER 95 accompagne, un public sous-main de justice, au sein de son service SAVL.



37%

Pré-sentenciel ESPERER 95

20%

Placement extérieur ESPERER 95

43%

SPIP



111

Ménages contactés

41

Contractualisés avant l'année 2024

57

Contractualisés pendant l'année 2024

13

Orientations classées sans suite

En 2024, 132 personnes soit 111 ménages ont été accompagnés, dont près de 93% d'hommes seuls. 64 mesures ont pris fin. Parmi elles, 25% des ménages ont pu accéder à un logement ou un hébergement, l'accompagnement s'arrêtant alors puisque les objectifs ont été atteints. De même pour des personnes dont l'accompagnement visait à les maintenir et qui ont pu retrouver leur autonomie ou être orientées vers des référents de droit commun.

Fins d'accompagnement



À noter toujours qu'il arrive régulièrement que les personnes se désinvestissent progressivement ne voyant pas d'évolution. En effet, les délais d'attente pour obtenir une proposition sont importants car l'absence de levier spécifique est une difficulté récurrente que rencontre le service. En effet, après avoir complété les dossiers « de droit commun », peu de personnes remplissent les conditions nécessaires à une reconnaissance prioritaire.

En 2024, un important travail a été réalisé auprès des hommes et parents d'enfants que nous avons accompagnés sur leur parentalité et leurs droits et devoirs en tant que pères. De plus, nous rencontrons un public de plus en plus jeune : 25% des personnes accompagnées en 2024 ont moins de 30 ans. Nous envisageons de développer nos partenariats en 2025, compte tenu de la spécificité de ce public.



Les délais d'attente pour obtenir une proposition sont importants car l'absence de levier spécifique est une difficulté récurrente que rencontre le service.



Equipe Mobile Santé Précarité

L'Equipe Mobile Santé Précarité (EMSP) assure une prise en charge médico-sociale globale, pluridisciplinaire, de durée adaptée et temporaire. Elle propose et dispense des soins paramédicaux adaptés, et participe à l'éducation à la santé et à l'éducation thérapeutique des personnes. Son action repose sur une démarche « d'aller-vers », avec des interventions sur le lieu de vie des personnes. Elle accompagne les personnes mises à l'abri dans les hôtels du Val-d'Oise par les SIAO franciliens et personnes hébergées sur des places d'hébergement régulées par le SIAO 95.

Les chiffres

146

Personnes accompagnées en 2024

- 26 dans le cadre d'opérations de mise à l'abri pour la réalisation de bilans de santé
- 120 dans le cadre d'un accompagnement à l'hôtel ou en hébergement.

586

Accompagnements physiques et rencontres sur leur lieu d'hébergement

126

Nouvelles personnes accompagnées en 2024

91 jours

Durée moyenne de l'accompagnement

46% ^{36% en 2023}

Personnes accompagnées n'ayant pas de droits ouverts liés à la santé

Courant 2022, suite à l'appel à candidatures paru dans le cadre de la mesure 27 du Ségur de la Santé, dite « d'aller vers », ESPERER 95 a été retenu pour la création d'une équipe mobile santé précarité (EMSP).

En 2024, le service a reçu 155 orientations dont 25 n'ont pas abouti (refus de la personne, départ de la personne du lieu de mise à l'abri/hébergement ou encore non éligible). La finalité de son intervention est d'orienter les usagers vers les dispositifs de droit commun afin de permettre la continuité des parcours de soins.



302

Professionnels de santé

38

Permanence d'accès aux soins de santé

38

Service hospitalier (hors urgence)

La précarité du public rencontré transparait au travers des chiffres puisque 88% des personnes sont sans ressource, 55% sont sans couverture médicale au moment de l'orientation. L'équipe a réalisé 586 accompagnements physiques, sans cela nombre de rendez-vous essentiels à leurs parcours de soins n'auraient pas abouti. La durée moyenne de prise en charge est de 91 jours, opérations mises à l'abri comprises.



Dispositif PHENIX : hébergement dédié aux femmes victimes de violences

Le dispositif PHENIX propose des places d'hébergement en appartements diffus dans le Val d'Oise pour les personnes victimes de violence (PVV), à adresses confidentielles, en cohabitation. L'accompagnement, assuré par des travailleuses sociales et une psychologue, repose sur l'écoute, le respect du rythme de la personne et le renforcement de l'estime de soi.

Les chiffres

85 31 femmes et
54 enfants
Personnes accompa-
gnées en 2024

47
Nouvelles personnes
accompagnées en 2024

349

Durée moyenne de séjour :

- 349 jours en ALTHO
- 353 jours en HU

Le dispositif PHENIX est composé de 65 places d'hébergement dont 19 places ALTHO et 46 places en hébergement d'urgence. Ces places sont en appartements diffus sur l'ensemble du Val d'Oise, dont la localisation est tenue secrète. Ce sont des appartements en co-hébergement avec deux familles pour la majorité.

6 ménages ont été hébergés dans le cadre des places alternatives à l'hôtel (ALTHO). Au cours de l'année, il y a eu 3 admissions et 1 départ, la famille ayant accédé à un logement social.

25 ménages ont été hébergés dans le cadre des places d'hébergement d'urgence. Au cours de l'année, il y a eu 15 admissions et 6 départs : 4 départs ont été volontaires (1 pour un retour à domicile, 1 départ chez un membre de la famille et 2 départs à l'étranger), 1 ménage a accédé à un logement social dans l'Essonne et 1 a été admis dans un CHU collectif, plus adapté à ses besoins d'accompagnement.

L'accompagnement se situe à différentes étapes de la vie des victimes de violences. Dans ce cadre-là, après avoir candidaté à un appel à projet, nous avons pu mettre en place des ateliers centrés sur le bien-être. L'objectif ici est de permettre aux personnes un temps pour elles, en tant que femmes, leur permettant de retrouver une certaine sérénité et une estime de soi. L'accompagnement proposé contribue à la gestion des émotions de chacune et à la vie parfois conflictuelle, en cohabitation.

Aussi, afin d'articuler nos actions en cohérence avec les acteurs du Val d'Oise dédiés aux personnes victimes de violences, nous avons tout au long de l'année développé notre partenariat afin créer notre réseau et de nous faire connaître auprès de tous ces acteurs. Nous allons poursuivre cette démarche en 2025, afin de rencontrer les partenaires proposant, entre autres, des accompagnements auprès d'enfants, reconnus en tant que co-victimes.

Dans son fonctionnement interne ESPERER 95 a souhaité mutualiser les professionnels de la PASH et du dispositif PHENIX, en créant une cellule dédiée aux personnes victimes de violence. Elle regroupe trois missions : les interventions d'urgence PVV et l'accompagnement des PVV stabilisés en long séjour et les hébergements Phénix Cette organisation permet de travailler de façon plus large et cohérente sur la question des violences.





Action Logement

Courant 2024, Action Logement a pris attache avec ESPERER 95 afin de lui confier des mesures d'accompagnement en complémentarité de son action. Une convention pour 5 mesures a alors été signée en avril avec une montée en charge très progressive. Il s'agit de mesures visant à favoriser l'accès, l'intégration ou le maintien dans le logement de ménages suivis par le service social d'Action Logement.

Les chiffres

5

Nombre de mesures

24

soit 9 ménages
Personnes accompagnées en 2024

24

Nouvelles personnes accompagnées en 2024

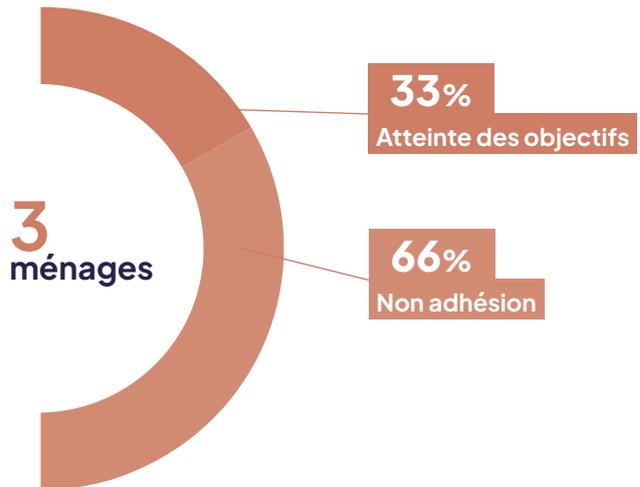
6

mois
Durée moyenne de l'accompagnement

ESPERER 95 a pour mission de rencontrer les ménages à leur domicile et rend compte de ses actions à Action Logement à chaque renouvellement ou fin de mandat. Les accompagnements sont adaptés aux besoins des ménages et répartis en trois niveaux : léger, moyen et lourd. Ces niveaux peuvent varier au cours de l'accompagnement.

La grande majorité des mandats concernent des maintiens dans le logement (78% des mesures) dont la plupart sont mises en place dans le cadre de la prévention des expulsions et de la gestion budgétaire. Cette année d'expérimentation a été concluante, 2025 devrait aboutir à la conclusion d'une nouvelle convention.

Fins d'accompagnement



45%

Autour du logement

6%

Accompagnement à l'emploi

33%

Accompagnement administratif

15%

Gestion budgétaire



La précarité du public rencontré transparaît au travers des chiffres puisque 88 % des personnes sont sans ressource, 55 % sont sans couverture médicale au moment de l'orientation. L'équipe a réalisé 586 accompagnements physiques, sans cela nombre de rendez-vous essentiels à leurs parcours de soins n'auraient pas abouti.

Bilan et perspectives



L'année 2024 a été marquée par une intensification des enjeux liés à la précarité et à l'accès au logement, dans un contexte où les tensions économiques et sociales ont continué d'impacter les publics les plus vulnérables. Malgré les difficultés liées à la saturation des dispositifs d'hébergement et aux délais d'accès aux droits, les équipes ont su faire preuve d'adaptabilité et ont répondu présentes aux besoins des ménages. La pluridisciplinarité s'est renforcée, notamment avec l'Équipe Mobile Santé Précarité, dont l'intervention a été déterminante dans l'accompagnement des publics en situation de grande vulnérabilité sanitaire et sociale.

Dans la continuité des dynamiques engagées, plusieurs axes stratégiques guideront l'action du Pôle Habitat en 2025.

Suite aux travaux menés en 2023 et 2024 sur la révision du cadrage des PASH et du référentiel des participations financières, des adaptations dans l'organisation du service sont à prévoir en lien avec ces nouvelles attentes organisationnelles. Un travail de collaboration sera mené avec les SIAO franciliens et la DRIHL sur les demandes d'inclusion, les reportings et la refonte du SI SIAO.

Concernant l'accompagnement des femmes victimes de violence à l'hôtel, nous travaillerons en 2025 avec les services de l'État, le SIAO et les acteurs du territoire afin d'aboutir à un nouveau protocole PVV. Sa mise en œuvre nécessitera une adaptation de notre organisation.

2025 sera également une année de consolidation et de développement des dispositifs existants. Nous poursuivrons les missions AVDL et participerons aux instances de travail régionales pour la mise en œuvre des conventions 2024–2027. Nous renforcerons notre collaboration avec Action Logement en pérennisant les mesures d'accompagnement et en augmentant leur nombre, suite aux résultats positifs de l'expérimentation. De même, après le succès de notre réponse à l'appel à projets relatif au FSL, il s'agira d'intégrer les nouvelles mesures issues de la convention FSL 2025–2027 et d'ajuster notre organisation en conséquence.

Suite à l'acceptation de notre candidature dans le cadre de l'appel à projets pour la mise en place d'une EMSP périnatalité, nous devons recruter et constituer la nouvelle équipe médico-sociale, développer les partenariats avec le secteur sanitaire et médico-social, intégrer de nouveaux réseaux et mettre en œuvre les missions confiées par l'ARS, avec son appui.

Bien que récemment créée, l'EMSP a déjà fait l'objet d'une évaluation par la HAS en décembre 2024. En début d'année 2025, nous devons produire et soumettre à l'ARS un plan d'action visant à lever les cotations inférieures à 4. Cette évaluation, bien qu'appréhendue par les équipes, a suscité de riches débats et réflexions sur nos pratiques. En 2025, dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de l'association, nous nous appuierons sur cette dynamique pour harmoniser nos pratiques, améliorer les protocoles existants et rédiger ceux qui manquent.

Il nous paraît également essentiel de poursuivre la mise en œuvre d'actions collectives, notamment sur les thématiques de l'accès au logement, de la gestion budgétaire et de la prévention en santé, afin d'accompagner efficacement les ménages vers une autonomie durable. Pour assurer le suivi de ces actions, nous avons confié cette responsabilité à deux coordinatrices.

L'année 2025 s'annonce comme une continuité des efforts engagés, avec une volonté affirmée de renforcer les capacités d'intervention de l'association et d'innover dans les dispositifs pour mieux répondre aux besoins des personnes accompagnées.



L'année 2024 a été marquée par une intensification des enjeux liés à la précarité et à l'accès au logement, dans un contexte où les tensions économiques et sociales ont continué d'impacter les publics les plus vulnérables.

PÔLE

Justice emploi formation



Elise Morienne,
Directrice du pôle
Justice emploi,
formation

Chiffres clés



→ **607**

personnes suivies dans le
cadre d'un contrôle judiciaire
ou d'un sursis probatoire



→ **428**

saisines du CPCA



→ **71**

personnes sous main de
justice hébergées



→ **354**

personnes éloignées de
l'emploi accompagnées
et 89 sorties positives vers
l'emploi ou la formation



→ **71 264**

repas servis par le Restaurant
social l'ensemble



En 2024, nous avons poursuivi la réorganisation structurelle engagée fin 2023 suite à la fusion des pôles socio-judiciaire et Insertion Formation. Nous avons effectué un travail sur la formalisation des outils de fonctionnement et leur harmonisation afin de gagner en cohérence et en efficacité, et de renforcer la dynamique au sein des collectifs de travail.

Les services socio-judiciaire et formation insertion ont mené une dynamique partenariale dense et continue. Le socio-judiciaire a ainsi renforcé ses liens avec le Tribunal Judiciaire de Pontoise et ses magistrats, les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, la maison d'arrêt du Val-d'Oise, la maison centrale de Poissy, les structures d'hébergement et les partenaires du soin (notamment Addictions France et le CSAPA Dune). Par ailleurs, le service a continué son investissement soutenu auprès de la Fédération Citoyens et Justice dans le cadre notamment de groupes de travail et de participation aux commissions nationales pré et post sentencielles. Du côté du service formation insertion des partenariats ont également été renforcés (France Travail, ARS 95, MJD), de nouvelles collaborations ont été mises en place (La petite boutique, Incite...). Une convention a par ailleurs été signée avec l'opérateur AGIR COALLIA.

Cette forte dynamique amène de la visibilité sur nos actions, assure une cohérence dans nos interventions et permet de penser des organisations en toute complémentarité dans le respect des missions de chacun et ce, dans l'intérêt de nos dispositifs et du public accompagné qui bénéficie ainsi d'une prise en charge personnalisée et complète.

Le service formation insertion a également poursuivi la transposition de la démarche qualité à toutes ses actions (cours de langues et ACI) et a validé, en 2024, le renouvellement de la Certification QUALIOPi obtenue en septembre 2021. De plus, un nouveau dispositif intègre le service suite à la signature de la convention AMI O2R pour une durée de trois ans : action de repérage, de remobilisation et d'accompagnement destinée aux personnes les plus éloignées de l'emploi.



Service socio-judiciaire

Le service socio-judiciaire a pour mission principale de lutter contre la récidive par l'accompagnement global psycho-socio-éducatif personnalisé des Personnes Placées Sous Main de Justice (PPSMJ) qui lui sont orientées. Cet accompagnement est assuré par une équipe pluridisciplinaire composée de travailleurs sociaux, de conseillers en insertion professionnelle et de psychologues. Il s'étaye grâce aux différents services de l'association et de partenaires. Ainsi différentes orientations ont été réalisées vers des dispositifs support spécialisés.

— Les chiffres —

80

vers des consultations psychologiques assurées en interne

70

vers le CSAPA d'Addictions France (permanences au sein de nos locaux)

52

vers un de nos conseillers en insertion professionnelle,

30

vers le Service d'Accompagnement Vers le Logement de l'association

9

vers le chantier d'insertion Voiries-espaces verts



Les dispositifs sans hébergement

● Contrôle judiciaire socio-éducatif

La mesure de contrôle judiciaire est décidée par un magistrat. Restrictive de liberté, elle vise principalement à éviter ou écourter la détention provisoire tout en garantissant la représentation en justice d'une personne poursuivie ou mise en examen, et également à mettre en place une action de prévention de la récidive en favorisant l'insertion sociale et professionnelle et le maintien des liens familiaux via un accompagnement global.

— Les chiffres —

546

Personnes suivies en 2024

245

Nouvelles mesures

349

Durée de prise en charge moyenne

Les infractions peuvent être de nature correctionnelle ou criminelle et concerner des atteintes aux biens ou aux personnes. Sur 216 mesures terminées au cours de l'année, 106 ont concerné des faits de violences conjugales. Dans ce cadre, le service met à disposition deux places d'hébergement dédiées à l'accueil de personnes évincées du domicile suite des violences au sein du couple. 90% des mesures terminées l'ont été sur décision de la juridiction de jugement.

Enquêtes de personnalité

L'Enquête de Personnalité est une mesure de recherche approfondie sur les personnes auteurs ou victimes dans le cadre d'une procédure criminelle ou correctionnelle en cours d'instruction. L'association est mandatée par un magistrat de l'instruction pour mener des entretiens ayant pour objet le recueil de renseignements d'ordre personnel, social, scolaire et professionnel visant à éclairer le magistrat instructeur et/ou la juridiction de jugement.

En 2024, nous avons reçu 42 nouveaux mandatements dont 39 du Tribunal Judiciaire de Pontoise, 2 du Tribunal Judiciaire de Paris et 1 du Tribunal Judiciaire de Poitiers.

Aussi, nous avons rendu 45 rapports d'enquêtes de personnalité. Enfin, nous avons été sollicités à 13 reprises pour venir témoigner auprès de cours d'assises et de cours criminelles des Tribunaux Judiciaires de Pontoise, Paris et Bobigny.

Composition pénale

Une mesure de composition pénale est une alternative aux poursuites pénales prévue par le Code de procédure pénale français. Elle permet au procureur de la République de proposer à une personne ayant commis une infraction une ou plusieurs sanctions, sans passer par un jugement, à condition que la personne reconnaisse les faits.

En 2024, 198 nouvelles mesures nous ont été confiées. La grande majorité d'entre elles proposait aux justiciables d'effectuer, soit un stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes, soit un stage de citoyenneté. Ainsi, 101 personnes reçues dans le cadre de ces audiences de composition pénale ont été inscrites sur nos stages.

Cette activité nous permet de continuer à développer un lien privilégié avec le parquet de Pontoise, tant au niveau du greffe, qu'auprès du procureur de la République adjoint, des substituts du Procureur référents VIF (Violences intra-familiales) et citoyenneté. Ces derniers se rendent aisément disponibles pour des échanges sur le fonctionnement, les situations des justiciables et pour nous aider dans les difficultés administratives liées à la facturation sous CHORUS des mesures. Et c'est notamment par ce biais que cette année encore, deux juristes assistantes du parquet VIF sont venues participer en tant qu'observatrices, à notre stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes.

Sursis probatoire

Le sursis probatoire est une peine alternative à l'incarcération assortie d'une mesure de

contrôle, d'aide et d'obligations destinées à lutter contre les effets désocialisant des courtes peines. Le SP conduit par une association vise à favoriser la continuité de la prise en charge effectuée en amont et donc à la protection des victimes.

61

Personnes suivies en 2024

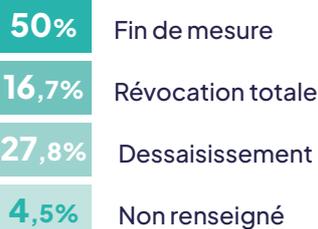
18

Nouvelles mesures

21 mois

Durée de prise en charge moyenne

Les personnes condamnées à un sursis probatoire peuvent, en fonction des besoins identifiés, bénéficier d'un accompagnement individuel global et personnalisé (psychologique, addictions, stages de responsabilisation, soutien à la recherche d'emploi et/ou de formation, accès à un chantier d'insertion, soutien à la recherche d'hébergement ou de logement, de deux places d'hébergement dédiées à l'accueil de personnes évincées du domicile suite des violences au sein du couple). En outre, l'accompagnement proposé dans le cadre du sursis probatoire associatif a vocation à soutenir les personnes dans une réflexion sur les faits qui sont à l'origine de la condamnation afin de favoriser leur inscription dans un parcours de désistance.



Nous constatons depuis quelques années une baisse de cette activité autour de laquelle il convient toutefois de continuer de communiquer auprès des magistrats. En effet, cette mesure relevant initialement des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, elle a en effet tout son sens lorsqu'elle est menée par l'association dans la continuité du contrôle judiciaire socio-éducatif ; ceci favorise la continuité de parcours et amène une cohérence dans la prise en charge des personnes accompagnées.

Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales

Le CPCA Île-de-France est porté par 4 associations : ESPERER 95, ARILE, le GROUPE SOS Solidarités et l'ALCV. Il a vocation à permettre une prise en charge globale et individualisée des auteurs de violences conjugales en Île-de-France, en étroite collaboration avec les différentes associations franciliennes partenaires du dispositif, issues des champs judiciaire, sanitaire et social. Les auteurs sont orientés par des juridictions, les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et/ou partenaires, mais également dans le cadre de démarches volontaires ou sur sollicitations de leurs proches. Les demandes peuvent ainsi intervenir à tous les stades de la procédure pénale, en phase pré ou post-sentencielle, dans le cadre d'alternatives aux poursuites, mais également hors décision judiciaire.

Les chiffres

428

Nombre total de saisines

233

Dont saisines via le standard CPCA

24

Nombre personnes ayant intégré le parcours soins

46

Nombre d'évaluations effectuées en vue d'intégrer le parcours soins

En 2024, le CPCA s'est développé à travers la participation de l'équipe à des temps forts et événements visant à sensibiliser sur la question des violences familiales et intrafamiliales (ciné-débat, stands, intervention en colloques ou à l'occasion de formations...). L'équipe s'est également attelée à la création du parcours soins CPCA ARILE/ESPERER et à la mise en place d'une dynamique visant à capter des personnes volontaires (à travers notamment une démarche d'aller vers les structures susceptibles d'accueillir en leur sein des personnes concernées par cette problématique).

L'objectif de ce parcours soins est d'accompagner l'auteur de violences conjugales sur le plan social et psychologique grâce à : un suivi par le travailleur social du CPCA sur les problématiques socio-professionnelles de la personne ; une 1/2 journée de sensibilisation collective animée par une des psychologues (description des différentes formes de violence, le cycle de la violence et ses effets) ; la mise en place d'un suivi individuel par une des psychologues cliniciennes du CPCA.

Stages de responsabilisation

Ils consistent en une prise en charge collective composée de modules à visée pédagogique et éducative concernant différents thèmes. Ils peuvent être prononcés en alternative aux poursuites et notifiés par un délégué du Procureur. Ils peuvent également être prononcés à titre complémentaire ou principal en matière conventionnelle, à titre d'obligation dans le cadre d'un sursis probatoire, d'ajournement avec mise à l'épreuve ou d'un aménagement de peine sans que l'accord ou la présence du condamné soit requise. Ils sont également ouverts à toutes les personnes souhaitant s'y inscrire sur la base du volontariat.

Les chiffres

212

Lutte contre les violences faites au sein du couple et sexistes

61

Responsabilité parentale

51

Nombre personnes ayant intégré le parcours soins

324

Total

Ces stages, animés principalement par des professionnelles du service présentiel (psychologues et coordinatrice), accueillent également pour des animations et co-animations de modules, des partenaires dont l'expertise et l'expérience sont une plus-value essentielle : l'association LA CASE, le CIDFF 95, Addictions France et France Victimes 78.

Les personnes nous parviennent de différents horizons et notamment dans les cadres suivants : condamnation pénale, mesure alternative aux poursuites, mesure présentencielle, peine au civil, volonté de participer, de s'informer et d'être sensibilisé.



Accompagner les auteurs de violences conjugales dans un parcours de responsabilisation et de changement.

Les dispositifs avec hébergement

Placement extérieur

Le placement extérieur est un aménagement de peine sous écrou permettant à des personnes condamnées à une peine d'emprisonnement ferme qu'elles soient détenues (la personne termine sa peine à l'extérieur de la prison) ou libres (la personne effectue sa peine à l'extérieur sans avoir été forcément préalablement incarcérée), de bénéficier d'une prise en charge globale. Ces personnes intègrent des places en hébergements diffus (collectifs ou individuels) et bénéficient d'un accompagnement global psycho-socio-éducatif individuel et personnalisé assuré par une équipe pluridisciplinaire et formée avec un accès facilité vers le chantier d'insertion espaces verts dédié au sein de l'Association.

Les chiffres



Les personnes accueillies en 2024 sont uniquement des hommes âgés de 36 ans en moyenne. 78,8% des entrants sont des personnes incarcérées, le reste concerne des procédures ab initio. A leur arrivée, 29,4% n'ont pas de pièce d'identité, 82,4% n'ont aucune ressource. Les problématiques de santé et notamment d'addiction, restent importantes pour ce public : 45,5% souffrent de problèmes d'addiction à l'alcool et 18,2% à des produits stupéfiants. 58,8% des personnes accueillies ont des enfants mais en raison de leur parcours judiciaire et carcéral, ils vivent séparés de leur famille. Nous constatons ainsi un grand isolement de ce public.



18%	Aide au budget
82%	Aide financière
76%	Aide à la recherche d'emploi
35%	Aide à l'élaboration d'un projet
100%	Aide administrative

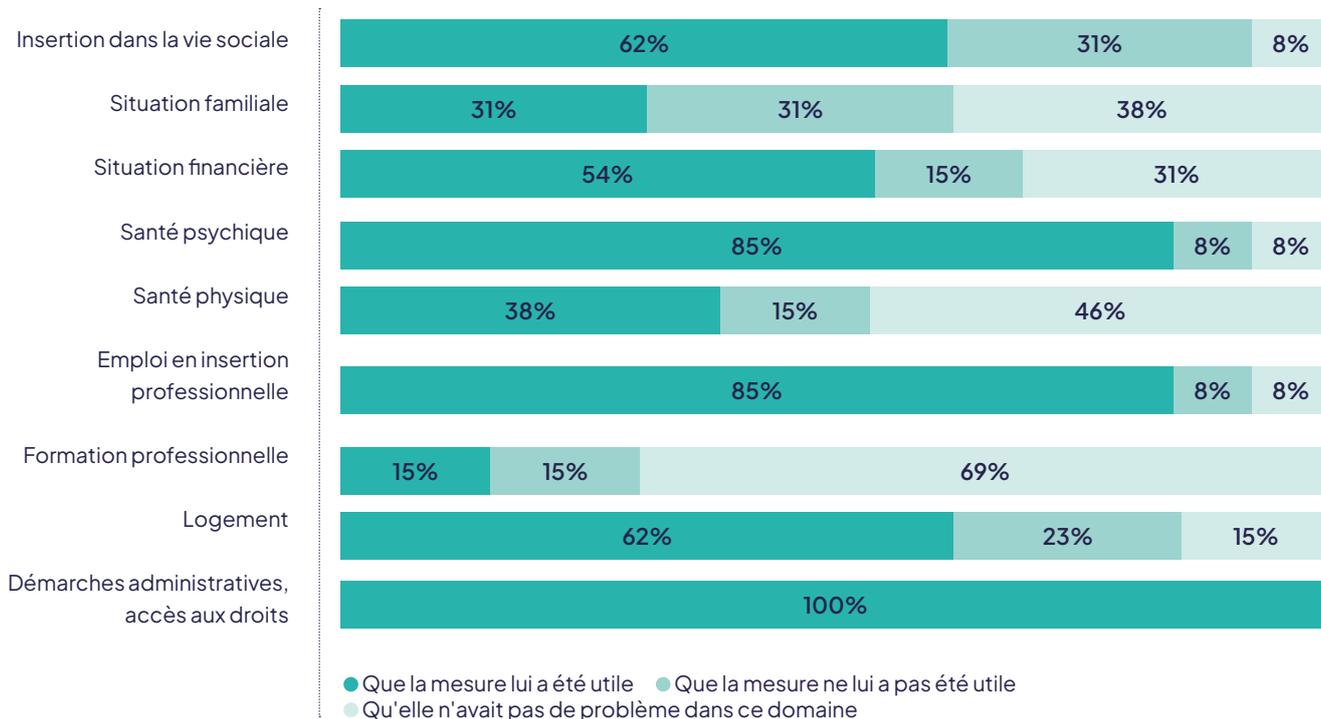
A leur sortie, toutes les personnes avaient une pièce d'identité à jour, 94,1% ont obtenu des ressources et bénéficiaient de la complémentaire santé solidaire. 52,9% ont pu accéder à un emploi et 39,4% à un emploi stable.

La contrainte de temporalité de l'accueil en placement extérieur vient mettre en grande difficulté les personnes et l'accompagnement engagé pour trouver des solutions directement à la fin de la mesure, à l'instar des réalités de l'accès à l'hébergement en région parisienne depuis plusieurs années. Pour autant 3 personnes ont pu accéder à un logement autonome à la fin du PE, 2 ont intégré une résidence sociale, 2 ont été prises en charge en CHRS, 1 a regagné sa caravane et 5 sont retournées vivre au sein de leur famille ou proches. Seules 2 personnes se sont retrouvées sans solution et il est à relever qu'elles n'avaient pas fait les démarches nécessaires à la recherche de solution d'hébergement durant le temps de la prise en charge.



Percpetion du placement extérieur par les personnes accueillies

La personne a déclaré à l'issue du PE :



Afin de pouvoir démontrer l'impact de ce dispositif, en 2024 le service s'est engagé aux côtés de la Fédération Citoyens et Justice dans une démarche d'évaluation visant à mesurer l'utilité sociale et l'impact économique d'une mesure de placement extérieur.

La mesure de placement à l'extérieur est ainsi particulièrement adaptée aux personnes désocialisées et conjuguant un ensemble de handicaps sociaux et/ou de troubles psychologiques ainsi qu'aux personnes récidivistes. Ce dernier constat confère à cette mesure une attente forte sur la dimension éducative à même de motiver un changement de comportement voire de favoriser ce que la recherche en criminologie nomme la « désistance » du comportement délinquant qui ne peut s'envisager sans un travail d'accompagnement socio-éducatif soutenu. Sans hébergement, sans emploi, sans projet, sans accompagnement soutenu, la personne ne pourra s'inscrire durablement dans cette démarche.

Centre d'hébergement et de réinsertion sociale l'Hermitage

Ouvert depuis 1981 le CHRS l'Hermitage, a pour mission d'accueillir, héberger et réinsérer des personnes « sortantes de longue détention ».

Les chiffres

14

Nombre de places

20

Personnes hébergées en 2024

5

Nouvelles personnes hébergées en 2024

89%

Taux d'occupation

19,5 mois

Durée de prise en charge moyenne

Le nombre de demandes adressées au CHRS reste conséquent par rapport aux places d'hébergement. Le public sortant de détention reste en grande difficulté pour trouver des solutions directement à la sortie de détention. Du fait de sa spécificité, le CHRS accueille une part importante des personnes en sortie de longue détention : 50% à l'entrée ont passé plus de 5 ans en prison.

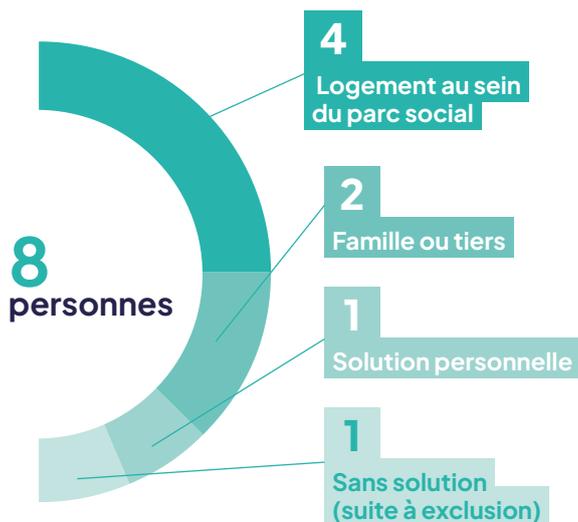
62,5% des personnes accueillies ont des enfants mais, du fait du parcours carcéral conséquent, les liens sont distendus. De plus, 50% déclarent à leur arrivée avoir rompu les liens familiaux. Les personnes que nous accueillons cumulent par ailleurs les problématiques de santé rencontrées par la population carcérale : mala-

die physique pour 60% d'entre eux, addiction (50%), troubles psychiques (35%), handicap (35%). La surreprésentation en détention de personnes souffrant de troubles psychiques est un phénomène avéré. De plus, les conditions de détention ont également un impact considérable sur l'état de santé physiologique des personnes incarcérées qui doivent être prises en charge à la sortie de leur détention.

A leur sortie 7 personnes sur les 8 sorties bénéficient de ressources, d'une couverture sociale et des droits sociaux à jour (la 8^e n'est restée qu'un mois et demi). 50% des personnes quittent le CHRS avec un emploi en CDI.

L'état sanitaire du public accueilli est dégradé par la rupture et le choc carcéral et nécessite un accompagnement accru de l'équipe : tous rencontrent des problèmes d'addiction, 40% ont des problèmes psychologiques ou psychiatriques, 40% ont des maladies. Ces fragilités s'expliquent souvent par un parcours de vie très chaotique, ce qui renforce le besoin de ne pas retourner à la rue et de pouvoir rapidement activer un protocole de soins si nécessaire. Il faut mentionner que vient s'ajouter à ces problématiques, l'absence de prise en charge par la sécurité sociale, ainsi 80% des personnes accueillies en 2024 n'avaient aucune couverture sociale à leur arrivée.

Sorties



Sorties



Dispositif pour les personnes Libérables Sans Aménagement de Peine

Créé en coordination avec le SPIP du Val d'Oise, le DLSAP est une réponse au besoin des sorties de détention dites en «sortie sèche». Le dispositif propose un hébergement et un accompagnement social visant l'ouverture de leurs droits et une orientation vers une structure de droits communs.

L'accompagnement social est à penser comme une amorce ou une réactivation de l'accès aux droits communs. Il a permis à toutes les personnes sorties du dispositif sur l'année d'être inscrites à France Travail, d'obtenir les minimas sociaux et la couverture sociale ou du moins que des démarches aient été initiées en ce sens. De plus, une dynamique d'inscription sur le SIAO en vue de rechercher une autre solution d'hébergement ou logement a pu être réalisée pour 2 personnes accueillies, la troisième n'étant restée qu'un mois sur le DLSAP.

Les chiffres

2 Nombre de places	30 Demandes exprimées et traitées
5 Personnes accompagnées	3 Nouvelles personnes accompagnées
76% Taux d'occupation	94 jours Durée de séjour moyenne



Cette forte dynamique amène de la visibilité sur nos actions, assure une cohérence dans nos interventions et permet de penser des organisations en toute complémentarité dans le respect des missions de chacun et ce, dans l'intérêt de nos dispositifs et du public accompagné qui bénéficie ainsi d'une prise en charge personnalisée et complète.

Places d'hébergement dédiées aux auteurs présumés de violences conjugales

Dans le cadre des mesures d'éloignement du domicile, deux places au sein d'une de nos structures d'hébergement collectif, sont dédiées à l'accueil des personnes placées sous contrôle judiciaire auprès de nos services suite à des faits présumés de violences conjugales nécessitant une éviction du domicile. Ce dispositif temporaire (15 jours renouvelables une fois) est destiné aux personnes qui se trouvent en situation d'isolement, sans possibilité de faire appel à leur réseau amical ou familial.

Les chiffres

2

Nombre de places

13

Personnes hébergées en 2024

12

Nouvelles personnes hébergées en 2024

80%

Taux d'occupation

1,3 mois

Durée de prise en charge moyenne



Service Formation-Insertion

Le service Formation-Insertion regroupe des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, notamment via les chantiers d'insertion. Agréé Centre de formation, certifié QUALIOP, il est dédié à l'acquisition de compétences de base et à l'accompagnement socio-professionnel des publics afin qu'ils puissent sortir de la précarité et/ou de l'exclusion et accéder à l'emploi durable.

Dispositif Action référent de parcours PLIE

Les PLIE (Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi) proposent un accompagnement individualisé et renforcé des publics. Cet accompagnement s'inscrit dans la durée et dans une prise en compte globale de la personne. Il est assuré par des référents de parcours individualisés et se poursuit durant les six premiers mois d'accès à l'emploi durable. Deux Référentes PLIE de l'association ESPERER 95 sont en charge de cet accompagnement.

Les chiffres

145

Personnes accompagnées

45

Nouvelles personnes accompagnées

29

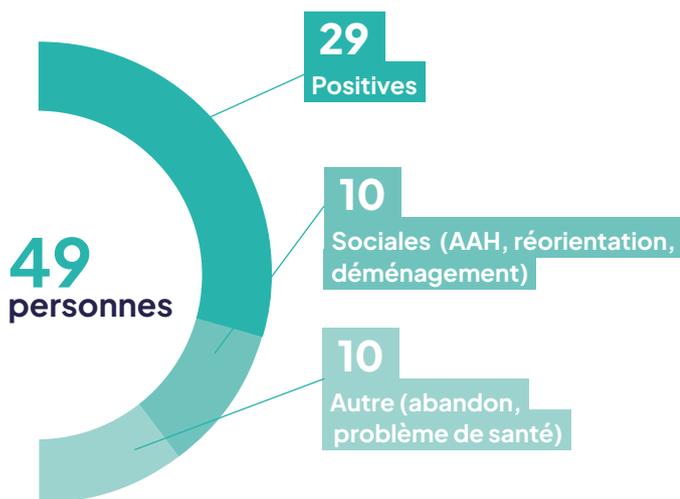
Accès à l'emploi/formation

Le PLIE associe, à l'échelle d'une ou plusieurs communes, l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires socio-économiques concernés. Ils disposent ainsi d'une connaissance fine du territoire et des personnes accompagnées et sont à même de mieux répondre aux besoins de candidats des entreprises.

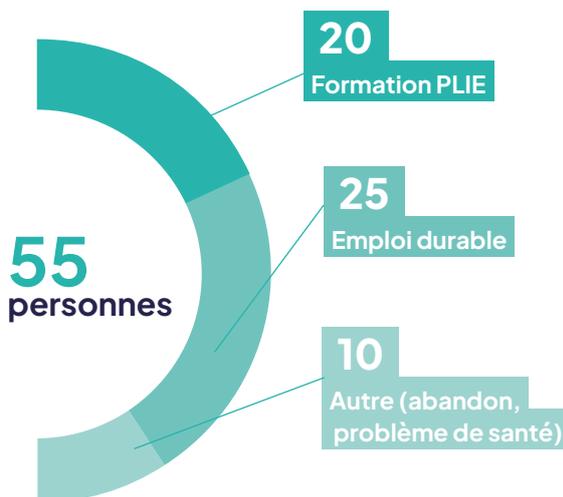
Confrontés à des situations de plus en plus complexes, les référents de parcours proposent des accompagnements globaux et singuliers mettant en avant leur posture bienveillante et distancée. L'accompagnement social et professionnel sont indissociables. En outre, l'accès à l'emploi n'est possible qu'avec la levée des freins au fil de l'eau. Ainsi, le logement/hébergement se travaille en même temps que l'emploi : l'obtention d'un logement dépend des ressources de la personne et le travail ne peut être conservé qu'avec un domicile fixe.

Les principales problématiques rencontrées sont liées aux difficultés médico-sociales, financières et familiales des participants. La fracture numérique ainsi que le faible niveau d'instruction, ne favorisant pas l'utilisation des outils informatiques, représentent d'autres obstacles majeurs à la continuité de l'apprentissage pour nos bénéficiaires. Pour lever ce frein l'association propose également des cours d'informatique aux personnes accueillies dans ces ateliers.

Sorties



Sorties



Actions sociolinguistiques « Français Langue Étrangère »

Le service formation insertion met en œuvre des actions de formation linguistique à visée professionnelle entièrement gratuites à destination de publics primo-arrivants, des bénéficiaires de la protection internationale et des usagers d'ESPERER 95 résidant dans le Val-d'Oise.

Les chiffres

133
Personnes accompagnées

104
Dont BPI

107
Nouvelles personnes accompagnées

45
Accès à l'emploi/formation

27
Nombre de formations collectives en 2024

En 2024, afin de pouvoir toucher davantage de personnes, les cours se sont ouverts à de nouveaux partenaires prescripteurs (ETTI PRO EMPLOI, ARS, COAL-LIA...). Par ailleurs, des cours sont désormais dispensés au CADA du groupe SOS dans une logique d'aller vers.





O2R : repérage et remobilisation des publics « invisibles »

Ramener vers le droit commun puis vers l'emploi ou la formation les publics dits « invisibles », les plus éloignés de l'emploi : telle est la mission confiée par la DRIEETS à ESPERER 95 et six autres opérateurs dans le Val d'Oise, à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt O2R lancé en juillet 2024.

Mise en œuvre par ESPERER 95 depuis novembre 2024, cette nouvelle « offre de repérage et de remobilisation » pour les publics les plus éloignés de l'emploi dits « invisibles » est complémentaire de celle du réseau pour l'emploi (France travail, conseil départemental, missions locales et Cap emploi).

Une équipe pluridisciplinaire est ainsi dédiée au repérage, puis à la remobilisation et à l'accompagnement global et personnalisé (d'une durée de 6 à 9 mois par bénéficiaire, avec une moyenne de 12h par mois) de publics en situation de précarité. Formation linguistique, soutien psychologique, accès à la culture, au sport et à la santé, orientation professionnelle... Elle travaille à lever les freins à l'insertion des personnes accueillies en proposant en combinant des activités collectives et des rendez-vous individuels, tant au sein de l'association qu'auprès des institutions extérieures de droit commun.

Objectif : redonner confiance aux personnes, leur permettre d'accéder à leurs droits et de développer les compétences nécessaires à une réintégration progressive du marché du travail.



Ateliers et chantiers d'insertion

D'une manière générale, les salariés de l'ACI sont des personnes particulièrement vulnérables, pour lesquelles un accompagnement global est indispensable ; ainsi la question du logement, celle de la santé (addiction), l'accès aux droits et l'apprentissage du français sont les axes prioritaires travaillés en complément du parcours d'insertion par l'activité économique.

On constate une divergence de plus en plus marquée entre les intentions des prescripteurs et des financeurs. Les premiers envisagent le chantier comme une étape, tandis que les seconds visent un accès à l'emploi dès la sortie du dispositif. Cela amène à maintenir une particulière vigilance dans la manière de faire cohabiter ces objectifs de résultats de plus en plus exigeants et un accompagnement qui doit rester adapté aux profils des personnes accueillies qui cumulent de réelles fragilités.

Chantier d'insertion «Espaces Verts»

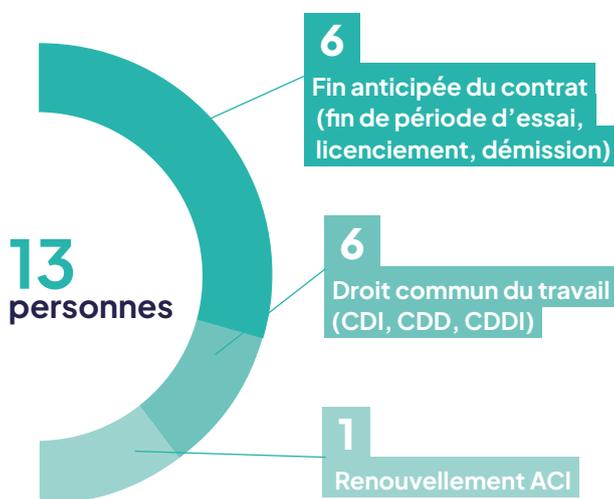
Ayant son activité la commune de Cergy ce chantier d'insertion a vocation à accueillir prioritairement le public placé sous main de justice, à savoir notamment, les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine sous écrou, bracelet électronique (ARSE), Placement Extérieur (PE) ou semi-liberté.

Les chiffres



23 salariés ont été accompagnés au sein de l'ACI sur l'année 2024 dont la majorité était âgée de 26 à 35 ans : 11 PPSMJ et 12 demandeurs d'emploi. 39% d'entre eux n'ont aucun diplôme.

Sorties



La durée du Contrat d'insertion étant plutôt courte, les renouvellements sont de plus en plus systématisés, ce qui permet de consolider les acquis. De même, dans un souci de montée en compétences et d'adaptation à un emploi classique, des détachements aux services généraux d'ESPERER 95 peuvent être proposés : 5 salariés ont été concernés en 2024.

Les stages en entreprise ont été bénéfiques pour 3 salariés en insertion qui ont pu signer un contrat de droit commun à l'issue de la période de stage.

Chantier d'insertion «Valorisation des zones humides»

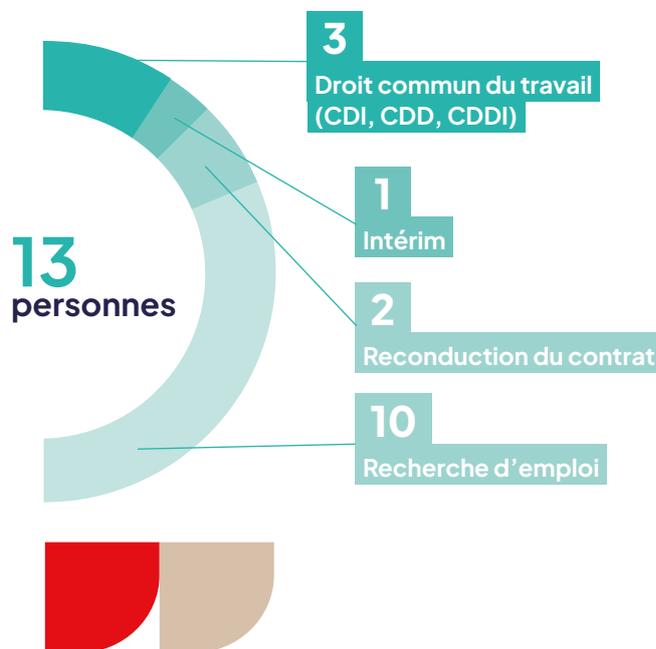
Ce chantier a vocation à accueillir le public résidant dans l'une des communes du PLIE (Cergy, Courdimanche, Eragny sur Oise et Vauréal).

Les chiffres



En 2024, pour la première année depuis la création de ce chantier (2012), la CACP n'a pas reconduit la convention pour l'entretien des espaces verts des sites de l'agglomération. En 2024, en attendant la publication du marché réservé, nous avons travaillé sur les sites la CACP de mars à juin (devis) et en novembre et en décembre (convention).

Sorties



Les salariés de l'ACI cumulent de réelles fragilités. Tandis que les prescripteurs voient le chantier comme une étape, les financeurs attendent un accès à l'emploi immédiat. Il faut maintenir une vigilance constante pour concilier ces objectifs de plus en plus exigeants avec un accompagnement adapté.

Chantier d'insertion «Gestion des espaces semi-naturels et humides»

Ce chantier a vocation à accueillir le public résidant dans l'une des communes de la Communauté d'Agglomération de Roissy-Pays-de-France.

Les chiffres

8

Nombre de postes

14

Personnes accompagnées

6

Nouvelles personnes accompagnées

3

Accès à l'emploi/formation

Sur les 14 personnes accompagnées en 2024, 10 étaient issues des Quartier prioritaire de la politique de la ville.

Chantier d'insertion «Restaurant social»

Situé à Cergy dans l'un des établissements d'ESPERER 95, ce chantier a vocation à favoriser l'insertion professionnelle de personnes très éloignées de l'emploi, en priorité les femmes et les bénéficiaires du RSA. Il a vocation à préparer des repas à destination de différents services de l'association : l'accueil de jour/accueil de nuit, le CHU Milada, les Lits Halte Soins Santé.

Les chiffres

8

Nombre de postes

22

Personnes accompagnées

11

Nouvelles personnes accompagnées

2

Accès à l'emploi/formation

Sur les 22 personnes accompagnées en 2024, 80% étaient des femmes. La conseillère en insertion professionnelle insiste sur la force sociale que ces femmes acquièrent en travaillant. Au début des sessions, nous observons fréquemment un absentéisme lié aux problèmes de garde d'enfant (enfant malade, appel de l'école, rendez-vous médicaux...), car ces mamans, en rupture depuis un certain temps avec l'emploi, ne savent plus gérer vie professionnelle / vie personnelle.

Elles ont pris l'habitude d'être disponibles à tout moment et ont des difficultés à négocier les rendez-vous en argumentant leurs horaires de travail ou à dire aux enseignant.e.s qu'elles ne peuvent récupérer leur enfant qu'à partir d'une certaine heure. Elles doivent réaliser que travailler est une force, qui leur apporte également une reconnaissance sociale et pour cela, un travail de coaching régulier est mis en place auprès de ces femmes.

En outre, l'autonomie et l'accès à l'emploi de ces femmes peuvent être freinés par le manque de mobilité. Ainsi pour 82% des salariés le principal frein mis en avant et identifié comme étant un axe de travail prioritaire est la mobilité. Des demandes de financement de permis de conduire ou d'heures de conduite peuvent ainsi être faites dans le cadre du chantier d'insertion, en collaboration avec des référents via le PLIE ou directement auprès de France Travail.

Enfin l'autonomie économique favorise l'émancipation de ces femmes qui ont parfois été confrontées dans leur parcours à une domination masculine.



L'autonomie économique favorise l'émancipation de ces femmes qui ont parfois été confrontées dans leur parcours à une domination masculine.





Bilan et perspectives

Pour 2025, nous souhaitons dynamiser nos partenariats et « l'aller vers » afin de rendre encore plus visibles nos dispositifs pour en faciliter l'accès et accompagner les publics les plus éloignés.

Du côté du service socio-judiciaire, nous développerons de nouvelles actions et dispositifs en cohérence avec les attentes des partenaires et la politique territoriale : mise en place de stages en direction des auteurs de violences conjugales en lien avec le SPIP dans le cadre d'un label délivré par l'administration pénitentiaire ; mise à disposition des compétences et de l'expertise du pôle dans le cadre de l'ouverture du centre de semi-liberté rattaché à la maison d'arrêt du Val-d'Oise ; accueil de personnes orientées dans le cadre de placement extérieur Ab initio.

Le service continuera par ailleurs à participer aux travaux de la Fédération Citoyens & Justice et notamment à une recherche action pour l'utilisation par les intervenants socio-judiciaires d'outils criminologiques.

Nous nous interrogeons en outre sur la poursuite du CPCA qui arrive en fin de phase expérimentale et fera l'objet d'un nouvel appel à projet attendu en 2025. ESPERER 95 croit en la nécessité de la prise en charge des hommes auteurs, sans laquelle la lutte contre les violences ne

peut être réellement efficace. Cependant, nous nous interrogeons non seulement sur le modèle de financement (ce dispositif est en déficit structurel, car financé qu'à 70%, or nous n'avons pas trouvé de co-financement à ce jour), mais surtout sur le futur cahier des charges. Il faudra voir si celui-ci correspond aux objectifs poursuivis par notre CPCA tout en veillant à ce que les financements soient adaptés au projet souhaité.

Du côté du service formation insertion nous intensifierons les partenariats visant à soutenir les personnes accompagnées dans leur insertion globale et la levée des freins à l'emploi (ARS95, culture du cœur, open badges, ...) et développerons le nouveau dispositif O2R pour permettre au plus grand nombre de personnes particulièrement éloignées de l'emploi de reprendre confiance en vue d'une intégration progressive sur le marché du travail.

Avec la mise en concurrence des acteurs ACI à travers le passage d'une convention de partenariat à un marché public d'insertion par la CACP, nous participerons au marché organisé par cette collectivité pour l'attribution des lots réservés à l'insertion, en portant une attention particulière à adapter la réponse aux contraintes et objectifs d'insertion des ACI. Par ailleurs, le chantier d'insertion Espaces verts « Valorisation des zones humides » sera étendu vers un chantier « Multi-compétences » incluant des interventions de bâtiment de second œuvre. Nous souhaitons également développer le chantier « Restaurant social » en augmentant ses effectifs et en recherchant des clients pour des prestations, en vue de préparer au mieux les salariés en insertion à intégrer un emploi pérenne.

En 2025, le pôle poursuivra par ailleurs la transposition de la démarche qualité à toutes les actions et ce, dans le respect de la certification QUALIOP1 qu'il s'agira de conserver lors d'un contrôle/audit qui interviendra en 2026. Nous préparerons également l'évaluation de la Haute Autorité de Santé à laquelle sera soumise le CHRS Hermitage en 2026.





9 chaussée Jules César –
Bâtiment 2, Porte 206
95520 OSNY
Tél. : 01 30 38 86 66
www.esperer-95.org

